

AVRIL 2008



# MERKUR

DE L'ÉTATZEBUERGER MERKUR  
BULLETTIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

[www.cc.lu](http://www.cc.lu)

## L'apprentissage en entreprise ouvre le chemin vers l'emploi



### ■ EDITORIAL

Assurer l'attractivité du Luxembourg pour les étrangers par un cadre juridique cohérent et transparent



### ■ FLASH

Dritte Deutsch-Luxemburgische Wirtschaftskonferenz



### ■ INTERNATIONAL

Successful financial mission to Beijing, Shanghai, Hong Kong and Kuala Lumpur

# Parce que je mérite un banquier qui me comprend !



*BUSINESS*



Se prendre le temps de vous écouter, analyser et comprendre vos besoins, anticiper les tendances du marché et agir rapidement avec des solutions pertinentes et efficaces, telle est la vocation de nos conseillers PME. Le développement de produits avantageux en est un atout supplémentaire: les formules **ZEBRA BUSINESS** et **ZEBRA BUSINESS plus** vous proposent tous les services autour de votre compte courant professionnel. Cette offre business "tout compris" inclut tous les services à réelle valeur ajoutée, dont le leasing, pour un rapport qualité/prix exceptionnel. N'hésitez plus et renseignez-vous dès aujourd'hui dans une de nos agences ou sous [www.zebra.lu](http://www.zebra.lu).



## SPUERKEESS

Äert Liewen. Är Bank.

Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg, établissement public autonome, 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 30775, [www.bcee.lu](http://www.bcee.lu).

# Nouvelle loi sur la libre circulation des personnes et l'immigration: assurer l'attractivité du Luxembourg pour les étrangers par un cadre juridique cohérent et transparent

Au Luxembourg, les étrangers représentent aujourd'hui presque 42% de la population résidente et plus de 66 % des salariés du secteur privé. Ces chiffres démontrent l'importance cruciale que revêt l'immigration pour la prospérité de l'économie et la richesse culturelle de notre pays. C'est donc avec satisfaction que la Chambre de Commerce accueille le projet de loi n° 5802 sur la libre circulation des personnes et l'immigration, qui vise à doter le Luxembourg d'une législation moderne et cohérente en matière d'immigration. Elle estime toutefois qu'un certain nombre de précisions et de simplifications administratives sont encore à apporter au projet de loi, afin de doter le Luxembourg d'une législation attrayante, susceptible d'encourager l'installation des entreprises étrangères et/ou de la main d'œuvre étrangère au Luxembourg.

Il existe de nombreux types d'immigration dont la loi actuelle du 28 mars 1972 concernant l'entrée et le séjour des étrangers ne tient qu'insuffisamment compte. Le projet de loi y répond en créant sept types d'autorisation de séjour: travailleur salarié, travailleur indépendant, sportif, étudiant, élève, stagiaire ou volontaire, chercheur, membre de la famille et séjour pour des raisons d'ordre privé ou particulier. L'introduction de la plupart de ces catégories est rendue nécessaire pour les besoins de transposition de six directives communautaires.

La Chambre de Commerce salue la simplification des formalités dont bénéficient les citoyens européens en matière de séjour au Luxembourg.

La fusion entre le permis de travail et l'autorisation de séjour pour les salariés ressortissants de pays tiers constitue une autre simplification administrative majeure. Le souci de simplification et de transparence devront aussi guider davantage le déroulement de la procédure de délivrance de l'autorisation de séjour. La durée des autorisations de séjour ne doit pas être laissée à la discrétion du ministre ayant l'immigration dans ses attributions; elle doit être fixée par le projet de loi. Le souci de célérité commanderait que le projet de loi impose au ministre un délai maximum dans lequel il devrait rendre sa décision.

Les conditions d'obtention d'une autorisation de séjour en tant que travailleur salarié restent encore trop sévères: la preuve que l'activité du requérant doit servir les intérêts économiques du pays est difficilement compréhensible face à la pénurie de main d'œuvre dans de nombreux domaines. Il est regrettable que le requérant doive justifier d'un contrat de travail (et pas uniquement d'une promesse d'embauche). Si les autorisations de séjour ne sont plus limitées à un employeur, elles seront néanmoins pendant un certain temps limitées à un secteur, notion pourtant non définie par le projet de loi.

La Chambre de Commerce regrette que la notion de plan prévisionnel de recrutement à dresser de concert entre l'administration gouvernementale et les milieux économiques concernés ne fasse pas partie du projet de loi. De tels plans auraient permis aux entreprises d'élaborer à l'avance, ensemble avec les autorités, des contingents annuels d'étrangers. Ces plans permettraient aux

entreprises de bénéficier d'une procédure accélérée, voire allégée pour l'obtention de titres de séjour pour les salariés.

Le projet de loi accède à une demande des milieux professionnels d'instituer une procédure administrative plus rapide pour les travailleurs revêtant un poste à responsabilité. Il convient d'adopter une définition claire de la notion de poste à responsabilité: la Chambre de Commerce propose qu'il s'agit de postes revêtus par des universitaires ou de personnes disposant d'une expérience professionnelle spécialisée et qui gagnent trois fois le salaire social minimum.

Les règles du détachement temporaire de main d'œuvre vers le Luxembourg mériteraient d'être clarifiées et simplifiées davantage, tant dans la forme que dans le fond.

La Chambre de Commerce regrette le régime très restrictif des conditions dans lesquelles des jeunes originaires de pays tiers pourront effectuer des stages au Luxembourg et les restrictions apportées à la durée de travail des étudiants. Le même regret vaut à l'encontre des conditions très restrictives dans lesquelles les étudiants issus de pays tiers et ayant terminé leurs études au Luxembourg pourront exercer une activité professionnelle.

Les dispositions du projet de loi relatives aux autorisations de séjour des chercheurs mériteraient encore quelques clarifications, afin de doter le Luxembourg d'une législation cohérente qui soit en mesure d'attirer des chercheurs vers le Luxembourg en vue de remplir l'objectif de la stratégie de Lisbonne en matière de recherche. L'autorisation de séjour pour les personnes vivant sur leur fortune personnelle est limitée à une durée d'un an. Cette durée est pourtant trop courte pour inciter des personnes à transférer leur résidence vers le Luxembourg. Des conditions trop sévères de renouvellements d'autorisation de séjour, en particulier en ce qui concerne les connaissances linguistiques des immigrés risqueraient de priver le Luxembourg de main d'œuvre. La Chambre de Commerce plaide pour une approche différenciée en termes d'exigences d'intégration qui devrait tenir compte du type d'immigration en question.

La Chambre de Commerce regrette que le projet de loi ne contienne pas de «passerelles» entre un type d'immigration vers un autre, permettant à une personne qui est déjà présente sur le territoire de bénéficier d'autorisations de séjour plus longues.

Le projet de loi étoffe les sanctions à l'encontre des employeurs complices de la migration clandestine qui risqueront pourtant de frapper par ricochet des personnes innocentes (tels que les autres salariés de l'employeur, les clients et les fournisseurs de ce dernier). C'est la raison pour laquelle la Chambre de Commerce en souhaite leur suppression.

La Chambre de Commerce espère que les suggestions formulées dans son avis au projet de loi auront des retombées sur le texte final du projet de loi, afin de lever les obstacles existants vers une législation moderne et flexible en matière d'immigration. ■



## DOSSIER

## 4 L'apprentissage en entreprise ouvre le chemin vers l'emploi

**DOSSIER**  
4 L'apprentissage en entreprise ouvre le chemin vers l'emploi

**FLASH**  
20 Flash en bref  
20 Visite du Consul honoraire du Grand-Duché à Monaco et du Président de la Chambre du Développement économique de Monaco  
21 Dritte Deutsch-Luxemburgische Wirtschaftskonferenz

## INTERNATIONAL

24 Successful financial mission to Beijing, Shanghai, Hong Kong and Kuala Lumpur  
27 Calendrier 2008  
27 Messen und Ausstellungen im Mai 2008  
28 SPECIAL Big 5 show 2007  
29 6<sup>e</sup> participation luxembourgeoise au salon Horecatel  
30 MIPIM: Luxembourg – the place to invest  
32 3<sup>e</sup> Journée des Régions Russes à la Chambre de Commerce  
32 Jeux Olympiques 2014 à Sotchi: profitez des opportunités  
34 Votre entreprise est-elle concernée par REACH?  
36 Le Salon à l'Envers, une idée originale  
38 Textes européens publiés du 21 février 2008 au 21 mars 2008  
40 BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires  
42 Actions en faveur de la croissance et de l'emploi

43 Priorités politiques de la Commission pour 2009  
44 Ouverture des marchés postaux  
45 La Commission européenne propose une refonte des règles de l'étiquetage des denrées alimentaires  
46 Deux nouvelles études favorables à une action de l'Union européenne dans le domaine des pensions de retraite pour favoriser la mobilité des travailleurs  
48 2<sup>e</sup> Conférence des Transports de la Grande Région le 19 mai 2008 à Luxembourg

## FORMATION

50 Analyse financière, contrôle de gestion et contrôle interne  
51 Séminaire: La mobilité et la gestion des carrières  
52 Le risque financier et les implications pratiques pour les PME/PMI  
53 E-mail marketing  
54 Conférence: Droit de la concurrence – défis, risques et perspectives d'avenir pour les entreprises  
58 Conférence sur le «Services outsourcing»  
58 Remise des certificats de compétence professionnelle à l'IFCC  
59 Mesures d'aide en matière de formation professionnelle continue (FPC) en faveur des entreprises et des particuliers

## INTERNATIONAL

## 24 Successful financial mission to Beijing, Shanghai, Hong Kong and Kuala Lumpur

61 Dîner semi-annuel de l'association des Anciens de Sacred Heart University – John F. Welch College of Business

## INNOVATION

62 Campagne de sensibilisation à la propriété intellectuelle: informer le plus grand nombre  
63 Un Prix complet: Promotion et performance  
63 Prix luxembourgeois de la Qualité – Interview des lauréats  
65 Porteurs de projets innovants et coaches du réseau 1, 2, 3, GO réunis pour une formation au business plan  
65 Union des forces en matière de recherche au Luxembourg  
66 Ratatouille, la mini-entreprise du Lycée du Nord a visité le restaurant de son coach Carlo Speltz  
67 L'événement «Gründer Cup» a eu lieu au château de Munsbach

## ECONOMIE

68 Note de Conjoncture n° 3-2007: Vers le ralentissement  
71 Luxembourg for Finance: les fonds de pension internationaux ne sont plus un produit Cendrillon  
72 Les fonds souverains: Une solution d'avenir pour le Luxembourg?  
73 Enquête de conjoncture dans le secteur du commerce et des services  
75 Le Luxembourg occupe la 20<sup>e</sup> place en matière de compétitivité touristique



## FORMATION

- 59 Mesures d'aide en matière de formation professionnelle continue (FPC) en faveur des entreprises et des particuliers**

## LÉGISLATION/AVIS

- 78** Nouvelle publication: L'Alcool et le Travail
- 78** Mise à jour du site de droit social luxembourgeois «MultiSOCIAL»
- 79** TVA: Consultation publique sur les taux réduits
- 79** Contrôles des emballages ménagers mis sur le marché luxembourgeois
- 80** Création de l'Association luxembourgeoise pour l'étude du droit de la concurrence
- 81** Lancement de la 2<sup>e</sup> édition du Prix santé en entreprise
- 82** Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

## FEDERATIONS/U.E.L.

- 84** Rencontre-conférence autour de la responsabilité sociale des entreprises avec la participation de l'éminent professeur Klaus Leisinger
- 88** Les propositions gouvernementales en matière de lutte contre l'absentéisme restent insuffisantes
- 90** Hésitation du gouvernement de s'attaquer à l'absentéisme abusif?



## ECONOMIE

- 71 Luxembourg for Finance: les fonds de pension internationaux ne sont plus un produit Cendrillon**

- 90** Premier «Universities meet Business» organisé par l'ABBL et l'ALFI
- 91** La sommellerie à Luxembourg se porte bien
- 92** Lancement d'une étude sur le marché du recrutement à Luxembourg
- 92** La Charte «Fair price», un engagement pour le consommateur
- 93** Les entrepreneurs du Benelux s'inquiètent des propositions de l'UE en matière de climat
- 94** Tourisme, législations trop contraignantes et démission annoncée du président
- 96** Enquête «Les qualifications de demain dans le domaine des TIC»: Les entreprises ont besoin de niveaux de formation élevés
- 97** Le leadership au féminin sur le devant de la scène
- 98** Nouveaux réceptionnistes pour l'hôtellerie
- 99** Conférence sur la micro-finance et la micro-entreprise en présence de la Grande-Duchesse

## INFO ENTREPRISES

- 100** En bref



## FEDERATIONS/U.E.L.

- 84** Rencontre-conférence autour de la responsabilité sociale des entreprises avec la participation de l'éminent professeur Klaus Leisinger
- 100** Le groupe Bofferding – Munhoven annonce d'excellents résultats
- 101** Voyages Flammang mit neuer Webseite
- 101** Aus Thiel Logistik wird Logwin
- 102** MeeTincS S.A. primée au salon international EMIF
- 103** Studienreisen: Der etwas andere Urlaub mit Sales-Lentz
- 104** Le nouvel aéroport attend les premiers passagers le 21 mai prochain
- 105** Siemens élargit les capacités des entreprises en matière de visioconférence
- 105** Yellow.lu fait peau neuve et présente de nombreux services inédits
- 106** Autocenter Goedert ajoute le contrôle de tachygraphes à son offre
- 106** Ni vu ni connu 2008: premier guide bilingue du Luxembourg
- 107** Fusion des activités de FIDEOS et de Wood Appleton Oliver

**RSE 108**

**BOURSE 110**

**LES 100 VISAGES DE LA CDC 112**

### Editeur:

Chambre de Commerce  
du Grand-Duché de Luxembourg  
7, rue Alcide de Gasperi  
L-2981 Luxembourg  
Tél.: 42 39 39-1  
Fax: 43 83 26  
E-mail: merkur@cc.lu  
homepage: http://www.cc.lu

### Paraît 10 fois par an

Tirage: 30.300 exemplaires  
Reproduction autorisée  
avec mention de la source.

Copie à l'éditeur

### Rédaction:

Patrick Ernzer, rédacteur en chef  
Marie-Hélène Trouilleux  
Violaine Mathurin

### Mise en page et impression:

Imprimerie Centrale S.A.

### Conception graphique:

rose de claire, design.

### Couverture:

lola

### Crédit photographique:

MEV Verlag, Chambre de Commerce,  
SIP, ONT Luxembourg

### Publicité:

Imprimerie Centrale  
Service Régie, Bureaux:  
15, rue du Commerce  
L-1351 Luxembourg  
Tél.: (+352) 40 36 10-1  
Fax: (+352) 40 36 10-228  
E-mail: regie@ic.lu  
www.ic.lu

Les articles publiés et signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément l'opinion de la Chambre de Commerce, qui ne peut donner aucune garantie expresse ou implicite sur l'exactitude, l'exhaustivité, la véracité, l'actualité, la pertinence ou la fiabilité des informations figurant dans le Merkur.



# L'apprentissage en entreprise ouvre le chemin vers l'emploi

La Chambre de Commerce continue ses efforts dans l'intérêt des jeunes et de l'économie nationale en matière d'apprentissage et fait appel à l'engagement et à la responsabilité sociale de tous ses membres. **Toutes les entreprises sont vivement invitées à déclarer leurs postes d'apprentissage vacants** aux services de l'Administration de l'Emploi compétents avant fin avril 2008. Le présent dossier fournit un aperçu général des modalités organisationnelles actuelles de l'apprentissage au Luxembourg.

## ■ Définition de l'apprentissage

L'apprentissage est le rapport d'éducation et d'instruction professionnelles entre un patron ou une entreprise formatrice, reconnu comme qualifié à cet effet et un apprenti, afin que le premier enseigne la pratique d'une profession à ce dernier.<sup>1</sup>

Conformément à la loi du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du Travail (Art. L.111-1 - Art. L.113-6), ce dernier comprend:

- une formation pratique sous la direction d'un patron;
- une formation générale scientifique, morale et sociale qui s'obtient dans

une école professionnelle (les écoles professionnelles ont reçu l'appellation de lycées techniques en 1979).

L'apprentissage ne pourra se faire que dans une profession sujette à l'apprentissage, c.-à.-d. reconnue par la chambre professionnelle patronale et la cham-

<sup>1</sup> La notion d'apprenti s'applique aussi bien aux filles qu'aux garçons, il en va de même pour la notion de patron.

bre professionnelle salariale compétente, ainsi que par le Service d'orientation professionnelle de l'Administration de l'Emploi.

Les apprentis doivent avoir accompli l'obligation scolaire légale et avoir 15 ans accomplis.

## ■ Les filières d'apprentissage

### La filière concomitante

L'apprentissage des connaissances pratiques se fait dans l'entreprise. Parallèlement, la fréquentation de l'école à raison d'un minimum de 8 heures, 16 heures et même au-delà de 16 heures par semaine est obligatoire afin d'acquérir les connaissances théoriques nécessaires. L'enseignement scolaire peut se faire par périodes groupées.

### La filière mixte

Pour de nombreuses professions, la formation théorique et pratique se fait uniquement à l'école pendant la première, voire même la deuxième année d'apprentissage (année scolaire à plein temps). Ce n'est qu'après avoir réussi l'année scolaire que la formation se poursuit dans l'entreprise sans pour autant abandonner les cours théoriques au lycée technique.

### La filière de plein exercice

La formation professionnelle se fait intégralement au lycée technique. Un règlement grand-ducal définit les filières appropriées pour les différentes professions.

## ■ La formation d'un apprenti

### La compétence pour former un apprenti

Pour recevoir ou former un candidat à l'apprentissage commercial, hôtelier ou industriel, le patron ou son représentant (tuteur) doit:

- avoir 21 ans au moins,
- être détenteur du Certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP) ou équivalent,
- avoir au moins 3 ans de pratique professionnelle,
- être reconnu dans cette fonction par la chambre professionnelle patronale compétente.

### Le retrait du droit de former un apprenti

Le droit de recevoir ou de former un apprenti peut être temporairement retiré

par la chambre professionnelle patronale compétente de par sa propre initiative ou sur proposition de la chambre professionnelle salariale compétente lorsque la tenue générale de l'entreprise paraît de nature à compromettre l'éducation ou la formation professionnelle de l'apprenti ou si l'importance de l'entreprise est manifestement insuffisante pour garantir l'éducation ou la formation professionnelle.

En outre, la chambre professionnelle patronale compétente peut retirer le droit de former un apprenti soit temporairement, soit définitivement à celui qui, après la signature du contrat d'apprentissage, se trouve dans l'un des cas détaillés pp. 9 et 10 du présent dossier, ou à celui qui, par suite d'une maladie physique ou mentale ou d'une grave défection morale, ne peut offrir les garanties nécessaires pour l'exécution des obligations du contrat d'apprentissage.

### La formation d'un apprenti en cas de décès du patron

- *Dans l'hôtellerie, l'horticulture, l'industrie et le commerce*

Lorsqu'en cas de décès du patron la veuve ou les ayants droit continuent l'exploitation sous la direction d'une personne capable de satisfaire aux obligations résultant du contrat d'apprentissage, il suffit que cette personne soit reconnue par la chambre professionnelle patronale et âgée de 24 ans au moins.



### L'incapacité de recevoir ou de former un apprenti

Sont incapables de recevoir ou de former un apprenti: ceux qui ont été condamnés

- pour crime,
- pour banqueroute frauduleuse ou déclarés en faillite,
- pour attentat aux mœurs,
- à plus de trois mois d'emprisonnement pour non-respect du droit de propriété,
- pour délit contre la sûreté extérieure de l'Etat.

L'incapacité peut être levée sur demande par le ministre de l'Éducation nationale.

### L'embauchage d'un apprenti

- *Présentation auprès de l'Administration de l'emploi*

Toute personne pré-qualifiée qui désire apprendre une profession doit au préalable se présenter au Service d'orientation professionnelle de l'Administration de l'emploi, qui la conseillera sur la profession à choisir et ses aptitudes par rapport aux différentes professions.

Toute personne qui désire engager un apprenti doit adresser une déclaration de postes d'apprentissage vacants **avant fin avril 2008** au Service d'orientation professionnelle de l'ADEM qui soumettra à son choix des candidats en fonction de leurs aptitudes.

- *Autres déclarations*

Après réception de l'avis du Service d'orientation professionnelle et après présentation par l'apprenti d'un certificat médical d'aptitude professionnelle, le patron peut embaucher l'apprenti. L'apprenti remettra sans attendre au patron ou au dirigeant de l'entreprise sa carte d'impôt, délivrée par la commune. Le patron veillera à ce que l'apprenti soit inscrit auprès des organismes d'assurance sociale dans les délais prévus par la loi. (Le délai est de 8 jours).

### Les périodes de recrutement

Le recrutement des apprentis se fait en principe du 16 juillet au 1<sup>er</sup> octobre.

### La période d'essai

La période d'essai ne peut excéder 3 mois. Lors de cette période, le patron devra examiner les aptitudes de l'apprenti et juger sa bonne intégration dans l'entreprise.

Personnes aptes à former des apprentis	Nombre maximum d'apprentis
2 – 4	2
5 – 7	3
8 – 10	4
11 – 15	5
16 – 20	6
21 – 30	8
31 – 50	10
51 – 75	15
76 - 100	20

Pendant cette période, les deux parties ont le droit de résilier le contrat sans préention à indemnité, sans préavis et sans indication de la raison de cette résiliation.

### Le nombre maximum d'apprentis

Dans l'entreprise, le nombre de personnes qualifiées à former des apprentis est déterminant pour le nombre d'apprentis à embaucher.

Afin de garantir l'apprentissage pratique efficace des apprentis, les dispositions suivantes, déterminées par les chambres professionnelles compétentes, et concernant le nombre d'apprentis admis dans les différentes entreprises, sont de rigueur :

- une entreprise où le patron ou son représentant légal travaille sans collaborateurs en possession du CATP, ne pourra accepter qu'un apprenti à la fois.
- Une entreprise où le patron ou son représentant légal travaille avec des collaborateurs en possession du CATP, pourra former le nombre suivant d'apprentis (cf. tableau ci-dessus).
- Toute filiale d'entreprise qui emploie une personne en possession du CATP pourra également former un apprenti. Dans ce cas, l'adresse de la filiale ainsi que le nom du patron-formateur devront figurer au contrat d'apprentissage.

## ■ Le contrat d'apprentissage

### Définition

En signant le contrat d'apprentissage, le patron-formateur ou toute autre personne ou entreprise reconnue comme qualifiée à cet effet par une chambre professionnelle patronale s'oblige à enseigner ou à faire enseigner

la pratique d'une profession à une autre personne, donc l'apprenti.

Le contrat est signé par le patron et par l'apprenti, ou, si celui-ci est mineur, par son représentant légal.

### Les formulaires

Le contrat d'apprentissage, dressé en quadruple exemplaires, est à renvoyer à la chambre patronale compétente après signature des parties concernées. Après enregistrement au rôle des apprentis de la Chambre de Commerce, le patron et l'apprenti (ou son représentant légal) reçoivent une copie, une troisième copie est envoyée à la chambre salariale compétente alors que la quatrième reste déposée auprès de la chambre patronale.

### Les dispositions du contrat

- *Indications obligatoires qui doivent figurer dans le contrat d'apprentissage*

Le contrat d'apprentissage devra mentionner :

1. les noms, prénoms, profession et domicile du patron, lorsqu'il s'agit d'une personne juridique la dénomination, le siège ainsi que les noms, prénoms et qualités des personnes qui la représentent au contrat,
2. les nom, prénoms, date et lieu de naissance et le domicile de l'apprenti,
3. si l'apprenti est mineur les nom, prénoms, profession et domicile de son représentant légal,
4. la profession à enseigner (ainsi que la branche pour les apprentissages «vente»).
5. la durée du contrat, avec la stipulation qu'en cas d'échec à l'examen de fin d'apprentissage le contrat se trouvera prorogé jusqu'à l'examen suivant,
6. la durée du congé annuel,

7. toutes les autres conditions d'usage arrêtées entre les parties et concernant le logement, la nourriture, l'indemnité d'apprentissage etc.

Toute clause du contrat qui limiterait la liberté de l'apprenti dans l'exercice de la profession à la fin de l'apprentissage est inadmissible et nulle.

### La durée de l'apprentissage

La durée de l'apprentissage varie selon les professions, en général, elle est fixée à 3 ans. En cas d'échec à l'examen de fin d'apprentissage, la durée de l'apprentissage est étendue de plein droit jusqu'à la prochaine séance d'examen. Après deux échecs, le contrat d'apprentissage doit être résilié.

Une réduction de la durée de l'apprentissage s'avère cependant possible lorsque l'apprenti a atteint l'objectif professionnel en une période plus courte que prévue en raison de son âge ou pour toute autre raison.

### L'obligation de fréquenter l'école

Pendant toute la durée de l'apprentissage, l'apprenti est tenu de fréquenter régulièrement l'école. L'inscription au lycée est à charge de l'apprenti.

Le patron doit accorder à l'apprenti le temps nécessaire pour suivre les cours, sans pour autant lui soustraire ses indemnités d'apprentissage. Il en va de même pour le(s) test(s) intermédiaire(s) et l'examen de fin d'apprentissage.

### Les obligations patronales

Le patron devra :

- assurer l'éducation et la formation professionnelle de l'apprenti dans le cadre d'un programme type d'apprentissage élaboré par les chambres professionnelles compétentes et le gouvernement;
- veiller au bien-être de l'apprenti. Il ne pourra l'employer à des travaux ou services au-dessus de ses capacités physiques. En cas de maladie ou d'absence de l'apprenti il prévendra les parents ou, le cas échéant, le représentant légal;
- surveiller la conduite et les mœurs de l'apprenti, soit dans l'entreprise soit en dehors et avertir sans tarder les parents ou le représentant légal des fautes graves que l'apprenti pourrait commettre ou des penchants vicieux qu'il pourrait manifester;

- veiller à ce que l'apprenti fréquente régulièrement les cours au lycée technique et lui accorder le temps nécessaire pour les suivre (ce temps sera considéré comme temps de travail);
- respecter les dispositions en matière de droit du travail et, le cas échéant, les dispositions contractuelles;
- procéder au paiement des indemnités d'apprentissage;
- encourager l'apprenti à passer les examens prévus et mettre à sa disposition le temps, le matériel et les outils nécessaires.

Outre les obligations mentionnées ci-dessus, le patron veillera également à ce que l'apprenti ne soit pas employé à des travaux ou services étrangers à la profession faisant l'objet du contrat.

#### **Les obligations de l'apprenti**

- L'apprenti doit à son patron ou à son représentant obéissance, zèle et bonne conduite.
- Il lui doit par ailleurs fidélité et respect.
- Il est tenu de fréquenter régulièrement les cours et, le cas échéant, en présenter au patron une preuve par écrit.
- Il doit respecter les intérêts de l'entreprise et observer la plus grande discrétion sur les affaires de l'entreprise.
- Il n'a pas le droit d'exercer une activité secondaire rémunérée.
- Il est tenu de se présenter aux tests intermédiaires et à l'examen de fin d'apprentissage.

#### **Les obligations du représentant légal**

- Le père ou le représentant légal de l'apprenti est tenu d'encourager ce dernier à accomplir les obligations ci-avant mentionnées.
- Le père ou le représentant légal de l'apprenti est responsable des fautes commises par négligence par ce dernier.

#### **Les indemnités d'apprentissage**

Le patron doit payer des indemnités d'apprentissage à l'apprenti.

L'indemnité d'apprentissage est due pour les heures de formation pratique en entreprise, pour la fréquentation de l'enseignement scolaire, ainsi que pendant la période de congé. (*Prière de consul-*

*ter le barème des indemnités d'apprentissage pp. 14 et 15)*

En cas de chômage involontaire directement causé par des intempéries, l'apprenti a droit à une indemnité compensatoire égale à quatre-vingt pour-cent de son indemnité horaire moyenne brute effectivement touchée au cours des trois mois ayant précédé le mois de la survenance du chômage.

En cas fermeture temporaire ou d'arrêt de l'entreprise pour toute raison autre que des intempéries, manque de travail par exemple, l'indemnité d'apprentissage intégrale est due.

Le montant de cette indemnité est fixé par la loi ou par le contrat collectif et varie selon les professions et les années d'apprentissage.

#### **■ Durée de travail des apprentis**

Il convient d'emblée de faire la différence entre les apprentis mineurs et les apprentis majeurs.

##### **Apprentis majeurs**

Pour les apprentis majeurs, les mêmes dispositions légales s'appliquent que pour les salariés adultes. Les maxima journaliers et hebdomadaires ainsi que la période de référence varient en fonction du nombre de personnes occupées dans l'entreprise. L'horaire de travail journalier ne peut être entrecoupé que

d'une seule période de repos non rémunérée n'excédant pas 3 heures.

Comme travail de nuit sont considérées les heures entre 23h00 du soir et 06h00 du matin. Toute heure de travail de nuit est rémunérée avec une majoration de 25 %, soit en temps libre, soit en numéraire.

##### **Apprentis mineurs**

Pour les apprentis mineurs, la loi du 31 juillet 2006 (Art. L.341-1 - Art. L.345.2) règle la protection des jeunes travailleurs. Les dispositions générales sur la durée de travail et les congés s'appliquent également à l'apprenti, mais seulement dans la mesure où celles-ci ne se trouvent pas en contradiction avec la loi concernant la protection des jeunes travailleurs.

La durée du travail de l'apprenti mineur ne doit pas dépasser huit heures par jour et 40 heures par semaine.

Des conventions collectives ou le ministre du Travail pourront autoriser une durée de travail maximale de 9 heures à condition que la durée hebdomadaire du travail ne dépasse pas 44 heures et que la durée hebdomadaire moyenne du travail, calculée sur une période maximale de quatre semaines, ne dépasse pas soit 40 heures, soit la durée du travail hebdomadaire maximale normale fixée par voie conventionnelle.





L'expression «durée du travail» signifie le temps pendant lequel l'apprenti est à la disposition du patron et ne comprend pas les périodes de repos pendant lesquels il n'est pas à sa disposition, à l'exception de la pause.

La semaine de 40 heures comprend également le temps passé à l'école car les cours théoriques sont considérés comme heures de travail et donnent droit au paiement normal de l'indemnité d'apprentissage.

#### **Le temps de repos des apprentis mineurs**

##### • *La pause*

Après 4 heures de travail ininterrompu, l'apprenti mineur a droit à une pause rémunérée ou non de 30 minutes au moins.

Au cas où les apprentis sont occupés à des travaux de production et incorporés dans une équipe de travail composée de travailleurs adultes, ils jouissent du même temps de pause que les travailleurs adultes, qui ne peut par contre pas être inférieure à 15 minutes.

Les pauses prévues à l'alinéa qui précède ne sont comptées comme travail effectif que si le travail est effectué en journée continue. Lorsque, en revanche, la journée est composée de 2 parts presque égales, séparées par une pause d'au moins une heure, ces pauses ne sont pas considérées comme travail effectif.

##### • *Le repos journalier et le repos périodique*

Le repos journalier ininterrompu de l'adolescent ne peut être inférieur à 12 heures consécutives.

Au cours de chaque période de sept jours, l'apprenti mineur doit bénéficier d'un repos périodique de 2 jours consécutifs, comprenant en principe le dimanche.

Pour des raisons techniques ou d'organisation objectives cette période de repos peut être réduite sans pouvoir être inférieure à quarante-quatre heures consécutives.

Cependant, le ministre du Travail peut accorder des dérogations par rapport aux limites fixées pour le repos journalier et périodique à condition que des raisons objectives les justifient et qu'un repos compensateur approprié soit accordé aux adolescents dans un délai de 12 jours.

Ces dérogations ne sont possibles que pour les apprentissages dans des hôpitaux, cliniques, institutions de soins et de garde de personnes âgées et/ou dépendantes, les maisons d'enfants et des établissements actifs dans le domaine de la garde et/ou de l'éducation des enfants et des établissements analogues, dans le domaine socio-éducatif, dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration et dans le cadre des forces armées.

Dans tous les cas, le repos journalier ininterrompu de 10 heures consécutives et un repos hebdomadaire de 36 heures consécutives doivent être respectés.

#### **Le travail de nuit des apprentis mineurs**

Les apprentis ne peuvent être occupés pendant la nuit jusqu'à l'âge de 18 ans accomplis.

Le terme «nuit» dans le sens de la loi concernant la protection des enfants et des jeunes travailleurs signifie une période d'au moins douze heures consécutives. Cette période comprend nécessairement l'intervalle écoulé entre huit heures du soir et six heures du matin. Pour les entreprises et services à marche continue le travail est autorisé jusqu'à 10h00 du soir.

Une dérogation écrite à ces règles peut être accordée par le ministre du Travail pour les travaux effectués dans le cadre d'un apprentissage dans les hôpitaux, institutions de soins et de garde de personnes âgées et/ou dépendantes, maisons d'enfants et établissements actifs dans le domaine de la garde et/ou de l'éducation des enfants et des établissements analogues, dans le domaine socio-éducatif, dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, dans le cadre des forces armées ou dans le secteur de la boulangerie-pâtisserie. Toute dérogation accordée doit avoir des raisons objectives qui la justifient et doit donner lieu à un repos compensateur approprié endéans 12 jours. Dans le secteur HORECA, l'autorisation est limitée à 10h00 du soir. Le travail entre minuit et quatre heures du matin reste dans tous les cas interdit.

#### **Le travail pendant les dimanches et les jours fériés légaux des apprentis mineurs**

Les apprentis qui n'ont pas encore 18 ans accomplis ne peuvent, en principe, être occupés les dimanches et jours fériés légaux. Pour les apprentis occupés dans les hôtels, restaurants, cafés, salons de consommation, cliniques, institutions de soins et de garde pour personnes âgées et/ou dépendantes, maisons d'enfants et institutions actives dans le domaine de l'éducation et de la garde d'enfants, une autorisation prolongée pour travailler les dimanches ou les jours fériés légaux peut être accor-

dée par le ministre du Travail. La durée de la validité de l'autorisation doit être spécifiée sur le document délivré à l'employeur intéressé. Toutefois, les adolescents doivent être exempts du travail un dimanche sur deux, à l'exception du secteur de l'hôtellerie et de la restauration, des mois de juillet et d'août où cette limitation ne joue pas.

Dans la période de 12 jours suivant immédiatement le dimanche ou jour férié légal travaillé, une journée de repos compensatoire entière doit être accordée pour chaque dimanche ou jour férié légal passé au service de l'employeur.

Le travail de dimanche sera rémunéré avec un supplément de 100 % (total universellement valable: 200 % + 1 jour de repos).

Pour le travail des jours fériés légaux, l'apprenti touchera la même rémunération que pour le travail de dimanche, outre l'indemnité prévue par l'article 6 de la loi du 10 avril 1976 portant réforme de la réglementation des jours fériés légaux (total universellement valable: 300 % + 1 jour de repos).

### **Les heures supplémentaires des apprentis mineurs**

En général, la prestation d'heures supplémentaires est interdite pour les adolescents qui n'ont pas encore 18 ans accomplis.

Est considéré comme travail supplémentaire tout travail dont la durée dépasse les limites fixées par la loi ou par une convention collective.

Certaines dérogations à la loi sont cependant possibles, mais se limitent aux exceptions suivantes:

- en cas de force majeure;
- si l'existence ou la sécurité de l'entreprise l'exigent;
- s'il ne peut être légitimement recouru à un travailleur adulte.

Ces exceptions ne sont justifiées que si les heures supplémentaires doivent être prestées afin d'éviter qu'une gêne sérieuse ne soit apportée à la marche normale de l'entreprise. De plus, la prestation des heures supplémentaires ne doit pas être durable et ne doit souffrir aucun retard.

Dans les cas d'exceptions mentionnés ci-avant, une information immédiate avec indication du ou des motifs est à adresser au directeur de l'Inspection du travail et des mines. Le ministre du Travail fixera la période au cours

de laquelle les heures de travail supplémentaires doivent être compensées par une réduction équivalente de la durée du travail. Cette période ne pourra excéder 12 jours.

Durant le temps d'enseignement et de formation passé soit à l'école soit à l'entreprise, les heures supplémentaires sont interdites.

Les apprentis mineurs ont droit pour chaque heure de travail supplémentaire à une augmentation de 100% de l'indemnité d'apprentissage.

### **Les congés payés des apprentis mineurs**

Le congé des apprentis doit être accordé pendant les vacances scolaires. Les apprentis ont droit à un congé annuel payé de 25 jours ouvrables.

La semaine de congé est toujours fixée à cinq jours ouvrables, même si l'apprenti concerné travaille plus que 5 jours par semaine.

L'apprenti qui d'après constatation officielle ne dispose pas d'une période de repos hebdomadaire ininterrompue de 44 heures, a droit à 6 jours de congé supplémentaires par an.

1 jour de congé supplémentaire sera accordé par période de 8 semaines, cette période ne nécessitant pour autant pas être continue.

Lors de l'évaluation de l'indemnité de congé, il faut tenir compte des heures supplémentaires régulièrement prestées en vertu d'une dérogation légale permanente.

En principe, le congé doit être pris en une seule fois à moins que les besoins du service ou les désirs justifiés de l'apprenti n'exigent un fractionnement. Une fraction ne peut, en principe, être inférieure à 12 jours continus. Les apprentis des entreprises hôtelières ont le droit de prendre leur congé annuel entre le 15 juin et le 15 septembre.

Le congé collectif accompagné de la fermeture de l'entreprise doit être fixé avant le 31 mars en accord avec le personnel et la délégation du personnel.

Si la durée de la fermeture de l'entreprise dépasse la durée du congé prévu pour l'apprenti, ce dernier bénéficiera de toute la période pendant laquelle l'entreprise est fermée et de l'indemnité de congé fixée en conséquent.

L'apprenti ne pourra renoncer au congé même moyennant paiement. Si

après résiliation, l'apprenti quitte l'entreprise avant d'avoir joui de la totalité du congé qui lui est dû, l'indemnité correspondant au congé non encore pris lui sera versée au moment de son départ.

### **■ La fin du contrat d'apprentissage** **La résiliation obligatoire prévue par la loi**

- *En cas de réussite à l'examen de fin d'apprentissage*

En cas de réussite à l'examen de fin d'apprentissage, le contrat prend fin le dernier jour du mois lors duquel le résultat a été officiellement signifié par la poste, la date du tampon postal faisant foi.

En cas d'échec au premier examen, le contrat prend fin avec l'examen suivant même en cas de non-réussite. L'apprenti peut alors conclure un nouveau contrat d'apprentissage avec un autre patron.

- *En cas de mort de l'apprenti ou du patron ou abandon de ce dernier de l'exercice de sa profession*

En cas de reprise de l'entreprise par un autre patron ou lorsque la veuve ou les ayants droit continuent l'exploitation sous la direction d'une personne capable de satisfaire aux obligations résultant du contrat d'apprentissage, la continuation de ce contrat peut être convenue entre le nouveau patron et l'apprenti. Dans ce cas, un ajout correspondant est apporté au contrat dans le mois au plus tard, signé par le nouveau patron, respectivement la veuve ou les ayants droit, la personne reconnue capable par la chambre professionnelle patronale compétente et l'apprenti ou son représentant légal.

- *En cas de condamnation du patron ou de l'apprenti:*
  - pour crime;
  - pour banqueroute frauduleuse ou déclaration en état de faillite;
  - à plus de trois ans d'emprisonnement pour une des infractions prévues par le droit à la propriété;
  - pour délit contre la sûreté extérieure de l'Etat,le contrat d'apprentissage se trouve immédiatement résolu.
- *Ou encore, en cas de force majeure.*

## La résiliation facultative du contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage peut être dénoncé:

### 1. Par les chambres professionnelles

Par la chambre professionnelle patronale en accord avec la chambre professionnelle compétente pour l'apprenti, par une notification aux deux parties, s'il a été constaté que l'une ou l'autre des parties manque manifestement aux conditions du contrat ou aux dispositions de la loi sur l'apprentissage ou s'il a été constaté que l'apprenti manque d'aptitudes suffisantes pour la profession choisie.

### 2. Par l'une ou l'autre des parties

- pour cause d'infraction grave ou habituelle aux conditions du contrat ou aux dispositions de la loi sur l'apprentissage, après que les mesures d'ordre prévues dans cette loi se soient révélées infructueuses;
- si l'une des parties encourt une condamnation à une peine infamante;
- si l'une des parties change de domicile dans des conditions telles, que la continuation de l'apprentissage devient pratiquement impossible. Dans ce cas, la dénonciation ne pourra être prononcée que dans le mois qui suit le changement de domicile.

### 3. Par le patron

- lorsque l'apprenti se rend coupable d'un acte d'improbité ou de mauvaise conduite;
- si, même après la période d'essai, il est constaté que l'apprenti est incapable d'apprendre la profession;
- sur l'avis du médecin, si l'apprenti est atteint d'une maladie répugnante ou contagieuse;
- sur l'avis du médecin si, à la suite d'une maladie de plus de trois mois ou d'un accident, l'apprenti n'est plus en mesure d'exercer la profession choisie;
- en cas de décès de l'épouse du patron si l'apprenti est logé et nourri par lui.

### 4. Par l'apprenti

*ou son représentant légal*

- sur l'avis du médecin, si l'apprentissage ne peut se poursuivre sans dommage pour la santé de l'apprenti;
- en cas de mariage de la fille-apprentie.

Il se dégage de ce qui précède, que la résiliation du contrat d'apprentissage ne peut se faire qu'en vertu de dispo-

sitions légales bien définies. Toute initiative prise de son propre chef par le patron ou l'apprenti est interdite. Toute dénonciation du contrat d'apprentissage doit, au préalable, être soumise à l'approbation des chambres professionnelles intéressées.

## La dénonciation d'un commun accord

Le contrat d'apprentissage peut à tout moment être dénoncé par les parties concernées par consentement mutuel (sans autorisation préalable des chambres professionnelles intéressées).

## Le délai de préavis

Le délai de préavis est en général 15 jours après autorisation de dénonciation des chambres professionnelles. Le contrat d'apprentissage peut être dénoncé sans préavis:

- si la résiliation a lieu pendant la période d'essai;
- si l'une ou l'autre partie manque manifestement aux conditions du contrat ou aux dispositions de la loi sur l'apprentissage;
- s'il est constaté aux épreuves de contrôle que l'apprenti manque d'aptitudes suffisantes pour la profession choisie.
- pour cause d'infraction grave ou habituelle aux conditions du contrat ou aux dispositions de la loi sur l'apprentissage, après que les mesures d'ordre prévues dans cette loi se soient révélées infructueuses;
- si l'une des parties encourt une condamnation à une peine infamante;
- lorsque l'apprenti se rend coupable d'un acte d'improbité ou de mauvaise conduite;
- sur l'avis du médecin, si l'apprenti est atteint d'une maladie répugnante ou contagieuse ou si l'apprentissage ne peut se poursuivre sans dommage pour la santé de l'apprenti.

## La prorogation du contrat d'apprentissage en cas d'interruption de l'apprentissage

Si par suite de causes indépendantes de la volonté des parties (p. ex. en cas de maladie ou congé maternité), l'apprentissage a dû être interrompu de façon à porter préjudice au but de l'apprentissage, la prorogation adéquate de la durée du contrat peut être décidée par la

chambre professionnelle patronale compétente sur proposition du patron.

Cette demande de prorogation doit être faite au cours de l'année d'apprentissage pendant laquelle l'interruption a eu lieu.

## Les sanctions

En cas de manquement aux dispositions du contrat d'apprentissage et de la loi sur l'apprentissage, la chambre professionnelle patronale, de concert avec la chambre professionnelle compétente pour l'apprenti, pourra prononcer:

1. un avertissement,
2. une réprimande,
3. une amende d'ordre qui ne peut dépasser 49,58 €. Elle sera versée à la chambre professionnelle patronale compétente qui en transmettra la moitié à la chambre professionnelle compétente pour l'apprenti,
4. l'interdiction au patron de recevoir ou de former un apprenti pendant un temps déterminé. Cette décision devra être prise par le Ministre de l'Education nationale après consultation du Ministre de l'Economie. En cas de récidive dans les douze mois, toutes ces sanctions pourront être cumulées.

## Le carnet d'apprentissage

Actuellement, il existe un carnet d'apprentissage qui est un instrument de contrôle du bon déroulement de la formation pratique en entreprise. L'apprenti en formation CATP doit tenir un carnet d'apprentissage à soumettre tous les mois au patron ou à la personne chargée de former l'apprenti pour contrôle et signature. Le conseiller à l'apprentissage, lors de ses visites de l'entreprise, peut ainsi contrôler périodiquement si le programme de formation pratique en entreprise est respecté. Le carnet d'apprentissage sert à l'établissement de la note patronale et peut être pris en compte par la commission d'examen lors de l'établissement de la note pratique. Il est donc recommandé aussi bien au patron qu'à l'apprenti de tenir le cahier avec le plus grand soin.

## Les examens des apprentis

### Les tests intermédiaires

Ces tests peuvent avoir lieu périodiquement, mais au plus tard à la fin de la deuxième année d'apprentissage et sont organisés par les chambres pro-

fessionnelles compétentes dans le cadre de leurs fonctions de surveillance et de contrôle.

Le test intermédiaire est censé renseigner sur l'état des connaissances professionnelles de l'apprenti.

Ces tests intermédiaires peuvent aboutir à un avertissement de l'apprenti ou à sa réorientation dans une autre profession, mais également à un avertissement du patron pouvant même conduire jusqu'à la suppression du droit de former des apprentis.

### **L'examen de fin d'apprentissage (RGD du 31 juillet 2006)**

A la fin de la période d'apprentissage, l'apprenti est tenu de se soumettre à l'examen de fin d'apprentissage qui vient par ailleurs clôturer l'apprentissage. L'examen comprend deux parties distinctes: une partie pratique portant sur le volet de la pratique professionnelle et le volet de la théorie professionnelle et une partie sur la théorie générale.

Pour les volets de la pratique professionnelle et de la théorie professionnelle, une épreuve dite intégrée peut être organisée. Ceci signifie que la partie pratique professionnelle est combinée à la partie théorie professionnelle en un examen intégré et l'élève est tenu d'accomplir un travail pratique en le décrivant et en l'expliquant via la théorie y relative.

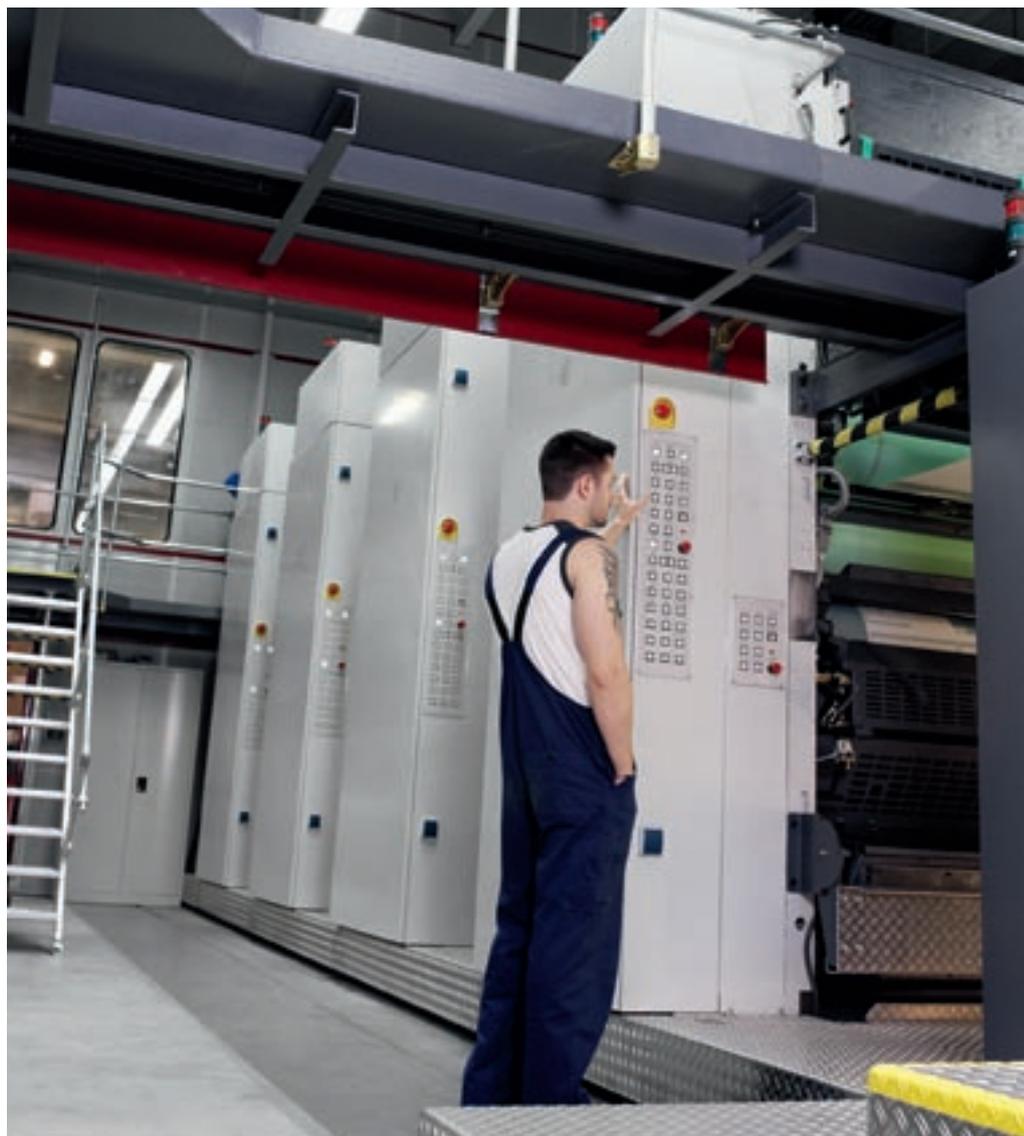
Le patron est tenu d'encourager l'apprenti à se soumettre à l'examen, à mettre à sa disposition matériel, outillage et machines requis et de lui accorder le temps nécessaire pour ce faire. La période d'examen est considérée comme temps de travail et donc rémunérée.

### **L'admissibilité**

Sont admis à l'examen de fin d'apprentissage les apprentis qui sont arrivés au terme de la dernière année de formation et justifiant de la fréquentation régulière des cours de l'enseignement scolaire, à certifier par le directeur du lycée technique fréquenté ou qui présentent des études reconnues équivalentes par le ministre.

L'admission des candidats à l'examen de fin d'apprentissage, sur proposition des chambres professionnelles compétentes, est prononcée par le directeur de la formation professionnelle.

Les candidats qui, au cours de l'année, ont accumulé 10 % d'absences non excusées aux cours de l'enseignement sco-



laire de la dernière année de formation ne sont pas admissibles à l'examen.

L'élève ou l'apprenti qui réussit le volet de la théorie professionnelle et/ou la partie portant sur la théorie générale de l'examen est dispensé de la fréquentation des cours scolaires de la ou des parties concernées, sauf en cas d'examen intégré ou si les cours contiennent de la formation pratique.

### **Objet de l'examen**

Dans le volet de la pratique professionnelle, l'épreuve pratique doit être conforme au programme-type d'apprentissage établi par les chambres professionnelles et arrêté par le ministre.

Dans le volet de la théorie professionnelle, les épreuves portent sur les branches de la classe terminale, ainsi que sur les connaissances de base qui constituent le fondement de l'action professionnelle de la formation.

Dans la partie de la théorie générale, les épreuves de l'examen portent sur les branches de la classe terminale.

### **Les commissions d'examen**

L'examen de fin d'apprentissage comprend une partie pratique et une partie théorie générale.

Pour les épreuves pratiques, portant également sur la théorie professionnelle, il est nommé pour chaque branche une commission composée d'un président-patron et de deux membres, dont un représentant des patrons et un représentant des salariés. Les membres de cette commission sont nommés par le ministre compétent. Les commissions peuvent s'adjoindre des experts sur proposition des chambres professionnelles compétentes.

Les épreuves de la théorie générale se font devant une commission composée du directeur à la formation professionnelle en tant que président et d'un cer-

tain nombre d'asseurs, désignés par le ministre compétent pour la formation professionnelle.

### Supervision de l'examen de fin d'apprentissage par le gouvernement

L'examen de fin d'apprentissage se fait sous le contrôle général du commissaire.

### Répétition de l'examen de fin d'apprentissage

Lorsque l'apprenti n'a pas réussi son examen de fin d'apprentissage, il pourra se présenter à la session d'examen suivante.

Toutefois, en cas d'échec à trois reprises soit dans le volet de la théorie professionnelle, soit dans le volet de la pratique professionnelle, soit dans la partie de la théorie générale, le candidat ne peut plus se présenter à l'examen.

### Certificat d'aptitude technique et professionnelle/CATP

Les candidats qui ont passé avec succès l'examen de fin d'apprentissage ont droit au Certificat d'aptitude techni-

que et professionnelle délivré par les chambres professionnelles et signé par le directeur à la formation professionnelle et le ministre compétent pour la formation professionnelle.

### Certificat d'initiation technique et professionnelle/CITP

Conformément à l'article 20 du règlement grand-ducal du 3 octobre 1997, la commission d'examen nationale procède à l'évaluation d'un ou de plusieurs modules; une première évaluation ne pourra cependant se faire avant le 2<sup>e</sup> semestre de la 1<sup>re</sup> année d'apprentissage.

### Le conseiller à l'apprentissage Fonctions

Le conseiller à l'apprentissage a pour mission

- de donner aux entreprises et aux apprentis des informations sur tout ce qui est en rapport avec la formation professionnelle (législation, organisation, programmes, carnet d'apprentissage, visites en classes d'apprentissage, etc...);

- d'accompagner les entreprises et les apprentis dans le processus de formation pratique en entreprise;
- d'agir en tant que médiateur en cas de désaccord ou de conflit entre les parties signataires du contrat d'apprentissage;
- de participer à l'organisation administrative des tests intermédiaires;
- d'assurer le lien en cas de difficultés de l'apprenti entre l'école et l'entreprise;
- de signaler les irrégularités constatées quant au respect de la législation sur la formation professionnelle et sur le droit du travail;
- d'aider les entreprises à se doter de capacités de formation ou de les améliorer et d'accompagner les apprentis lors de l'acquisition des connaissances e. a. par le contrôle du carnet d'apprentissage;
- d'organiser et de surveiller les tests intermédiaires et de présenter des propositions en ce qui concerne les résultats obtenus;
- d'analyser les résultats obtenus lors des examens de fin d'apprentissage et de présenter le cas échéant des propositions d'amélioration y relatives;
- d'aider le cas échéant l'apprenti lors de l'orientation professionnelle et de la recherche d'un poste d'apprentissage approprié;
- de veiller à la synchronisation des programmes de formation pratique et théorique et à la modernisation constante des monographies professionnelles.

## Résultats des examens 2007

Profession	Diplôme		
	CATP	CITP	Total
Agent de voyage	11		11
Auxiliaire-économe	24		24
Chimiste	4		4
Cuisinier	19	10	29
Décorateur-étalagiste/publicitaire	4		4
Dessinateur en bâtiment	7		7
Electronicien en communication	13		13
Electronicien en énergie	79		79
Employé administratif et commercial	215		215
Informaticien qualifié	22		22
Magasinier	1		1
Mécanicien d'avions	8		8
Mécanicien d'usinage	6		6
Mécanicien industriel et de maintenance	37		37
Menuisier-ébéniste	6		6
Mécatronicien	20		20
Serrurier de construction	8		8
Serveur de restaurant	1	1	2
Vendeur	0	56	56
Vendeur qualifié	114		114
Vendeur-magasinier qualifié	4		4
Hôtelier-Restaurateur	10		10
Restaurateur	26		26
<b>Total</b>	<b>639</b>	<b>67</b>	<b>706</b>



<b>Conseiller à l'apprentissage</b>	<b>Secteur d'activité</b>	<b>Contact</b>
Maria DOS SANTOS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• vendeur qualifié (CATP)</li> <li>• aide-vendeur (CITP)</li> <li>• employé administratif et commercial</li> </ul>	maria.dossantos@cc.lu GSM: 621 253 771
Daniel HENDRIKS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• employé administratif et commercial</li> <li>• décorateur étalagiste</li> <li>• décorateur publicitaire,</li> <li>• dessinateur en bâtiment</li> <li>• gestionnaire en logistique</li> </ul>	daniel.hendriks@cc.lu GSM: 621 504 321
Michel MAILLIET	<ul style="list-style-type: none"> <li>• vendeur qualifié (CATP)</li> <li>• aide-vendeur (CITP)</li> <li>• agent de voyages</li> <li>• informaticien qualifié</li> <li>• assistant en pharmacie</li> </ul>	michel.mailliet@cc.lu GSM: 621 283 938
Virginie WAGNER	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Professions relevant du secteur HORECA</li> </ul>	virginie.wagner@cc.lu GSM: 621 266 281
Fränz WALDBILLIG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Professions techniques relevant de l'apprentissage industriel</li> <li>• Auxiliaire de vie</li> </ul>	francis.waldbillig@cc.lu GSM: 621 227 158

**Fax – conseillers à l'apprentissage: 42 39 39-820**

## ■ L'apprentissage pour adultes

Par la voie de l'apprentissage pour adultes, des personnes adultes ont la possibilité d'accomplir un apprentissage en vue de l'obtention d'un CATP, CCM ou CITP.

Cette voie de formation est destinée aux:

- adultes sous contrat de travail;
- aux demandeurs d'emploi dûment inscrits à l'Administration de l'emploi (ADEM).

### Les conditions d'admission

Certaines conditions doivent être respectées avant de pouvoir conclure un contrat d'apprentissage sous le statut d'adulte:

1. être âgé de 18 ans au moins;
2. ne plus fréquenter l'école depuis au moins 12 mois;
3. ne plus être sous contrat d'apprentissage depuis au moins 12 mois;
4. se prévaloir d'une affiliation au Centre commun de la Sécurité sociale d'au moins 12 mois continus ou non à titre d'au moins 20 heures par semaine.

5. pour les demandeurs d'emploi: être inscrits auprès de l'ADEM depuis 1 mois au moins.

Une dérogation à la période de carence est prévue sous 2., 3. et 4.:

- pour les personnes qui désirent acquérir une autre qualification professionnelle, une dérogation peut être accordée par la commission consultative sur la base d'une demande dûment motivée;
- pour les détenteurs d'un CCM qui désirent acquérir une qualification supplémentaire;
- pour les détenteurs d'un CITP qui sont directement admissibles à la préparation du CATP de la même spécialité, sur la base de l'avis d'orientation du conseil de classe.
- pour les détenteurs d'un CATP ou d'un diplôme de technicien qui désirent acquérir un CATP d'une qualification complémentaire.

Les conditions d'accès aux différents métiers sont identiques à celles applicables à l'apprentissage initial. La commission consultative créée à cet effet décide

de l'admission du candidat en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> année d'apprentissage; toutefois, la durée totale de l'apprentissage ne peut être inférieure à 1 an.

### L'indemnité d'apprentissage (indice 100)

(RGD du 25 juillet 2005)

L'apprenti a droit au salaire social minimum.

Le patron formateur verse la totalité du montant à l'apprenti et la différence entre l'indemnité d'apprentissage légale ou conventionnelle et le salaire social minimum lui est remboursé par:

- le Fonds pour l'emploi, si l'apprenti était un demandeur d'emploi;
- le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle pour tout autre candidat.

### Les modalités de l'apprentissage

Les modalités en vigueur pour l'apprentissage initial (contrat d'apprentissage et examen de fin d'apprentissage) sont applicables à l'apprentissage pour adultes.

## Barème des Indemnités d'Apprentissage mensuelles (minima applicables)

à partir du 1<sup>er</sup> mars 2008, indice 685,17.

(Règlement ministériel du 25 juillet 2005 portant fixation des indemnités d'apprentissage)

### Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois)

	<b>Vendeur, Magasinier, Décorateur, Dessinateur en Bâtiment CATP</b>	<b>Vendeur CITP</b>	<b>Agent de voyages</b>	<b>Employé administratif et commercial</b>
1 <sup>re</sup> année	450,77 €	405,76 €	535,12 €	
2 <sup>e</sup> année	573,97 €	450,77 €	665,44 €	
3 <sup>e</sup> année	835,02 €		945,81 €	945,81 €

Une «**prime d'encouragement**» de 10 % de l'indemnité annuelle sera allouée aux apprentis des professions de vendeur, de magasinier, de décorateur, de dessinateur en bâtiment, d'agent de voyages et d'employé administratif et commercial, à condition:

- qu'ils aient terminé avec succès leur année d'apprentissage.
- qu'ils aient obtenu des notes suffisantes consignées par le formateur dans le carnet d'apprentissage.
- qu'ils n'aient pas totalisé des absences répétées de plus de 30 jours dans l'entreprise pendant la période annuelle de référence.

Cette prime est à calculer sur le total des indemnités allouées à l'apprenti pendant la période de référence du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre. **Elle est à la charge de l'employeur et est à payer au plus tard le 31 décembre suivant.**

	<b>Gestionnaire qualifié(e) en logistique</b>	<b>Auxiliaires de vie</b>	<b>Assistant en pharmacie</b>
1 <sup>re</sup> année	533,20 €		
2 <sup>e</sup> année	700,11 €	665,44 €	
3 <sup>e</sup> année	915,18 €	946,08 €	946,15 €

### Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois) les valeurs respectives des rémunérations en nature incluses

	<b>CATP Cuisinier</b>	<b>CATP Serveur de restaurant</b>	<b>CITP en Cuisine/Service</b>
1 <sup>re</sup> année	655,78 €	604,46 €	544,02 €
2 <sup>e</sup> année	824,81 €	778,76 €	604,46 €
3 <sup>e</sup> année	942,45 €		

	<b>Mécanicien industriel et de maintenance, Mécanicien d'usage, Electronicien en énergie, Informaticien qualifié</b>	<b>Mécatronicien</b>	<b>Mécanicien d'avions</b>
1 <sup>re</sup> année	507,78 €	272,49 €	293,25 €
2 <sup>e</sup> année	666,81 €	350,33 €	871,54 €
3 <sup>e</sup> année	871,60 €	455,43 €	

## Remarque: En cas de prorogation du contrat d'apprentissage

- En cas **de réussite aux épreuves pratiques de l'examen de fin d'apprentissage** sans avoir réussi aux épreuves théoriques, les apprentis ont droit à une indemnité de **1.267,29 € par mois**.
- En cas **d'échec aux épreuves pratiques de l'examen de fin d'apprentissage**, les apprentis ont droit à l'indemnité d'apprentissage de la 3<sup>e</sup> année, qu'ils aient ou n'aient pas réussi les épreuves théoriques.

## Le Lycée Technique Hôtelier Alexis Heck

	Mensuel	Hebdomadaire
Stage I	782,88 €	181,30 €
Stage II	931,90 €	215,49 €
Stage III	1.030,98 €	238,37 €
Stage IV	1.130,26 €	261,32 €



### ■ Les aides et primes de promotion de l'apprentissage accordées par l'Etat (RGD du 12 juin 2004)

#### Pour le patron

- Le Fonds pour l'emploi verse aux employeurs occupant un apprenti des aides de promotion de l'apprentissage d'un montant égal à 27 % de l'indemnité d'apprentissage par lui versée à l'apprenti.
- Il rembourse également aux employeurs qui précèdent la part patronale des charges sociales se rapportant à l'indemnité d'apprentissage versée à l'apprenti.

#### Pour l'apprenti

Si l'apprenti réussit son année d'apprentissage, le Fonds pour l'emploi lui accorde une prime d'apprentissage égale à 117 € par mois d'apprentissage.

#### La liquidation des aides et primes

LADEM diffuse les demandes de remboursement au plus tard en novembre aux entreprises formatrices.

L'apprenti a le droit de faire lui-même une demande d'octroi des dites primes lorsque l'employeur a omis d'introduire cette demande ou l'a introduite hors délai précité, et ceci au plus tard

au cours de l'année civile qui suit l'année d'apprentissage.

Le présent dossier est composé d'extraits de la publication «La Formation Professionnelle: Mon ticket pour l'avenir» publiée par la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, la Chambre de Travail, la Chambre des Employés Privés, la Chambre d'Agriculture et le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle.

## Informations et adresses utiles

### Chambre de Commerce

#### Service de la Formation professionnelle initiale et de l'apprentissage

7, rue Alcide de Gasperi • Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-210 • Fax: 42 39 39-820

www.cc.lu • E-mail: formprof@cc.lu

### Le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle

29, rue Aldringen • L-1118 Luxembourg

Tél.: 478-5100 • Fax: 478-5113

www.men.lu

### Service de l'Orientation professionnelle de l'ADEM

Galerie Kons 2<sup>e</sup> étage

B. P. 2208 • L-1022 Luxembourg

Tél.: 478-5480

www.adem.public.lu/demandeur/orientation/index.html

## Calendrier de l'apprentissage >>>

- Envoi des déclarations de postes d'apprentissage vacants avant fin avril 2008 à l'Administration de l'Emploi (voir formulaire page suivante).
- Enregistrement des contrats d'apprentissage du 16 juillet au 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Mieux vous écouter,  
**Mieux vous écouter,**  
 mieux vous guider !  
 mieux vous guider

### ESPACE ENTREPRISES

Que ce soit dans des domaines juridique, administratif, économique, social, dans le cadre d'une création, d'une reprise ou d'une transmission de société, la mission de l'Espace Entreprises est d'assister dans les meilleures conditions ceux qui, par leur initiative, contribuent à l'expansion de l'économie luxembourgeoise.

Votre partenaire pour la réussite





MINISTÈRE DU TRAVAIL  
ET DE L'EMPLOI  
Administration de l'emploi

Service d'Orientation professionnelle

## Déclaration de postes d'apprentissage

Code du Travail premier – Contrat d'apprentissage  
(Art. L. 111 – 1. – Art. L. 113 – 6.)

La déclaration des postes d'apprentissage à l'Administration de l'emploi est obligatoire.  
Le placement des postes d'apprentissage est assuré par le Service d'Orientation professionnelle.

### Orientation professionnelle

Boîte postale 2208  
L-1022 Luxembourg

Téléphone: 247-85387/-85480  
Fax: 40 61 39

\* matricule obligatoire afin de garantir le traitement adéquat

<u>Employeur:</u>	
Matricule* :	_____
Nom :	_____ _____
Adresse :	_____ _____
Téléphone :	_____ Fax : _____

1) Poste(s) offert(s): \_\_\_\_\_ apprenti/e(s) \_\_\_\_\_ oCATP oCCM oCITP  
(nombre) (profession)

Poste(s) offert(s): \_\_\_\_\_ apprenti/e(s) \_\_\_\_\_ oCATP oCCM oCITP  
(nombre) (profession)

2) Le/la candidat(e) est invité(e) à contacter M/Mme \_\_\_\_\_  
et/ou de se présenter le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures.

	Matricule: _____
	Nom: _____
Candidat/e de votre choix: au cas où vous avez déjà un (une) candidat(e)	Adresse: _____ _____

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(Localité) (Date) (Nom et signature/cachet)

Prière de renvoyer la présente à l'adresse suivante:  
**ADEM – Orientation professionnelle**  
**Boîte postale 2208 L-1022 Luxembourg**  
ou par Fax: 40 61 39

La loi du 2 août 2002 relative à la protection des données des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel prévoit que l'administré soit informé que les réponses à ce formulaire ne peuvent servir à d'autres fins que le traitement des déclarations de postes d'apprentissage conformément aux termes de la prédite législation, le droit d'accès, de rectification et de suppression des données est garanti.



# Assurez votre capital humain, le plus précieux de votre entreprise



## **advantis** Votre assurance Vie Groupe

**Foyer Vie**, véritable partenaire de votre entreprise, vous propose sa gamme de solutions et de services pour la mise en place d'un régime complémentaire de pension. Nous construisons pour vous des solutions sur mesure adaptées à votre politique salariale et modulées au gré des besoins complémentaires d'épargne et de prévoyance de vos salariés. Avec **advantis**, votre entreprise est unique. [www.advantis.lu](http://www.advantis.lu)



Äert Vertrauen a sécheren Hänn

## FLASH EN BREF

7 mars 2008

## Visite de l'Ambassadeur du Vietnam

S.E.M. Nguyễn Manh Dung, l'actuel Ambassadeur du Vietnam au Grand-Duché, ainsi que son épouse ont été reçus le 7 mars, à l'invitation de Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce. Cette visite

faisait suite à la rencontre de l'Ambassadeur avec le Grand-Duc Henri qui a eu lieu la veille. Les échanges ont porté sur les bonnes relations existantes entre les deux pays et sur les possibilités de développement de la coopération en vue de la Visite d'Etat qui devrait être organisée fin 2009, suite à l'invitation qui a été faite par le président vietnamien Nguyễn Minh Triết au Grand-Duc.

12 mars 2008

## Visite de l'Ambassadeur d'Ukraine

S.E.M. Jaroslav Koval, l'actuel Ambassadeur d'Ukraine au Grand-Duché a effectué une visite de courtoisie le 12 mars 2008 à la Chambre de Commerce. Cet homme, diplômé de l'Université de Kiev a débuté sa carrière diplomatique en 1993 en tant que premier secrétaire à la Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Office des Nations-Unies à Genève. Il fut ensuite conseiller à l'Ambassade d'Ukraine auprès des pays du Benelux, puis Ministre-conseiller à l'Ambassade d'Ukraine en France avant d'être nommé Ambassadeur d'Ukraine en Belgique dès 2006 et également au Grand-Duché depuis avril 2007. L'objet de cette entrevue était d'explorer ensemble les possibilités de développement de la coopération entre ces deux pays, notamment en vue de l'organisation prochaine d'une mission économique en Ukraine.

ont tous deux été accueillis par Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce, et Sabrina Sagramola, responsable des Affaires européennes dans le cadre d'une visite de courtoisie.

L'objet de la rencontre était de dresser un portrait général de Monaco. De par leur petite taille, la principauté et le Grand-Duché ont de nombreux points communs, qui ont pu être mis en lumière lors de cette entrevue.

Monsieur Biancheri a également profité de cette rencontre pour présenter la Chambre du Développement économique de Monaco dont il est le président. Cette Chambre, créée en 1998 comprend aujourd'hui près de 380 membres dont la majorité sont actifs dans le secteur du commerce (40 %), les finances (20 %) et le tourisme (15 à 17 %).

En sa qualité d'ancien Ministre des Finances, Monsieur Biancheri a également dressé un état des lieux de la place financière monégasque. ■

26 mars 2008

## Visite du Consul honoraire du Grand-Duché à Monaco et du Président de la Chambre du Développement économique de Monaco



De gauche à droite: Sabrina Sagramola, Responsable des Affaires européennes, Franck Biancheri, Président de la Chambre de Développement économique de Monaco, Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce et Edmond-Patrick Lecourt, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Monaco

Monsieur Edmond-Patrick Lecourt, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Monaco et Monsieur Franck Biancheri, Président de la Chambre de Développement économique de Monaco



34, Avenue de la Porte Neuve  
L-2227 Luxembourg  
Tel.: +352 22 86 32-40  
Fax: +352 22 86 39



**GRAEFF Systembau**  
Lux 8881



### Wir schaffen RAUM in kürzester Zeit!

Wir verkaufen und vermieten mobile Raumlösungen und hochwertige Fertiggebäude für jeden nur denkbaren Bedarf.

Zu unseren (Stamm-)Kunden gehören Handel, Industrie, Dienstleister und Kommunen. Die Produktpalette reicht vom schlichten Sanitärcontainer bis zum repräsentativen Glaspalast im Achteckformat.

Das Baukastensystem lässt trotz Normbauweise jede Menge Spielraum hinsichtlich Grundriß, Innen- und Außengestaltung. Sämtliche Komponenten werden kostengünstig in Großserie produziert und individuell nach Kundenwunsch zusammengestellt.

Die Fertigbauten sind in der Regel kurzfristig abrufbar, geliefert und montiert.

[www.containerbau.lu](http://www.containerbau.lu)

# Dritte Deutsch-Luxemburgische Wirtschaftskonferenz



Die Konferenz bot dem Publikum ein hochkarätiges Programm mit bekannten Referenten aus Politik und Wirtschaft.  
Von links nach rechts: Yves Mersch, Pierre Gramegna, Prof. Dr. Axel A. Weber, Prof. Dr. Ewald Nowotny, Ernst-Dieter Wiesner

**W**irtschaftliche Perspektiven – Reformen der Finanzmarktaufsicht – so lautete das Thema der Dritten Deutsch-Luxemburgischen Wirtschaftskonferenz, die am 28. März in der Chambre de Commerce stattfand.

Mit ungefähr 200 Teilnehmern aus Luxemburg und der Großregion erwies sich auch die dritte Auflage dieser nunmehr schon fast traditionsreichen Veranstaltung als durchschlagender Erfolg. Dies scheint nicht zu verwundern, denn schließlich besaß das Thema der Finanzmarktaufsicht aufgrund der amerikanischen Immobilienkrise und den dadurch auf den weltweiten Finanzmärkten ausgelösten Turbulenzen hohe Aktualität. Organisiert wurde die Konferenz von der Chambre de Commerce in enger Zusammenarbeit mit der deut-

schen Botschaft Luxemburg, der ahk debelux und der Banque centrale du Luxembourg. Und wer gekommen war, der sollte es nicht bereuen: Wie schon bei den beiden vorangegangenen Konferenzen, die sich mit der Medienlandschaft und dem Finanzsektor befassten, erwartete die Zuhörer auch diesmal ein hochkarätiges Programm mit bekannten Referenten aus Politik und Wirtschaft. Als Hauptredner empfing die Konferenz den derzeitigen Präsident der deutschen Bundesbank, Professor Dr. Axel Weber. Mit Yves Mersch, Präsident der luxemburgischen Zentralbank und Ewald Nowotny, Professor an der Wirtschaftsuniversität Wien und ehemaliger Vizepräsident der Europäischen Investitionsbank, referierten außerdem zwei weitere international renommierte Kenner des Bankensektors.

## ■ Wozu überhaupt eine deutsch-luxemburgische Wirtschaftskonferenz?

Auf diese Frage lieferten Pierre Gramegna, Hauptgeschäftsführer der Chambre de Commerce de Luxembourg und Dr. Hubertus von Morr, Botschafter der Bundesrepublik Deutschland in Luxemburg, in ihren Begrüßungsworten zum Auftakt der Konferenz eine eindeutige Antwort. Beide wiesen auf die Bedeutung der gegenseitigen Handelsbeziehungen hin. So rief Pierre Gramegna etwa in Erinnerung, dass Deutschland der wichtigste Handelspartner des Großherzogtums sei: bei den Exporten liegt die Bundesrepublik an erster Stelle, bei den Importen hinter Belgien auf dem zweiten Platz. Besonders im Finanzsektor schlägt sich die enge Verflechtung der Volkswirt-



Wie in den vergangenen Jahren plant die **Chambre de Commerce** auch für das laufende Kalenderjahr zahlreiche Aktivitäten mit Deutschland-Bezug, betonte Pierre Gramegna (Bild)

schaften nieder: Ungefähr ein Drittel der in Luxembourg ansässigen Banken sind deutsch und die überwiegende Mehrheit der knapp 28 000 deutschen Berufspendler, die täglich die Grenzen des Großherzogtums passieren, ist im luxemburgischen Finanzsektor beschäftigt.

Aus diesem Grund sei es notwendig, die Beziehungen zu Deutschland weiterhin intensiv zu pflegen, so Pierre Gramegna. Wie in den vergangenen Jahren plant die Chambre de Commerce auch für das laufende Kalenderjahr zahlreiche Aktivitäten mit Deutschland-Bezug. Bereits im Februar hatte sich der Finanzplatz Luxemburg in Düsseldorf und Köln präsentiert, für September ist eine weitere Wirtschaftsmission in Stuttgart geplant. Die Teilnahme luxemburgischer Delegationen an Messen wie der Hannover Messe im April oder der IFAT in München im Mai ist mittlerweile zu einem festen



Als Hauptredner empfing die Konferenz den derzeitigen Präsident der deutschen Bundesbank, Professor Dr. Axel Weber. Von links nach rechts: Pierre Gramegna, Prof. Dr. Axel A. Weber, Yves Mersch

Bestandteil des offiziellen Programms der Chambre de Commerce avanciert. Besonders enge Beziehungen, so führte Pierre Gramegna aus, pflege die Chambre de Commerce mit den Partnern der Großregion. Der deutsche Botschafter Dr. Hubertus von Morr zeigte sich angesichts der weltweiten Verwerfungen auf den Finanzmärkten erfreut über die Aktualität der Veranstaltung, womit er dem ersten Hauptredner des Tages einen guten Anknüpfungspunkt lieferte.

#### ■ Die luxemburgische Finanzaufsicht im internationalen Vergleich

Yves Mersch, Gouverneur de la Banque centrale du Luxembourg, kritisierte in seinem Vortrag die am britischen Modell orientierte luxemburger Bankenaufsicht und riet zu einem Blick über die eigenen Landesgrenzen.

Er plädierte für eine engere Zusammenarbeit zwischen Zentralbank und Bankenaufsicht und wandte sich gegen die zuweilen anzutreffende „Bunkermentalität“. Professor Dr. Axel Weber, Präsident der deutschen Bundesbank, konzentrierte sich in seinem Vortrag auf die Entwicklung der deutschen Wirtschaft und die Wachstumsprognosen für das laufende Jahr. Daneben ging er auch auf die Ursachen der gegenwärtigen Finanzkrise und die daraus für die Banken zu ziehenden Lehren ein. Wie schon zuvor mahnte er zu mehr Transparenz an den Finanzmärkten und trat jüngsten Forderungen nach mehr staatlicher Kontrolle entgegen. Ewald Nowotny – derzeit Professor an der Wirtschaftsuniversität Wien und als ehemaliger Vizepräsident der Europäischen Investitionsbank mit den luxemburger Verhältnissen gut vertraut – präsentierte das österreichische Modell der Bankenaufsicht.



Hierbei konzentrierte sich der Wirtschaftsexperte, der durch Werke wie „der öffentliche Sektor“ internationales Ansehen erlangt hat, auf die Anfang des Jahres in Kraft getretenen Änderungen sowie eine Beschreibung der Zuständigkeiten von österreichischer Nationalbank (OeNB) und der 2002 gegründeten Finanzmarktaufsicht (FMA). Insgesamt erlaubte der Vortrag des ehemaligen Bawag-Chefs detaillierte Einblicke in das System der Finanzaufsicht eines Landes, das sonst weniger im Blickpunkt des Interesses steht, sich für das Großherzogtum Luxemburg aber nichtsdestotrotz als interessantes Beispiel erweisen könnte.

In der anschließend von Ernst-Dieter Wiesener, Vizepräsident der ABBL und CEO der HVB Luxembourg moderierten Diskussionsrunde besaßen die Zuhörer die Gelegenheit, das Wort zu ergreifen. Es kam ein lebhafter Austausch zwischen Rednern und Publikum zustande, der

um die gegenwärtige Finanzkrise, die Schwächen des Dollars und die Handelsbeziehungen zwischen Europa und den USA kreiste. Ein Cocktail-Empfang mit Sekt und kleinen Köstlichkeiten gab zum Abschluss der Konferenz den Rahmen zu weiteren Gesprächen in informeller Atmosphäre ab.

Die vierte Auflage der deutsch-luxemburgischen Wirtschaftskonferenz ist für Oktober dieses Jahres geplant und wird sich voraussichtlich schwerpunktmäßig mit den Themen Klima- und Umweltschutz beschäftigen.

Die Präsentationen von Professor Dr. Ewald Nowotny und Professor Dr. Axel Weber sind unter [www.eicluxembourg.lu](http://www.eicluxembourg.lu) im PDF-Format oder auf Anfrage erhältlich (Ansprechpartner: Frau Bettina Milewski, Tel.: (+352) 42 39 39 372, Herr Stephan Dietzen, Tel.: (+352) 42 39 39 374, E-Mail: [europa@cc.lu](mailto:europa@cc.lu)).



**S.E.H. Dr. Hubertus von Morr (Bild) wies auf die Bedeutung der gegenseitigen Handelsbeziehungen hin**





The Forbidden City in Beijing

Official Mission to the People's Republic of China and Hong Kong SAR, 1<sup>st</sup>-8<sup>th</sup> of March 2008

## Successful financial mission to Beijing, Shanghai, Hong Kong and Kuala Lumpur

About 50 businessmen were participating to the official mission led by His Excellency Minister Luc Frieden to Beijing, Shanghai and Hong Kong, **organized by Luxembourg for Finance where the Luxembourg Chamber of Commerce is a major stakeholder**. Luxembourg for Finance could rely on the support of the Luxembourg Embassy in Beijing and the Luxembourg Consulates in Shanghai and Hong Kong.

### ■ Beijing

The programme for the financial associations started on Monday, 3<sup>rd</sup> of March, with a meeting with representatives of the sovereign wealth fund China Investment Corporation (CIC), officially launched in 2007. So far, CIC (assets of 200 bn US\$) has acquired sta-

kes in Morgan Stanley and in Blackstone. Presently overseas branches of CIC don't exist yet but could be envisaged in the future.

The meetings with the chairmen of Bank of China and Industrial and Commercial Bank of China have been very fruitful. Both banks confirmed

the development of their activities in Luxembourg, for instance in private banking.

Minister Frieden formalized a Memorandum of Understanding between the CSSF and the CBRC (China Banking Regulatory Commission) through which Qualified Chinese Domestic

Investors (QDIIs) can invest on behalf of their clients into financial products regulated by the Luxembourg supervisory authority. The QDII scheme allows approved banks, asset managers, securities dealers and insurance companies to collect deposits and savings to invest in overseas equities and investment funds. Altogether, 21 banks (12 domestic and 9 international), 9 fund managers and 3 securities companies have so far obtained QDII licenses.

Besides Luxembourg only Hong Kong, Singapore, Japan and the United Kingdom have signed a MoU. This MoU is a major asset in helping Luxembourg position itself as a gateway to China. Luxembourg fund management companies will be able to reach investors from the Chinese fund industry more easily. There are now some 58 fund management companies in China.

The agreement is one facet of a little-noticed trend over the past 18 months: The door has swung open for ordinary Chinese people to invest more of their 2.4 trillion US\$ in savings overseas. Until about mid-2006, strict capital controls made it almost impossible for individuals in China to convert Yuan into US\$ and other foreign currencies. Now individuals can convert Yuan up to 50'000 US\$ per year, reflecting how Beijing is eager to offset continued inflows into China by sanctioning more outflows. In China there are presently 320.000 millionaires and 106.000 billionaires.

During the afternoon, the financial seminar, entitled "Luxembourg, a global financial services centre" took place at the Hotel Ritz Carlton in Beijing. After the opening remarks of H.E. Minister Frieden, Mr. Fernand Grulms,



**Shanghai, the financial center of China**

CEO of Luxembourg for Finance pointed out the advantages of the Luxembourg Financial Centre as a gateway to the international financial markets. A highly interested assistance of more than 80 participants followed the panel discussions around the following topics: European pass-ported funds, hedge funds, private equity venture capital as well as banking and wealth management activities.



**In Beijing, financial seminar, entitled "Luxembourg, a global financial services centre" took place**

## ■ Shanghai

The second day a breakfast briefing was organized in Shanghai featuring Mr. Charles Qin, Partner at Llinks Law Office and Mrs. Hsiao-Yun Lee, Managing Director of SG Private Banking Greater China, who gave useful information about the Chinese financial market.

At the end of December 2007, the total assets of the banking sector amounted to RMB 52.59 trillion, an increase of 19.7 percent from 2006. During the same period, the total liabilities of the banking sector reached RMB 49.56 trillion, an increase of 18.8 percent. The loan deposit ratio was 68.5 percent.

The banking sector is regulated by the People's Bank of China (monetary policy) and the China Banking Regulatory Commission (supervision and regulation).

The securities and future market is regulated by the CSRC – China Securities Regulatory Commission.

The Shanghai Municipal Government Financial Services Office has been created in September 2002 and has been mandated to boost the financial centre of Shanghai. The citadel of China's modern economy has indeed become the asset management centre of China and hosts the largest number of foreign banks. The Shanghai Stock Exchange (SSE) is the six largest in the world with a market capitalization of nearly US\$3.5 trillion making it the largest in mainland China. A major problem perceived is the lack of sufficient





The Petronas Tower in Kuala Lumpur

human resources to develop the financial centre. Luxembourg might play a role by giving its support with training programmes.

Finally the programme ended in Shanghai with the financial seminar where more than 100 local businessmen joined.

### ■ Hong Kong

On Thursday, 6<sup>th</sup> of March, a breakfast briefing, organized by the Hong Kong Trade Development Council, aimed to give a better understanding of the Hong Kong business practices. In particular, the situation of the investment fund industry has been highlighted by Mrs. Sally Wong from the Hong Kong Investment Fund Industry and Mr. Keith Pogson from Ernst & Young Hong Kong Office.

Hong Kong is the platform to Asia and is home to 3 of the top 10 Asian hedge funds. The Asian Tiger has the most complex equity market in the world and hosts a large number of sovereign wealth funds. 789 bn US\$ are under management, in 2007 the QDII scheme was a big story for Hong Kong.

A new code will be developed aiming at facilitating the approval of Luxembourg domiciled fund by the Hong Kong Securities and Future Commission. Interesting to mention is that about 50 Specialized Investment Fund have already been initiated.

The Luxembourg-Hong Kong Double Tax Treaty has been ratified in February by the Hong Kong Parliament and will soon be ratified by the Luxembourg "Chambre des Députés".

This very instructive briefing has been followed by the third road show gathering more than 150 professionals.

### ■ Kuala Lumpur

On Friday 8<sup>th</sup> of March, the representatives of the Ministry of Finance, Luxembourg for Finance, ALFI participated at a seminar organized in Kuala

Lumpur. The financial delegation also met with the secretary general of the Islamic Financial Services Board (IFSB) which sets the rules for Islamic finance. Islamic finance can be split into 3 segments: banking, insurance and capital markets.

For the moment only public sukuk are issued but corporate sukuk should follow soon. As Luxembourg is already active in sharia compliant bonds, further developments in the market of Islamic finance could be envisaged. Very few AAA financial instruments of Islamic finance exist and there is certainly an opportunity to take in this field.

### ■ Participation of Luxembourg for Business

Luxembourg for Business (LFB) took also part in the mission led by Minister Luc Frieden to China and Hong Kong SAR. Building on its established strategy to promote Luxembourg as a gateway to the European Single Market for Chinese exporters, a seminar was organized by the Luxembourg Trade & Investment Office in Shanghai in order to explain the Grand Duchy's integrated approach to logistics, bringing together air freight, cargo by rail, maritime affairs and financial services to industry operators.

As one of the largest players in terms of airfreight and one of Europe's most important railway hubs, Luxembourg has accumulated the cutting edge know-



In Shanghai, a seminar was organized by the Luxembourg Trade & Investment Office in order to explain the Grand Duchy's integrated approach to logistics, bringing together air freight, cargo by rail, maritime affairs and financial services to industry operators

how in the logistics industry. Based on this knowledge and the established presence of all the key players in this sector, the government is now actively supporting plans to take the development of the logistics hub to a new level.

Two business parks dedicated to this specific industry will be made available by the government, one located closely to the airport and its cargo centre, the other close to the railway node of Bettembourg.

They cater to companies desiring to add value to the products that enter Luxembourg in order to be re-exported to a different destination. Since a large percentage of Chinese goods that are carried by air to the European markets transit via Luxembourg, this development was deemed to be of major interest to Chinese companies. The over 100 strong audience proved the assumption was correct.

In Hong Kong SAR, Luxembourg for Business and the Maritime Authority were the guests at a luncheon hosted by the Hong Kong Shipowners' Association. Bringing together the most prominent players of Hong Kong's famous shipping industry, Luxembourg was able to present yet again the advantages offered by its competitive regulatory framework in logistics, maritime affairs and finance solutions. Luxembourg and Hong Kong definitely have synergies to offer to shipping companies and other actors in the field of logistics, be they maritime or not.

Furthermore, meetings took place with the Belgium-Luxembourg Chamber of Commerce in Hong Kong which presented its new facilities to the delegation. The BLCC will in the present be able to offer short-term offices to Luxembourg companies prospecting the Hong Kong markets.

## Luxembourg Business Delegation

- ABBL
- ALFI
- Anthee S.A.
- Arcelor S.A.
- Arendt & Medernach
- Atoz S.A.
- Aviva Fund Management
- Bank of China (Luxembourg) S.A.
- Banque de Luxembourg
- Bank Sal. Oppenheim jr. & Cie S.A.
- Chamber of Commerce of the Grand Duchy of Luxembourg
- Deloitte S.A.
- DWS Investment S.A. / Deutsche Bank Luxembourg S.A.
- Eich Gestion
- Elvinger, Hoss & Prussen
- Ernst & Young
- Etude Bonn & Schmitt
- Etude Wildgen
- Evalueserve
- Fidei Fiduciaire S.à r.l.
- Fortis Banque Luxembourg
- Fortis Investments
- Glitnir Bank Luxembourg S.A.
- Hoogewerf & Cie
- HSBC Securities Services
- Industrial and Commercial Bank of China
- Kneip Communication
- Kredietbank Luxembourg
- Kremer Associés & Clifford Chance
- KPMG Tax
- Linklaters LLP Luxembourg
- Loyens & Loeff Luxembourg
- Luxembourg for Finance
- Paul Wurth S.A.
- PricewaterhouseCoopers S.à r.l.
- Sal. Oppenheim jr & Cie S.C.A.
- Société de Développement International Heine S.A.
- Société Générale Bank & Trust
- YEP Management S.à r.l.
- Young Energy Prize S.A.

## CALENDRIER 2008

### Avril

- 20-25** Mission économique en Russie (Krasnojarsk, Ekaterinbourg, Tscheljabinsk)
- 21-25** Stand collectif à la foire Hannover Messe à Hanovre (D)
- 21-25** b2fair Matchmaking Event à la Hannover Messe à Hanovre (D)
- 24** 3<sup>e</sup> Journée des Régions Russes à la Chambre de Commerce

### Mai

- 5-8** Visite accompagnée à la foire Rebuild Iraq à Amman (Jordanie)
- 8** Visite accompagnée au salon IFAT à Munich (D)
- 20-22** Salon de coopération Futurallia au Québec (CAN)
- 21** Conférence sur la Chine à la Chambre de Commerce

### Juin

- 8-13** Mission économique en Tunisie et au Maroc; Visite accompagnée de la Foire Internationale d'Alger
- 9-10** Mission économique en Russie (Moscou et Sochi)
- 25** Séminaire sur la Slovaquie
- 25-28** Mission économique au Kazakhstan (Astana et Almaty)

## MESSEN UND AUSSTELLUNGEN

### im Mai 2008

**5. – 7.5.2008**

**INTERSELECTION**  
Internationale Modefachmesse  
Paris (FR)  
Tel.: 0033 1 47 56 32 32

**5. – 8.5.2008**

**CIBUS**  
Internationale Nahrungsmittelmesse  
Parma (IT)  
Tel.: 0039 00521 99 61

**5. – 9.5.2008**

**IFAT**  
Internationale Umweltmesse  
München (DE)  
Tel.: 0049 89 949 20 720

**6. – 8.5.2008**

**SENSOR + TEST**  
Internationale Messe für Sensorik,  
Mess- und Prüftechnik  
Nürnberg (DE)  
Tel.: 0049 5033 96 390

**12. – 16.5.2008**

**TECHNICAL FAIR**  
Internationale Technische Messe  
Belgrad (RS)  
Tel.: 00381 11 26 55 701

**14. – 17.5.2008**

**BEIJING ESSEN WELDING & CUTTING**  
Internationale Fachmesse für Schweißtechnik,  
Werkzeuge u. Industrieroboter  
Peking (CN)  
Tel.: 0086 10 68 59 53 16

**20. – 22.5.2008**

**INTERNATIONAL WINE & SPIRITS FAIR**  
Fachmesse für Wein und Spirituosen  
London (UK)  
Tel.: 0044 207 97 36 401

**24.5. – 1.6.2008**

**FOIRE DE PRINTEMPS**  
Frühjahrsmesse  
Luxemburg (LU)  
Tel.: 43 991

**27. – 31.5.2008**

**CEMAT**  
Weltmesse für Intralogistik  
Hannover (DE)  
Tel.: 0049 511 89 0

**27.5. – 1.6.2008**

**ILA**  
Internationale Luft- und Raumfahrt ausstellung  
Berlin (DE)  
Tel.: 0049 30 30 380

**29.5. – 11.6.2008**

**DRUPA**  
Internationale Messe für die  
Papier- und Druckwirtschaft  
Düsseldorf (DE)  
Tel.: 0049 211 45 60 01

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen. Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Bettina MILEWSKI, Tel.: (+352) 42 39 39-372.

La Chambre de Commerce se tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées par la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Bettina MILEWSKI, tél. : (+352) 42 39 39-372.

**Partenaires Sociaux**

**LE SPECIALISTE DU SALAIRE  
AU GRAND-DUCHE  
PLUS DE 500 UTILISATEURS**

**SOLUTION INFORMATIQUE POUR LE  
CALCUL DES SALAIRES ET LA GESTION  
DU PERSONNEL, FONCTIONNANT  
ENTIEREMENT SOUS WINDOWS**

**PRESENTATION GRATUITE, A DOMICILE**

**UNE SOLUTION D'AVENIR  
POUR LES PME ET FIDUCIAIRES**

**Tél.: 26 44 78 51**

**Fax: 26 44 78 58**

**www.partenaires.lu**

**e-mail: info@partenaires.lu**



## SPECIAL Big 5 show 2007

During 2008, Merkur will present each month two companies which participated in the Big 5 show 2007.



### Lang's Light

Description of Lang's Light's Products and Services:

- Metal Constructions
- Road Lightings
- Gifts made of stainless steel (Creation on command)



### Lang's Lights S.A.

7a, Neie Wee – L-6830 Berbourg  
Phone: (+352) 71 07 04 – Fax: (+352) 71 05 98  
E-mail: langligh@pt.lu  
www.langslights.lu/www.gaddoo.com  
Contact: Mr Armand LANG



### Luxconsult

Description of Luxconsult's Products and/or Services:

- Project Management
- Transportation and Infrastructures
- Technical assistance
- Information and Communication Technologies
- Civil and structural engineering
- Mechanical and electrical engineering
- Geodesy
- Environmental impact studies

Type of Co-operation that Luxconsult seeks with Middle East Companies:

Luxconsult is seeking collaboration with other Middle East Consultancy Services firms in order to gain access to the Arabian as well as other new markets and at the same time diversify its range of services and know how. Likewise, it intends to expand its core business and work in a more competitive manner in joint venture with Middle East firms in the African/Indian Ocean regions where Luxconsult has been active for over two decades.



### Luxconsult S.A.

21, rue Glesener – L-1631 Luxembourg  
Phone: (+352) 26 48 84 88  
Fax: (+352) 26 48 86 00  
E-mail: lc@luxconsult.lu  
www.luxconsult.lu  
Contact: Mr Dev HURPAUL

# 6<sup>e</sup> participation luxembourgeoise au salon Horecatel

**D**u 9 au 13 mars dernier, s'est déroulée la 42<sup>e</sup> édition du salon Horecatel à Marche-en-Famenne. Pour la sixième fois consécutive, la Chambre de Commerce a mis en place un stand collectif réparti en deux surfaces et dédié aux producteurs et fournisseurs du secteur horeca. Le salon Horecatel est le rendez-vous des professionnels de l'Horeca, des collectivités et des métiers de bouche.

Cette année, 8 entreprises ont répondu présent à l'appel de la Chambre de Commerce:

- A. Thilman et fils succ. Patrik Thilman: équipement pour cuisines professionnelles et brasseries
- Bexeb S.A.: distribution de produits portugais
- Cave Gales S.A.: production de vins et crémants luxembourgeois
- Caves Krier Frères Remich S.A.: production de vins et crémants luxembourgeois
- Domaine Viticole Cep d'Or S.A.: production de vins et crémants luxembourgeois
- Energus S.A.: spécialiste en matières et accessoires au gaz, comme des parasols chauffants et des barbecues
- La Provençale S.à r.l. & Cie S.e.c.s.: Gamme de produits frais, surgelés, en conserve et articles non alimentaires
- Les Domaines de Vinsmoselle: production de vins et crémants luxembourgeois



**Comme chaque année, la Chambre de Commerce a organisé une «Journée des exposants luxembourgeois», pour mettre en avant les produits des exposants et attirer un grand nombre de visiteurs**

Comme chaque année, la Chambre de Commerce a organisé une «Journée des exposants luxembourgeois» pour mettre en avant les produits des exposants et pour attirer un grand nombre de visiteurs.

Avec le soutien de Mme Nathalie Scaillet-Reckinger, Marketing Manager de la Commission de Promotion des Vins & Crémants de Luxembourg, une dégustation de vins et crémants luxembourgeois a été organisée afin de présenter les caractéristiques et l'histoire des différentes sortes de vins et crémants luxembourgeois dégustés par

un public fort impressionné par la qualité et la diversité des produits luxembourgeois.

Mme Marie-Françoise Martinot, Presse-Relations Publiques du salon, a remercié les participants du Grand-Duché pour leur fidélité et leur engagement exemplaire depuis six ans.

Le salon a été visité pendant les 5 jours par quelque 40.000 visiteurs et les exposants luxembourgeois ont été très satisfaits de leur participation. Ils ont, pour la plupart d'entre eux, déjà annoncé leur intérêt à une participation en 2009. ■

**Les entreprises intéressées par une participation en tant qu'exposant au salon Horecatel 2009 peuvent dès à présent contacter**

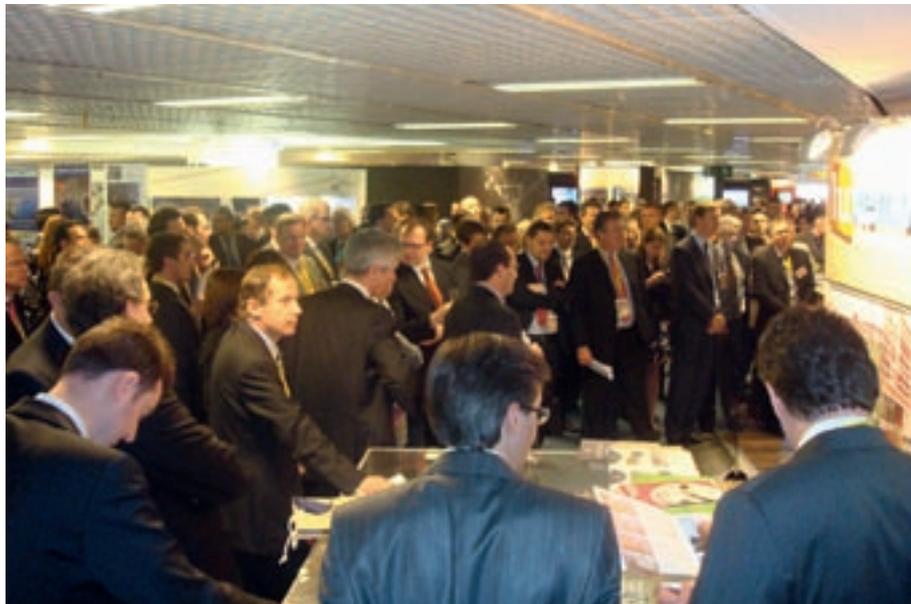
**le Département International – Affaires européennes de la Chambre de Commerce**

**Personne de contact: Mme Bettina MILEWSKI**

**E-mail: europe@cc.lu – Tél.: (+352) 42 39 39-360 – Fax: (+352) 43 83 26**

11-14 mars 2008

# MIPIM: Luxembourg – the place to invest



La journée luxembourgeoise lors du MIPIM

**P**our la troisième année consécutive, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg a mis en place un Pavillon National à l'occasion du salon «MIPIM», Marché International des Professionnels de l'Immobilier, qui s'est déroulé du 11 au 14 mars 2008 à Cannes.

Avec une surface identique à celle des années précédentes, la Chambre de Commerce a accueilli un plus grand nombre de sociétés exposantes qu'en 2007. Ainsi, 18 sociétés luxembourgeoises se sont réunies en tant que «partenaires du Grand-Duché de Luxembourg» sur un stand collectif d'une surface de 160 m<sup>2</sup>, afin de présenter leurs activités et leurs projets d'investissement et d'établir un grand nombre de contacts prometteurs.

#### ■ Partenaires luxembourgeois :

- Agora S.à r.l. & Cie, S.e.c.s.
- Atisreal Luxembourg.
- Assar-Marc Ewen S.à r.l.
- Claude Konrath – Building Concepts
- Drees & Sommer Luxembourg S.à r.l.
- Groupe Simtech
- ING Luxembourg S.A.
- Interatoz
- Jones Lang LaSalle
- Milestone Consulting Engineers S.à r.l.
- Progroup GEIE
- Property Partners S.A.
- Site Industriel S.A.
- Socom S.A.
- Somaco S.A.
- TMF Management Luxembourg
- Valeres Konstruktioun S.A.
- Ville de Luxembourg.

Le MIPIM est un rendez-vous incontournable des projets immobiliers et permet de rassembler en un même lieu les utilisateurs finaux (banques, investisseurs institutionnels, conseils en immobilier d'entreprise), les villes et collectivités territoriales, les promoteurs et entreprises de construction, les chaînes hôtelières, ainsi que les divers secteurs complémentaires (avocats, architectes, experts en immobilier, urbanistes, gestionnaires d'actifs immobiliers, comptables, chaînes hôtelières, groupes d'immobilier touristique, etc.).

La 19<sup>e</sup> édition du MIPIM s'est inscrite dans la lignée de l'édition 2007, avec un nombre croissant de participants: plus de 30.000 participants issus de plus de 83 pays.

C'est ainsi que dans le cadre prestigieux du Palais des Festivals de Cannes, la Chambre de Commerce a organisé le 12 mars sur le pavillon national une Journée Luxembourgeoise, qui a réuni plus d'une centaine d'hommes d'affaires de nombreux pays.

Cette journée s'est ouverte par une allocution de bienvenue de Monsieur Robert Dennewald, vice-président de la Chambre de Commerce, qui a présenté les sociétés luxembourgeoises présentes sur le stand ainsi que les diverses zones d'investissements immobiliers du Luxembourg, de sa capitale, d'Esch-Belval et de Sanem.

S'en est suivi un discours de Monsieur Paul Helminger, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, qui a présenté la capitale du Grand-Duché de Luxembourg comme le lieu où les affaires et la qualité de vie se rencontrent. La journée a connu un véritable succès. ■

Pour de plus amples informations sur le salon MIPIM 2008,  
l'équipe du Département International – Affaires européennes de la Chambre de Commerce  
se tient à votre disposition.

Personnes de contact: Mme Sabrina SAGRAMOLA/Mme Anne-Cécile SADOT

Tél.: (+352) 42 39 39-360 – Fax: (+352) 43 83 26

E-mail: [europe@cc.lu](mailto:europe@cc.lu)

# Êtes-vous prêts?



## Votre sécurité sur mesure

Gardiennage et surveillance des biens mobiliers et immobiliers • Patrouilles mobiles • Intervention sur alarme • Télésurveillance • Détection d'intrusion • Détection et extinction d'incendie • Détection de pannes techniques • Contrôle d'accès et gestion du temps • Vidéosurveillance et enregistrement • Portes automatiques • Sécurité périphérique • Équipement bancaire • Traitement des valeurs • Gestion de supports de données

**Brink's, votre partenaire pour tous vos besoins en matière de sécurité.**

**BRINKS**

**Integral Sécherheet fir Privatleit a Betriber**



24 avril 2008

## 3<sup>e</sup> Journée des Régions Russes à la Chambre de Commerce



Carte des régions russes dont quelques-unes seront représentées au cours de la conférence

**L**es entrepreneurs luxembourgeois auront l'occasion de venir s'informer sur les opportunités que peuvent offrir diverses régions de la Russie lors de la 3<sup>e</sup> journée des Régions Russes qui se déroulera le jeudi 24 avril 2008 à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg.

Cet événement sera organisé par la Chambre de Commerce en collaboration avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Moscou.

Cette journée s'inscrit dans toute une démarche de promotion des relations commerciales entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Fédération de Russie, avec des initiatives telles que la 2<sup>e</sup> journée des Régions Russes en 2006, la visite de plusieurs délégations en 2007 ou encore la mission économique officielle à Moscou et Ekaterinbourg en 2006.

Plus d'informations seront sous peu disponibles sur le site de la Chambre de Commerce ([www.cc.lu](http://www.cc.lu)) dans la rubrique «Manifestations» de la page d'accueil ou dans l'agenda. ■

Si vous souhaitez participer au présent événement ou obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Département International – Affaires européennes – Enterprise Europe Network – Luxembourg de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

(Personnes de contact: Mme Bettina MILEWSKI / Mme Anne-Cécile SADOT)

Tél.: (+352) 42 39 39-372/373 – Fax: (+352) 43 83 26 – E-mail: [europe@cc.lu](mailto:europe@cc.lu)

Mai-Juin 2008

## Jeux Olympiques 2014 à Sotchi: profitez des opportunités



Sotchi, sur les bords de la mer Noire

**E**n 2014, la ville de Sotchi accueillera les 22<sup>e</sup> Jeux Olympiques d'hiver. Sotchi a été élue par les membres du Comité International Olympique (CIO) à l'occasion de la 119<sup>e</sup> session à Guatemala le 4 juillet 2007. La ville russe était en concurrence avec Pyeong Chang et Salzbourg.

Elle a gagné au second tour de scrutin avec 51 voix contre 47 pour Pyeong Chang. Les Jeux Olympiques d'hiver de Sotchi se tiendront du 7 au 23 février 2014.

Pour l'emporter, les autorités russes ont promis des investissements massifs estimés à 10 milliards d'euros pour faire de Sotchi un complexe de sports d'hiver de classe mondiale et relier cette

ville de la mer Noire aux montagnes du Caucase.

Les investissements touchent non seulement la mise en place du complexe sportif, mais également l'amélioration de l'infrastructure en général (routes, aéroports, ...). De plus, des investissements concernent l'ensemble des projets liés à l'organisation des Jeux Olympiques, allant de la mise en place d'un centre «média» jusqu'à l'hébergement des athlètes et des spectateurs.

### ■ Grandes opportunités pour les entreprises étrangères

Il est évident que les investissements qui seront réalisés dans le cadre de l'or-

ganisation des Jeux Olympiques 2014 présentent des opportunités énormes pour les entreprises. En octobre 2007, une Agence a été créée pour l'organisation de tous les aspects liés aux Jeux Olympiques. Ce n'est qu'en mars dernier que le gouvernement russe a désigné l'équipe de cette Agence. L'année 2008 constitue la période au cours de laquelle les contacts avec les organisateurs russes doivent être établis pour avoir une chance de pouvoir remporter un marché.

### ■ **Sotchi mise en lumière en 2008**

Dans ce cadre, la Chambre de Commerce vous invite à participer à une conférence qui sera organisée par la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise pour la Russie et la Biélorussie. Lors de cet événement, le Gouverneur du «krai» de Krasnodar présentera la ville de Sotchi, la région de Krasnodar, les projets qui seront mis en soumission et les opportunités d'investissement.

Le Gouverneur sera accompagné d'une cinquantaine de personnes, parmi lesquelles figurent notamment des représentants de la région de Krasno-

dar et de la ville de Sotchi ainsi que des hommes d'affaires russes. La conférence aura lieu le 23 mai 2008 à partir de 11.00 heures à Bruxelles (500, avenue Louise – B-1050 Bruxelles) et sera clôturée par un déjeuner-buffet lors duquel vous aurez la possibilité de rencontrer les représentants russes présents.

Pour de plus amples informations et pour s'inscrire à cette conférence, nous vous invitons à contacter la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise pour la Russie et la Biélorussie à l'adresse suivante:

#### **The Belgian Luxembourg Chamber of Commerce for Russia and Belarus**

500, avenue Louise  
B-1050 Bruxelles

Personne de contact:

M. Arkady A. Arianoff

Tél.: +32 473 94 86 55

Fax: +32 2 353 13 11

E-mail: a.arianoff@ccblr.org

Internet: www.ccblr.org

### ■ **Mission économique officielle à Moscou et à Sotchi**

Les opportunités offertes dans le cadre des Jeux Olympiques de 2014 constituent également l'objectif princi-

pal d'une mission économique officielle conduite par S.E.M. Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur. Cette mission sera organisée les 9 et 10 juin 2008 à Moscou et à Sotchi.

Le premier jour de la mission économique prévoit une rencontre avec Olympstroy, la société étatique désignée par le Président pour superviser l'avancée des travaux liés aux Jeux Olympiques. Lors de la rencontre, des hauts représentants d'Olympstroy présenteront les programmes et les projets liés à la préparation de ce grand événement mondial.

Le lendemain, le programme prévoit une rencontre avec les représentants de la Ville de Sotchi. Ces derniers présenteront les projets prévus. Des rencontres avec les responsables sectoriels seront organisées.

Les entreprises intéressées auront l'occasion de visiter les chantiers des futurs sites olympiques à Krasnaya Poliana.

Si vous souhaitez participer à cette mission économique,  
nous vous remercions à l'avance de le signaler  
au Département International – Affaires européennes de la Chambre de Commerce  
Tél.: (+352) 42 39 39 360 – Fax: (+352) 43 83 26 – E-mail: europe@cc.lu

**WIRTSCHAFTSAUSKÜNFTEN FORDERUNGSEINZUG**

**Unternehmensspezifische Lösungen für ein erfolgreiches Risk-Management**

Creditreform Luxembourg SA  
Tel. 00 352 263460-1  
Fax 00 352 263460-50  
e-mail info@creditreform.lu

**RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX RECOUVREMENT DE CRÉANCES**

**Solutions spécifiques pour améliorer le risk-management de votre entreprise**

seit/dépuis 1879

**Creditreform**

Unternehmen Sie nichts ohne uns

**REACH – nouvelle réglementation européenne pour les substances chimiques**

# Votre entreprise est-elle concernée par REACH?

**R**EACH ne s'applique pas uniquement aux fabricants de substances chimiques dans le secteur de la chimie mais également aux importateurs et aux utilisateurs de substances chimiques, quel que soit le secteur d'activité: construction, bois, ciment, peinture, nettoyage, automobile, textile.

## ■ Autorisation

REACH (Registration, Evaluation, Authorisation and restriction of Chemicals) est un système réglementaire européen pour les substances chimiques qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2007. Il remplace une quarantaine d'instruments législatifs existants et vise à améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement en favorisant la transparence et la connaissance des propriétés des substances chimiques.

Une grande innovation de REACH est le renversement de la charge de la preuve: c'est à l'entreprise, et non plus aux autorités publiques de démontrer que les substances peuvent être fabriquées, importées ou utilisées sans risque.

## ■ Quels sont les nouveautés par rapport à la législation précédant REACH?

Elles sont, entre autres:

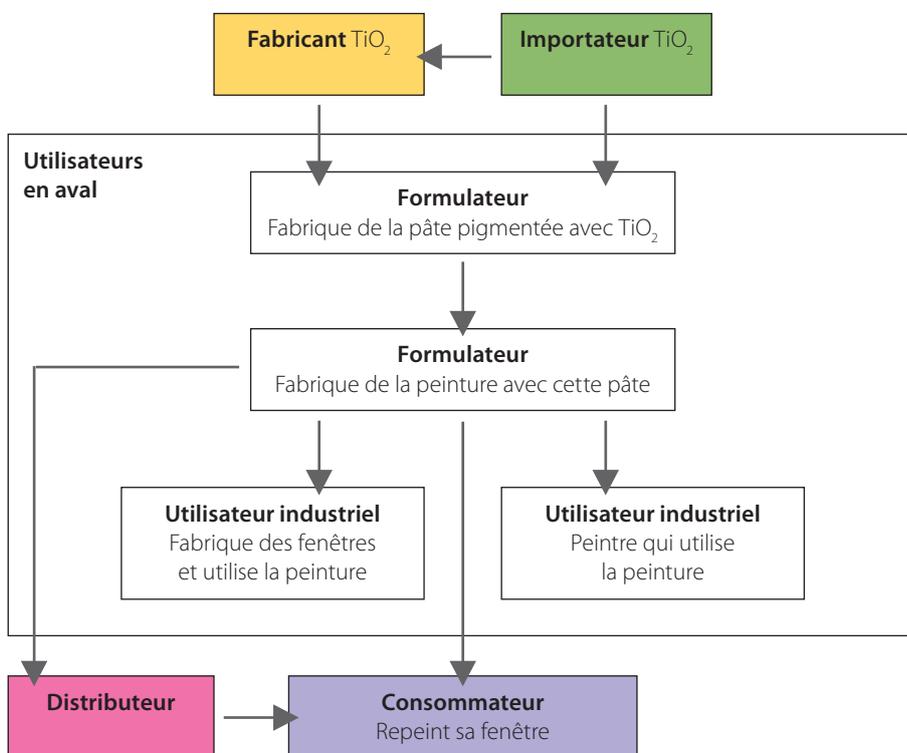
- la création d'une nouvelle Agence européenne des produits chimiques (ECHA), chargée de la gestion du système REACH, située à Helsinki en Finlande
- l'enregistrement, dans une base de données de l'Agence de toutes les substances chimiques produites ou importées dans l'Union européenne en quantité supérieure ou égale à une tonne par an. A terme, aucune substance soumise à enregistrement ne pourra être fabriquée, ni importée sans avoir été préalablement enregistrée, conformément au principe «Pas de données, pas de marché»

- une évaluation des dossiers d'enregistrement par l'Agence et l'évaluation de certaines substances (prioritaires) par les autorités compétentes des Etats membres
  - une autorisation nécessaire pour la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances extrêmement préoccupantes (p. ex: cancérigènes, persistantes, bioaccumulables et toxiques pour l'environnement) qui vise à substituer des substances particulièrement dangereuses par des substances moins dangereuses.
  - les substances contenues dans des préparations, c'est-à-dire un mélange ou une solution composé(e) de deux substances ou plus: peinture, ciment, colle, encre...
  - les substances contenues dans des articles<sup>1</sup> (objets, produits finis): plomb dans les batteries, teinture dans les vêtements, colorants dans les cartouches d'encre, parfums dans les déodorants...
- Il existe des exemptions générales (peu nombreuses) ainsi que des exemptions spécifiques suivant les différents processus (enregistrement, évaluation, autorisation).

## ■ Quel est le champ d'application?

REACH concerne:

- les substances chimiques en tant que telles: méthanol, métaux, ammoniac...



Source: Defrise, D. (2007), Reach: une opportunité syndicale? Comprendre et agir dans les entreprises, brochure réalisée dans le cadre du Réseau Intersyndical de Sensibilisation à l'Environnement (RISE) qui bénéficie du soutien de la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement de la Région wallonne (<http://www.rise.be>).

<sup>1</sup> Un article est «un objet auquel sont donnés, au cours du processus de fabrication, une forme, une surface ou un dessin particuliers qui sont plus déterminants pour sa fonction que sa composition chimique.»

## ■ Qui est concerné par REACH?

REACH distingue plusieurs groupes d'acteurs dans la chaîne d'approvisionnement:

- le fabricant: personne qui fabrique une substance dans la Communauté européenne
- l'importateur: personne qui est responsable de l'importation d'une substance, d'une préparation ou d'un article sur le territoire douanier de la Communauté européenne (les 27 Etats membres). Par exemple, si vous achetez en Suisse, vous êtes considéré comme un importateur.
- le producteur d'un article: personne qui fabrique ou assemble un article dans la Communauté européenne
- l'utilisateur en aval: personne qui utilise une substance ou une préparation dans l'exercice de ses activités industrielles ou professionnelles
- le distributeur: personne qui stocke et met sur le marché une substance ou une préparation

Le schéma ci-dessous présente un exemple de chaîne d'approvisionnement pour le dioxyde de titane ( $\text{TiO}_2$ ), aussi appelé blanc de titane, pigment blanc largement utilisé comme agent blanchissant et opacifiant dans des produits tels que la peinture, le plastique, le papier, l'encre, les aliments et les dentifrices.

Il faut noter qu'une entreprise peut remplir plusieurs rôles en même temps.

Par exemple, l'entreprise qui formule des peintures peut être un utilisateur en aval pour une substance s'il l'achète à un fournisseur en amont de la chaîne d'approvisionnement (comme dans l'exemple), mais il peut aussi être un importateur pour une autre substance qu'il incorpore dans sa formulation, s'il achète cette substance qui provient par exemple des Etats-Unis ou de Suisse.

## ■ Quelles sont vos obligations et que devez-vous faire?

Les obligations seront différentes en fonction de votre rôle dans la chaîne d'approvisionnement. Vous trouverez ci-dessous quelques éléments d'informations, non exhaustifs, qui vous permettront de connaître vos obligations et de vous y préparer.

- Mon entreprise achète des substances chimiques, des préparations

(peinture, etc.) ou des articles (produits finis) hors de l'Union européenne

Si vous achetez, hors de l'Union européenne, des substances chimiques ou des préparations (peinture, etc.) ou des articles (produits finis) qui contiennent des substances destinées à être rejetées pendant l'utilisation (exemple: bougie parfumée), vous êtes considéré comme un importateur et vous pouvez être soumis, sous certaines conditions, à la procédure d'enregistrement, au même titre que les fabricants de substances chimiques. Ce sont les substances telles quelles ou présentes dans les préparations ou dans les articles à des quantités supérieures à 1 tonne/an qui doivent être enregistrées.

Si vous importez des articles qui contiennent des substances extrêmement préoccupantes, (assujetties au régime d'autorisation) comme par exemple, des substances cancérigènes et que la concentration de ces substances dans l'article dépasse 0,1 % (% en poids), sous certaines conditions, vous devez procéder à la notification de ces substances.

Dans ces cas, il vous est conseillé de contacter votre fournisseur de substances pour savoir s'il a l'intention de désigner un «représentant exclusif» qui s'acquittera des obligations d'enregistrement à votre place. Si ce n'est pas le cas, vous devrez procéder à l'enregistrement des substances. Pour certaines substances chimiques, l'enregistrement peut être progressif et étalé dans le temps, si vous choisissez de pré-enregistrer la substance entre le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> décembre 2008. Le pré-enregistrement est gratuit et assez simple à réaliser.

- Mon entreprise achète et utilise des substances chimiques qui proviennent de l'Union européenne pour fabriquer des préparations, des articles et pour d'autres usages (peinture, nettoyage, maintenance...)

La plupart des entreprises utilisent des substances chimiques dans leurs activités, pour préparer des formulations, pour la production de produits finis mais aussi pour le nettoyage des locaux, pour l'entretien des machines de production, etc.

Les substances fabriquées ou importées dans l'Union européenne doivent

être pré-enregistrées et enregistrées par votre fournisseur pour que vous puissiez les utiliser.

Si vous produisez des articles (produits finis) qui contiennent des substances destinées à être rejetées pendant l'utilisation (exemple: bougie parfumée) ou des articles qui contiennent des substances extrêmement préoccupantes (cancérigènes), vous pouvez être soumis, sous certaines conditions, respectivement à l'enregistrement ou à la notification de ces substances.

Mais, d'une manière générale, si vous utilisez des substances ou des préparations (peinture, lubrifiant, produits de nettoyage) pour un usage habituel, REACH ne devrait pas vous impacter beaucoup. Il est toutefois conseillé de vous assurer que les substances que vous utilisez seront bien enregistrées par votre fournisseur. Ceci est d'autant plus important, si vous utilisez des substances chimiques pour un usage non habituel ou spécifique à votre activité, vous devez particulièrement vérifier que les substances que vous utilisez seront enregistrées pour l'utilisation que vous en faites.

Vous pouvez notifier votre utilisation à votre fournisseur pour qu'elle devienne une «utilisation identifiée» qui sera couverte dans le dossier d'enregistrement. Cela ne se fait pas automatiquement. Si un fournisseur refuse de mentionner votre usage ou si vous préférez maintenir la confidentialité de certaines applications, vous devrez effectuer, pour vos usages, une évaluation de la sécurité chimique (sous certaines conditions).

De plus, il est également possible que certains fournisseurs décident, pour des raisons stratégiques ou économiques (coût de l'enregistrement, etc.), de ne pas enregistrer des substances chimiques. Si tel est le cas, vous devez soit trouver un autre fournisseur, soit utiliser une substance alternative ou modifier votre process. Il est donc important de vous préparer au plus tôt pour éviter d'avoir des problèmes pour votre activité.

## ■ Quels sont les bénéfices de REACH pour les utilisateurs de substances chimiques?

REACH permettra d'améliorer la connaissance des usages et des propriétés dangereuses des substances chimi-

ques et favorisera une utilisation plus sûre des substances chimiques.

De plus, la communication en amont et en aval dans la chaîne d'ap-

provisionnement sera renforcée et permettra notamment aux fabricants et aux importateurs de substances chimiques d'établir des fiches de données de

sécurité de meilleure qualité et d'améliorer la gestion des risques des substances chimiques. ■

## Qui peut vous aider?



Un service du Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement

En partenariat avec le Ministère de l'Environnement,

le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et le CRP Henri Tudor

Un service national d'assistance technique, appelé Helpdesk REACH, assumé par le Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement peut vous aider à vous conformer aux exigences du règlement.

Vous trouverez également sur le site Internet [www.reach.lu](http://www.reach.lu) une sélection d'informations utiles à la compréhension et à la mise en œuvre de REACH, ainsi que les dernières nouveautés.

**Contact: Caroline FEDRIGO – [reach@tudor.lu](mailto:reach@tudor.lu) – Tél.:(+352) 42 59 91-600**

23 octobre 2008

# Le Salon à l'Envers, une idée originale

**C**réé en 1996, par «Entreprendre en Lorraine Nord», le Salon à l'Envers de Lorraine suscite toujours autant d'intérêt, mieux encore il est attendu, impatientement...

Cette idée originale permet une mise en relation particulière, entre Offre et Demande où pour une fois le visiteur n'achète pas mais vend et où le commercial peut nouer autant de contacts pendant cette journée qu'en plusieurs mois!

Cette belle histoire a vu le jour pour favoriser les rencontres et les échanges entre les entreprises de la Grande Région... Basé sur une idée originale, le Salon à l'Envers se démarque des

autres salons par son fonctionnement et sa gestion.

Le rendez-vous des affaires sans rendez-vous devient un événement régional incontournable au fil des ans et s'affirme dans son rôle de connexion inter-entreprises.

Toute l'année, «Entreprendre en Lorraine Nord», au travers de son équipe d'organisation, travaille à cette réussite et cherche toujours à innover. C'est ainsi qu'elle a décidé d'être présente toute l'année en créant des thématiques autour de «l'Envers du Salon». Par exemple, cette année a vu le jour la 1<sup>ère</sup> édition du Salon du Mariage des Entreprises au Beffroi à Thionville.

Dans ce cadre, tout un programme va être organisé.

Il comprendra des activités telles que la visite du Républicain Lorrain, de

manière à montrer comment on rédige le journal du Salon à l'Envers, mais également la visite de la Maison du Luxembourg au cœur de Thionville prévue à la rentrée pour préparer au mieux la dernière ligne droite avant le 23 octobre 2008.

A l'inverse des autres Salons, le Salon à l'Envers met en avant des Donneurs d'Ordre qui expriment leurs besoins en terme de prestations de services et des visiteurs qui offrent des solutions aux Exposants... d'où l'appellation «à l'Envers».

Cet événement est la manifestation-phare d'ELN, unique dans le Grand Est de la France, réalisé chaque année à Thionville et qui permet à de nombreuses PME-PMI de réaliser des affaires en direct avec un plateau important de Donneurs d'Ordre. ■

Pour de plus amples informations, veuillez consulter les sites Internet: [www.salonalenvers.org](http://www.salonalenvers.org)

ainsi que [www.entreprendre-lorraine-nord.eu](http://www.entreprendre-lorraine-nord.eu) ou contacter l'équipe

du Département International – Affaires européennes de la Chambre de Commerce

Personnes de contact: Mme Anne-Cécile SADOT/M. Stephan DIETZEN

Tél.:(+352) 42 39 39-373/374 – Fax: (+352) 43 83 26 – E-mail: [een@cc.lu](mailto:een@cc.lu)



**Luxair**

“*Visitez le ciel en compagnie du sourire Luxair*”

**Géraldine / Hôtesse de l'air**



**Avec le sourire, Géraldine et ses collègues s'assurent du confort et de la sécurité des passagers.** Le personnel naviguant de cabine fait partie de Luxair, Luxembourg Airlines, un des pivots de LuxairGroup comprenant également les activités de LuxairTours, LuxairCargo et LuxairServices.  
Luxair, Luxembourg Airlines - **Fly in good company**

**Luxair**  
G R O U P

## Enterprise Europe Network-Luxembourg

# Textes européens publiés du 21 février 2008 au 21 mars 2008

**E**nterprise Europe Network-Luxembourg vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des recommandations, communications, décisions, directives et règlements euro-

péens. Vous trouverez ainsi dans chaque édition du Merkur une liste référentielle contenant une sélection de ces textes publiés lors de la période précédant sa parution.

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il vous suffit de

nous retourner le bon de commande en cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera/ seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique. ■

## Communications publiées du 21 février 2008 – 21 mars 2008

1	2008/C49/01	Avis du Conseil sur le programme de stabilité actualisé du Luxembourg pour 2007-2010
2	2008/C52E/02	Position commune sur l'adoption d'un règlement portant création de l'Institut européen d'innovation et de technologie
3	2008/C71E/02	Position commune sur l'adoption d'une directive sur les déchets
4	COM(2008) 381 final	Examen de l'application de la directive 2002/14/CE sur l'information et la consultation des travailleurs dans l'UE
5	COM(2008) 128 final	Livre vert sur l'exécution effective des décisions judiciaires dans l'UE : La transparence du patrimoine des débiteurs

## Décisions publiées du 21 février 2008 – 21 mars 2008

6	2008/203/CE	Cadre pluriannuel de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE pour 2007-2012
---	-------------	--

## Directives publiées du 21 février 2008 – 21 mars 2008

7	2008/7/CE	Impôts indirects frappant les rassemblements de capitaux
8	2008/6/CE	Achèvement du marché intérieur des services postaux de la Communauté
9	2008/39/CE	Matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires

## Règlements publiés du 21 février 2008 – 21 mars 2008

10	213/2008	Procédures en matière de marchés publics en ce qui concerne la révision du CPV
----	----------	--

## BON DE COMMANDE • à remplir en lettres majuscules

Entreprise: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal/localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

http:// \_\_\_\_\_

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

en français     en allemand  
 en anglais     autre (à préciser) \_\_\_\_\_

1     2     3     4     5     6  
 7     8     9     10

**Chambre de Commerce  
du Grand-Duché de Luxembourg**

Département International

**Enterprise Europe Network – Luxembourg**

Personne de contact: Mme Anne-Cécile SADOT

7, rue Alcide de Gasperi

Luxembourg/Kirchberg • L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-333 • Fax: 43 83 26

E-mail: een@cc.lu



## I feel good

- Recrutement et sélection
- Assessment
- Consultance R.H.
- Outsourcing
- Payroll
- Gestion administrative des R.H.
- Progiciels de gestion R.H.

Securex Luxembourg  
183, rue de Luxembourg - L-8077 Bertrange  
T +352 26 38 46-1  
info.lux@securex.lu - recruitment@securex.lu  
[www.securex.eu](http://www.securex.eu)



Social & People Management

# BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires

**E**n raison de l'internationalisation de l'économie, les PME souhaitant sortir de leurs frontières et conquérir de nouveaux marchés peuvent soit décider de le faire seules, soit conclure des coopérations avec des PME situées dans les États visés. Une entreprise optant pour le partenariat a ainsi le choix entre plusieurs types de partenariats:

## ■ Le partenariat commercial:

- La prospection des marchés
- La promotion des produits
- La distribution des produits
- Le contrat de distribution, de distribution réciproque, de concession, d'agence, de franchise, de marketing et de portage

## ■ Le partenariat industriel:

- La fabrication commune des produits
- La sous-traitance stratégique
- Les achats groupés
- La logistique commune

## ■ Le partenariat technologique:

- Le transfert de technologie et de savoir-faire
- La sous-traitance stratégique
- La soumission et l'exécution en commun de programmes de recherche
- La conception et le développement, l'adaptation de nouveaux produits en commun

## ■ Les formes participatives de partenariat:

- La joint venture
- Le groupement d'intérêt économique et le groupement européen d'intérêt économique
- La prise de participation
- Les groupements momentanés d'entreprises

Pour faire face à de nouveaux marchés et à la concurrence, le partenariat apparaît comme étant une des solutions pouvant permettre à toute PME/PMI disposant de moyens limités de faire face à de grandes entreprises et de devenir une entreprise concurrente non négligeable sur le marché européen, voire mondial. Il s'agit de réaliser à plusieurs ce qui est plus difficile à faire seul.

Etre actif sur le marché international implique qu'une entreprise soit présente sur plusieurs marchés nationaux ne répondant pas forcément aux mêmes règles, et un marché international où les concurrents sont encore plus nombreux que sur le marché national ou européen.

Le partenariat permet ainsi aux entreprises de petite et de moyenne taille de diminuer ces risques.

Au vu du nombre d'offres de coopération existantes, Entreprise Europe Network – Luxembourg vous propose la possibilité d'entrer en contact avec des partenaires potentiels, en répondant à une des propositions d'affaires émanant aussi bien d'entreprises luxembourgeoises, de la Grande Région, ou situées dans l'un des 27 États membres de l'Union européenne, dans un pays candidat à l'adhésion ou dans un État tiers où Entreprise Europe Network est représenté.

Si vous êtes intéressés par une offre de coopération bien déterminée, vous pouvez recevoir les coordonnées de la société, une description de son offre, ainsi que des informations diverses sur son fonctionnement (capital, chiffre d'affaires, expériences internationales, etc.).

Vous pouvez aussi soumettre une offre de recherche de coopération en contactant Entreprise Europe Network – Luxembourg de la Chambre de Commerce. Une entrevue peut également être arrangée sur simple demande.

**Entreprise Europe Network – Luxembourg**  
Tél.: 42 39 39-333  
Fax: 43 83 26  
E-mail: een@cc.lu

## OFFRES DE COOPERATION

- 1 Société turque, spécialisée dans la production de meubles de jardin en plastique, recherche des représentants commerciaux et des importateurs (EEN-20080303).
- 2 Société française, spécialisée dans la délivrance de formations en conduite et pilotage en entreprise, propose ses services à toute société souhaitant former leurs employés aux risques routiers. Elle recherche aussi des sociétés du même secteur pour conclure des partenariats commerciaux (EEN-200802027).
- 3 Société allemande, spécialisée dans la distribution de produits chimiques, recherche des intermédiaires commerciaux pour produits de beauté et produits pharmaceutiques (EE-20080115011).
- 4 Société française, spécialisée dans les secteurs de l'automobile, aéronautique, climatisation, machine-outil et industrie papetière, propose ses services comme sous-traitants (EEN-2008030302).
- 5 Société roumaine, spécialisée dans la production de coffres-forts, recherche des importateurs et distributeurs pour ses divers produits (EEN-20071231066).

- 6 Société portugaise, spécialisée dans la production d'alcool et de liqueurs, recherche des intermédiaires commerciaux et offre aussi ses services comme sous-traitant (EEN-20071231042).
- 7 Centre de recherche italien, spécialisé dans l'éco-construction, recherche des échanges technologiques avec d'autres centres de recherche ou des sociétés (EEN-20071231037).
- 8 Société hongroise, spécialisée dans la production de parquets, recherche des grossistes (EEN-20071230035).
- 9 Société de consultance italienne, spécialisée dans les projets environnementaux et d'engineering, recherche des intermédiaires commerciaux ainsi que des partenaires pour des échanges de technologie (EEN-20071228013).
- 10 Société espagnole, spécialisée dans la fabrication de barres de remorquage, recherche des distributeurs (EEN-20071226007).
- 11 Société française, spécialisation dans la production de biscuits et pâtisseries régionaux, recherche des distributeurs (EEN-20071206013).

## BON DE COMMANDE • à remplir en lettres majuscules (Toutes les mentions sont obligatoires.)

Entreprise: \_\_\_\_\_

Numéro au RCS: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal/localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

http:// \_\_\_\_\_

1     2     3     4     5     6  
 7     8     9     10     11

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

**Chambre de Commerce  
du Grand-Duché de Luxembourg**  
Département International  
**Enterprise Europe Network – Luxembourg**  
Personne de contact: Mme Anne-Cécile SADOT  
7, rue Alcide de Gasperi  
Luxembourg/Kirchberg • L-2981 Luxembourg  
Tél.: 42 39 39-373 • Fax: 43 83 26  
E-mail: een@cc.lu

## Nouveau au Luxembourg : Berlitz Formation linguistique !



Berlitz, qui compte plus de 500 centres de langue dans le monde et plus de 300 000 clients satisfaits chaque année, est l'un des leaders mondiaux dans la formation en langue. Attendez-vous à des résultats !

### Découvrez le monde des langues :

- Petits groupes – Motiver les élèves pour atteindre leurs objectifs
- Cours privés – Dans toutes les langues
- Cours et camps pour les enfants et les adolescents – S'amuser et découvrir de nouvelles langues
- Berlitz Cultural Consulting – Formations internationales pour les entreprises
- Berlitz Business Seminars – Vaste gamme de programmes et de formations

[www.berlitz.lu](http://www.berlitz.lu)

**Berlitz**<sup>®</sup>

Berlitz Language and Business Training S.à.r.l.  
89-93, Grand-Rue • 1661 Luxembourg • Luxembourg  
Tél.: 00352 – 26 38 32 48 • [info@berlitz.lu](mailto:info@berlitz.lu)

## Stratégie de Lisbonne

# Actions en faveur de la croissance et de l'emploi



© EU

**L**a stratégie pour la croissance et l'emploi: telle est la politique phare de la Commission Barroso. Ses objectifs sont au cœur de nombreuses activités de la Commission européenne. Son ambition? Renforcer la compétitivité de l'Europe face à une mondialisation croissante et garantir le niveau de vie des générations futures.

Les réformes économiques permettront à l'Europe de tirer parti des possibilités offertes par la mondialisation et de générer la croissance ainsi que les emplois nécessaires pour préserver et renforcer sa prospérité économique, à l'heure où sa population vieillit.

En augmentant le taux d'emploi, l'Union sera en mesure de relever le défi de l'évolution démographique qui se traduit par une diminution du pourcentage des actifs et une pression croissante sur les retraites et les services de santé.

La capacité à améliorer la productivité, tout en garantissant une offre de main-d'œuvre suffisante, dépendra largement des conditions-cadres établies par les législateurs et les autorités de réglementation en Europe. Si cette responsabilité incombe principalement aux gouvernements nationaux, la stratégie

de la Commission pour la croissance et l'emploi fournit un cadre intégré et des orientations claires pour y parvenir.

## ■ Début et relance

Le Sommet européen de Lisbonne, organisé en mars 2000, s'est donné pour tâche d'améliorer la compétitivité européenne. L'objectif fixé? Une croissance économique moyenne de 3 % et la création de 20 millions d'emplois, d'ici à 2010. Ceci accompagné en parallèle de profondes réformes – nécessaires – dans des domaines tels que la politique macroéconomique, l'entreprise, la recherche et le développement. S'y est ajoutée une préconisation d'ouverture des marchés. Précisons que le respect des normes sociales et environnementales rigoureuses a été défini comme la toile de fond de ces objectifs. Le nom de ce programme ambitieux? La «stratégie de Lisbonne».

Cinq ans plus tard, les progrès accomplis et tendant à la réalisation des objectifs fixés se sont révélés insuffisants. Par conséquent, la stratégie a été relancée de la manière suivante: réduction des objectifs, action recentrée sur la stimulation de l'emploi et de la croissance, et renforcement du partenariat

entre la Commission et les États membres. Elle a également été rebaptisée en février 2005.

L'évolution de cette stratégie ne signifie aucunement la négligence des objectifs sociaux et économiques de l'UE. Bien au contraire. En renforçant sa compétitivité, l'Europe développe les moyens de financer les exigences élevées requises dans ces domaines. De même, la protection de l'environnement peut jouer un rôle moteur pour la croissance, en encourageant l'adoption de technologies innovantes. La stratégie de Lisbonne, révisée, souligne l'importance de l'intégration sociale. De quelle manière? En rappelant que le meilleur moyen de servir cet objectif réside dans la nécessaire garantie d'accès à l'emploi.

## ■ Croissance et emploi

Cette stratégie renouvelée se caractérise, notamment, par une plus grande cohérence. Elle contient un ensemble intégré d'orientations portant sur l'emploi, les politiques macro- et micro-économiques. L'arsenal étendu de procédures, d'objectifs et de contrôles a été remplacé par un ensemble unique d'orientations, ainsi que par deux objectifs principaux pour l'ensemble de l'UE: un taux d'emploi de 70 % et un niveau d'investissement dans la R&D de 3 % d'ici 2010.

La mise en œuvre de cette stratégie nécessite d'une part, une action au niveau national et européen, d'autre part une coopération étroite entre la Commission et les États membres.

Sur la base des orientations communautaires, les gouvernements préparent, tous les trois ans, des programmes nationaux de réforme définissant les politiques qu'ils entendent mettre en œuvre dans l'année à venir. La Commission, à laquelle ces programmes sont soumis, les évalue. C'est en octobre 2005 que cette procédure a été utilisée pour la première fois.

Les programmes nationaux de réforme contiennent un volume important de données relatives à l'économie et au marché du travail du pays concerné, ainsi que des précisions concernant les réformes structurelles sur lesquelles tablent les gouvernements pour renforcer le potentiel de croissance et la compétitivité. Au cours de la période couverte, les progrès, accomplis dans la mise en œuvre des programmes, sont exposés dans des rapports, puis soumis par les États membres à la Commission.

Le programme communautaire de Lisbonne, présenté par la Commission en juillet 2005, contient près de 100 propositions ayant trait à la révision et à l'amélioration des politiques, de la législation et des mécanismes de financement de l'Union européenne pour 2005-2008. Il se concentre sur huit domaines dans lesquels une action purement nationale serait insuffisante. Ces domaines couvrent tant le soutien à la connaissance et à l'innovation, que l'élimination des obstacles à la mobilité transfrontalière des travailleurs.

Parmi les responsabilités confiées spécifiquement à la DG Entreprises et Industrie, dans le cadre de ce programme, figurent l'amélioration de la réglementation, une nouvelle politique

industrielle, une nouvelle politique des PME et une approche intégrée en matière d'innovation et de recherche.

#### ■ Des succès très importants

Trois ans après sa relance en 2005, la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi fonctionne. Telle est la principale conclusion du rapport stratégique de la Commission sur la réforme économique dans l'Union européenne, publié en décembre 2007.

La croissance économique de l'UE-27 a atteint 3,0 % en 2006 et devrait se maintenir à 2,9 en 2007. Depuis 2005, les réformes structurelles ont contribué à augmenter de 0,2 point de pourcentage le taux de croissance potentiel estimé dans la zone euro. Celui-ci s'établit aujourd'hui à 2,25 %.

Près de 6,5 millions d'emplois ont été créés au cours des deux dernières années et 5 millions d'emplois supplémentaires devraient l'être d'ici 2009. Le taux de chômage devrait tomber sous la barre des 7 %, soit le niveau le plus bas depuis le milieu des années 80. Pour la première fois en dix ans, une forte progression de l'emploi est allée de pair avec une croissance vigoureuse de la productivité.

Les déficits budgétaires de l'UE-27 ont été réduits de manière significative,

de 2,5 % du PIB en 2005 à 1,1 % en 2007, d'après les estimations. La dette publique des États membres de l'UE a diminué, tombant de 62,7 % en 2005 à un peu moins de 60 % en 2007.

Dans la quasi-totalité des États membres, il est désormais possible de créer une entreprise en une seule semaine, grâce à un «guichet unique». Par ailleurs, d'importants progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du programme d'amélioration de la législation.

Près de la moitié des États membres ont élaboré – ou élaborent actuellement – des politiques fondées sur le principe de flexisécurité. Notons qu'un consensus s'est dégagé à partir de principes communs, en matière de flexisécurité. Les États membres doivent dès à présent appliquer celui-ci, tout en l'adaptant à leurs situations étatiques respectives.

Ils se sont également fixé un objectif national d'investissement dans le secteur de la recherche et du développement.

Si la totalité de ces objectifs est atteinte, l'UE atteindra un taux d'investissement dans la R&D égal à 2,6 % de son PIB en 2010 (contre 1,9 % en 2005). Cela représenterait une amélioration notable. Même si l'objectif européen de 3 % (dont 2 % pour le secteur privé) ne devrait être atteint qu'ultérieurement. ■

Sources: L'article se base sur les informations données par la Direction Générale (DG) Entreprises et Industrie.

## Stratégie politique annuelle

# Priorités politiques de la Commission pour 2009

**L**a Commission a présenté le 13 février sa stratégie politique annuelle, qui définit ses priorités politiques pour 2009. Ce document expose les objectifs politiques de la Commission dans cinq domaines prioritaires: la croissance et l'emploi; le changement climatique et l'Europe durable; la réalisation de la politique commune de l'immigration; le citoyen d'abord et, enfin, l'Europe en tant que partenaire mondial.

La Commission cherchera à faire approuver ses initiatives législatives et elle se tournera également vers l'avenir en stimulant le débat sur le marché intérieur, l'agenda social et le réexamen du budget.



© EU

En 2009, la Commission va continuer à privilégier l'obtention de résultats en faveur des citoyens et des entreprises. La croissance et l'emploi demeurent une priorité politique majeure pour l'Union, parallèlement à de nouveaux efforts visant à faire face au changement climatique et à répondre aux besoins énergétiques de l'Union. La Commission assurera le suivi du réexamen du marché unique et de l'agenda social révisé. Elle se tournera également vers l'avenir et préparera le terrain pour les prochaines années. L'un des principaux temps forts sera constitué par les travaux de réexamen du budget, sur la base des consultations en cours, qui vont ouvrir la voie à l'élaboration des prochaines perspectives financières.

La mise sur pied d'une politique commune de l'immigration sera une priorité fondamentale pour relever les défis et mettre à profit les possibilités offertes par les migrations à l'ère de la mondialisation. Des initiatives seront présentées pour simplifier la vie des citoyens et garantir leur sécurité. Les négociations avec les pays candidats vont se poursuivre sur la base du

consensus renouvelé sur l'élargissement. Les efforts visant à renforcer les liens politiques et économiques avec les partenaires du monde entier continueront à s'intensifier et de nouveaux partenariats avec des pays africains seront mis en œuvre dans le cadre de la stratégie Afrique/UE. La Commission va également poursuivre la mise en œuvre de son programme «Mieux légiférer», tout en veillant à l'application correcte de la législation de l'Union et à la bonne gestion des programmes financiers.

2009 sera une année importante pour l'Union européenne, qui sera marquée par la possible entrée en vigueur du traité de Lisbonne, l'élection du nouveau Parlement européen et la mise en place d'une nouvelle Commission.

Outre les priorités politiques de la Commission à concrétiser en 2009, la stratégie politique annuelle propose une affectation des ressources humaines et financières visant à renforcer la capacité de la Commission à obtenir des résultats dans les domaines prioritaires. La stratégie politique annuelle a aussi déterminé les principales priorités en matière de communication pour l'année pro-

chaine. En 2009, la Commission mettra tout particulièrement l'accent sur les nouvelles possibilités et nouveaux avantages qu'offre le traité de Lisbonne aux citoyens de l'Union (sous réserve de son entrée en vigueur), le réexamen du budget de l'UE, une présentation de la croissance et de l'emploi axée sur les préoccupations des citoyens, ainsi que sur l'énergie et le changement climatique.

Sur la base de cette stratégie politique annuelle, la Commission va entamer un échange de vues avec le Parlement européen et le Conseil sur les priorités politiques à définir pour 2009 et sur la façon de les prendre en compte dans le programme législatif et de travail de la Commission à adopter en octobre, ainsi que dans le budget de 2009.

La stratégie politique annuelle pour 2009 et d'autres informations se trouvent à l'adresse suivante:

[http://ec.europa.eu/atwork/programmes/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/atwork/programmes/index_fr.htm)

*(Communiqué par la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg)* ■

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec l'équipe d'Entreprise Europe Network – Luxembourg Chambre de Commerce  
E-mail: [een@cc.lu](mailto:een@cc.lu) – Tél.: (+352) 42 39 39-333

## Directive postale

# Ouverture des marchés postaux



Le Parlement européen a adopté le 31 janvier la nouvelle directive postale, donnant ainsi son approbation finale à la réforme des services postaux de l'UE. Ce vote confirme le large consensus politique sur la voie à suivre en vue de l'ouverture totale des marchés postaux de l'UE à la concurrence.

La Commission aidera les États membres à mettre en œuvre la nouvelle directive et jouera un rôle actif en suivant de près l'évolution du marché pour s'assurer que les citoyens et les entreprises de l'UE bénéficient des services postaux de grande qualité prévus par la directive.

Le Président de la Commission, José Manuel Barroso, s'est félicité du vote du Parlement, y voyant un exemple clair de l'«Europe des résultats». Charlie McCreevy, membre de la Commission chargé du marché intérieur et des services, a déclaré: «Il s'agit d'un succès politique partagé: la nouvelle directive postale fait l'objet d'un consensus fort entre les institutions de l'UE, conformément aux objectifs que nous avons fixés dans notre proposition.

Le Parlement européen a ouvert la voie à l'accord final. Cette directive permettra de promouvoir davantage l'innovation, d'améliorer les services et de réduire les coûts. Les opérateurs postaux

seront plus fortement incités à satisfaire les besoins des consommateurs et des utilisateurs. La viabilité du secteur et la qualité, déjà élevée, des services postaux universels seront renforcés, dans l'intérêt des citoyens et des entreprises de l'UE.»

La date finale pour l'ouverture totale du marché est fixée au 31 décembre

2010, avec la possibilité pour certains États membres de repousser cette ouverture de deux années supplémentaires au maximum, une clause de réciprocité provisoire s'appliquant aux États faisant usage de cette possibilité. La nouvelle directive constitue la dernière étape d'un long processus de réforme qui a déjà permis d'ouvrir à la concu-

rence des pans importants des marchés postaux de l'Union, avec des résultats très positifs.

*(Communiqué par la  
Représentation de la Commission  
européenne au Luxembourg) ■*

Pour tout renseignement complémentaire,  
veuillez prendre contact avec l'équipe d'Enterprise Europe Network – Luxembourg Chambre de Commerce  
E-mail: [een@cc.lu](mailto:een@cc.lu) – Tel.: (+352) 42 39 39-333

## Étiquetage des denrées alimentaires

# La Commission européenne propose une refonte des règles de l'étiquetage des denrées alimentaires

**D**es étiquettes de denrées alimentaires plus claires et répondant mieux aux besoins des consommateurs européens : voilà l'objectif de la proposition adoptée le 20 janvier par la Commission européenne. Par le règlement proposé, elle entend moderniser et améliorer la réglementation communautaire en matière d'étiquetage des denrées alimentaires afin que le consommateur obtienne les informations essentielles dont il a besoin, que celles-ci soient lisibles et compréhensibles et qu'il puisse arrêter ses décisions d'achat en connaissance de cause. Aux termes de la proposition adoptée aujourd'hui, les informations nutritionnelles essentielles devront figurer à l'avant de l'emballage de toutes les denrées alimentaires préemballées. Si le projet formule également des exigences générales quant à la façon dont les informations obligatoires doivent être indiquées sur les étiquettes des denrées alimentaires, des régimes nationaux

complémentaires ne portant pas atteinte à la réglementation européenne peuvent être soutenus par les États membres. Pour des raisons de santé publique, le règlement proposé étend l'obligation d'étiquetage des allergènes aux denrées alimentaires non préemballées, y compris celles vendues dans les restaurants et autres établissements de restauration collective. Le secteur devrait lui aussi tirer parti de la nouvelle réglementation proposée, qui précise et harmonise davantage le cadre législatif applicable à l'étiquetage des denrées alimentaires et uniformise les règles du jeu pour tous les opérateurs. La proposition de règlement a été élaborée à la suite de vastes consultations des associations de consommateurs, des acteurs du secteur et d'autres parties prenantes.

*(Communiqué par la  
Représentation de la Commission  
européenne au Luxembourg) ■*



Pour tout renseignement complémentaire,  
veuillez prendre contact l'équipe d'Enterprise Europe Network – Luxembourg Chambre de Commerce  
E-mail: [een@cc.lu](mailto:een@cc.lu) – Tél.: (+352) 42 39 39-333

## Mobilité des travailleurs

# Deux nouvelles études favorables à une action de l'Union européenne dans le domaine des pensions de retraite pour favoriser la mobilité des travailleurs



**D**eux nouvelles études indépendantes, présentées le 22 janvier par la Commission, confirment que les régimes de pension complémentaire continuent d'entraver la mobilité des travailleurs en Europe. Leurs conclusions vont dans le sens d'une action européenne pour améliorer l'accès des travailleurs aux régimes de pension complémentaire lorsqu'ils changent d'emploi ou vont travailler dans un autre État membre de l'Union européenne. La Commission a élaboré une proposition de directive à ce sujet – révisée en octobre 2007 – qui figure au programme de travail de la Présidence slovène.

Ces nouvelles études mettent en évidence la nécessité d'une directive efficace et mesurée afin de faire tomber les barrières à la mobilité sans pour autant imposer de nouveaux fardeaux aux organismes prestataires.

La première étude – réalisée par Hewitt Associates – analyse les règles des régimes de pension complémentaire dans les principaux organismes de neuf États membres. Elle décrit les pratiques communes en matière d'acquisition, de préservation et de transfert des droits à pension complémentaire. L'étude révèle notamment que de nombreux systèmes ne prévoient aucune période d'acquisition – délai avant qu'un travailleur puisse commencer à accumuler des droits à pension – bien que 32 % des régimes à prestations définies exigent encore qu'un travailleur cotise pendant plus de deux ans pour acquérir un droit à une pension de retraite. L'étude montre également qu'un quart des régimes de ce type ne permet aucune réévaluation des droits dormants lors d'un changement d'emploi. Dans les faits, ces droits sont gelés jusqu'au départ du travailleur à la retraite.

Ces résultats montrent clairement la nécessité d'une directive afin de définir des exigences minimales pour améliorer l'accès des travailleurs mobiles aux droits à pension complémentaire, et de protéger ces droits pendant la période entre le moment où un salarié quitte un employeur et celui où il part à la retraite. Les mesures proposées par la Commission dans sa proposition, modifiée en octobre 2007 et précisée sous la Présidence portugaise, peuvent être considérées comme une réponse proportionnée au problème et un pas important en vue de faire tomber, dans toute l'Union, les barrières à la mobilité créées par certains régimes de pension complémentaire.

La seconde étude, effectuée par des chercheurs de l'Institut supérieur du tra-

vail (Hoger instituut voor de arbeid, Leuven), consiste en une analyse de données de l'Eurobaromètre concernant la durée d'occupation d'un emploi, le délai dans lequel un travailleur envisage de changer de travail ainsi que la durée globale d'une carrière, dans les différents États membres de l'Union.

Les résultats montrent qu'actuellement, près de 40 % des travailleurs changent d'emploi en moyenne tous les cinq ans et peuvent ainsi être défavorisés par les longues périodes d'acquisition appliquées par certains régimes de pension complémentaire. Les chiffres relatifs aux perspectives de mobilité des travailleurs semblent suivre le même schéma et, sur ces deux points, il existe des différences importantes entre les États membres, indiquant que la mobilité des travailleurs a tendance à être faible dans les pays où les périodes d'acquisition sont relativement longues, et vice-versa.

Dans les mois à venir, la Commission collaborera avec la Présidence slovène à la recherche d'un accord avec le Conseil et le Parlement européen en vue d'adopter une directive efficace et proportionnée qui permettra de faire tomber les obstacles à la mobilité sans pour autant imposer de nouveaux fardeaux aux organismes prestataires.

Les deux études peuvent être consultées sur le site Internet de la Commission: [http://ec.europa.eu/employment\\_social/spsi/portability\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/portability_fr.htm)

*(Communiqué par la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg)* ■

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec l'équipe d'Enterprise Europe Network – Luxembourg Chambre de Commerce – E-mail: [een@cc.lu](mailto:een@cc.lu) – Tél.: (+352) 42 39 39-333

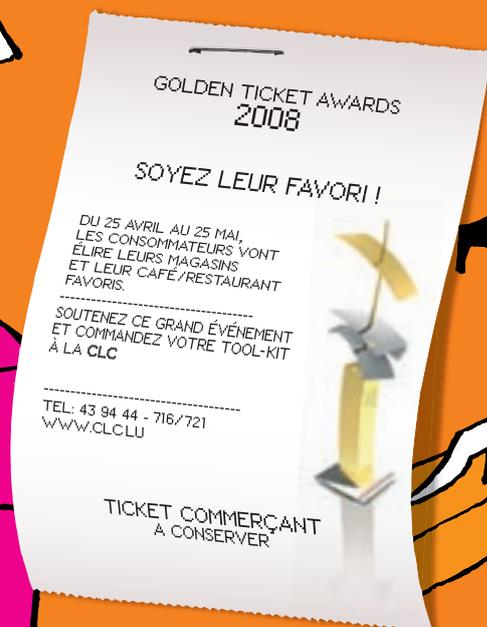
2<sup>ÈME</sup> ÉDITION

GOLDEN  
TICKET  
AWARDS  
2008

Du 25 avril au 25 mai

Je participe  
pour être leur favori

Pour participer...



Rosport  
Blue Viva  
d'Wasser zum Leben

RTL

MasterCard

SHOPPING IN LUXEMBOURG

GOOD IDEA



## XI<sup>e</sup> Sommet de la Grande Région

# 2<sup>e</sup> Conférence des Transports de la Grande Région le 19 mai 2008 à Luxembourg

**Dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du XI<sup>e</sup> Sommet de la Grande Région, la deuxième conférence sur les transports de la Grande Région aura lieu le 19 mai 2008 à 10 heures à la Chambre des métiers du Grand-Duché de Luxembourg. Cette manifestation est organisée par le Comité économique et social de la Grande Région (CESGR) en coopération avec le Ministère des Transports du Grand-Duché de Luxembourg et la Communauté des Transports luxembourgeoise. Les ministres des transports de la Rhénanie-Palatinat, du Grand-Duché de Luxembourg, de la Sarre et de la Communauté germanophone de Belgique ainsi que le Ministre de l'Intérieur du Grand-Duché de Luxembourg ont d'ores et déjà confirmé leur participation.**

**L**e développement des transports dans la Grande Région ne doit pas s'arrêter aux frontières. Face à l'accroissement des flux de frontaliers, une politique des transports commune s'avère indispensable. C'est dans cette optique que le Comité Economique et Social de la Grande Région organise

en coopération avec le Ministère des Transports du Grand-Duché de Luxembourg et la Communauté des Transports luxembourgeoise la deuxième conférence des transports de la Grande Région le 19 mai 2008 à 10 heures à la Chambre des métiers du Grand-Duché de Luxembourg.

Les transports en commun seront au cœur de cette conférence. Comment les flux de frontaliers, notamment en direction du centre économique de Luxembourg, peuvent-ils être efficacement maîtrisés? Quelles améliorations peuvent être apportées afin d'encourager une utilisation plus intense des

transports en commun dans la Grande Région?

Selon le CESGR, l'amélioration des systèmes d'information sur les horaires et les tarifs, la conception d'horaires attractifs, la mise en place d'un système tarifaire harmonisé et – à long terme – d'une communauté des transports commune constituent les facteurs clés pour des transports en commun transfrontaliers performants au sein de la Grande Région.

En même temps, il conviendra de développer les infrastructures de transport. Le réseau routier et ferroviaire de

la Grande Région à l'horizon 2020 fera également l'objet des débats de cette conférence.

Hendrik Hering, Ministre de l'économie, des transports, de l'agriculture et de la viticulture du Land de Rhénanie-Palatinat, Lucien Lux, Ministre des transports du Grand-Duché de Luxembourg, Joachim Rippel, Ministre de l'économie et des sciences de la Sarre, Bernd Gentges, Vice-Ministre-Président de la Communauté germanophone de Belgique ainsi que Jean-Marie Halsdorf, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire du Grand-

Duché de Luxembourg, ont d'ores et déjà confirmé leur participation.

La conférence débutera à 10 heures en présence des responsables politiques en charge des transports qui présenteront leurs analyses sur les enjeux en la matière. Les interventions de la matinée seront suivies d'ateliers thématiques sur les transports en commun et les infrastructures de transport dans la Grande Région.

Le programme et le bulletin d'inscription de cette conférence sont disponibles sur le site de la Grande Région ([www.granderegion.net](http://www.granderegion.net)). ■

Pour tout complément d'information veuillez contacter:  
Secrétariat du Comité économique et social de la Grande Région

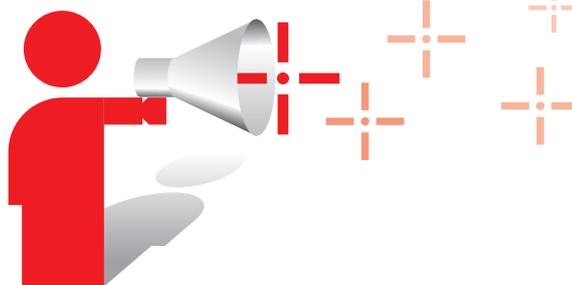
Christina Suess ou Catia Carreira

Tél.: (+352) 26 36 35 30/40 – E-mail: [christina.suess@cesgr.etat.lu](mailto:christina.suess@cesgr.etat.lu) / [catia.carreira@cesgr.etat.lu](mailto:catia.carreira@cesgr.etat.lu)

## Pour vos opérations de Marketing Direct, faites confiance à Editus Data

**EDITUS  
DATA**

vous aide à sélectionner **votre cible** et vous procure **le bon fichier d'adresses !**  
diffuse **votre message**  
par courrier, par fax et par e-mail.



**Demandez-nous un devis, c'est gratuit !**

**Contactez-nous:**

Par tél: (+352) 49 60 51-330 • par e-mail: [data@editus.lu](mailto:data@editus.lu) • par fax: (+352) 49 60 51-398  
ou par courrier: Editus Luxembourg • 45, rue Glesener • L-1631 Luxembourg  
[www.editusluxembourg.lu](http://www.editusluxembourg.lu)

**editus** 

6 et 9 mai 2008



## Analyse financière, contrôle de gestion et contrôle interne

### Objectifs:

Maîtriser les principales techniques du contrôle de gestion et de l'analyse financière

- Programme:**
- Contrôle de gestion
    - Analyse financière
    - Principes, définitions et objectifs
  - Sources externes et internes
  - Comptabilité
    - Notions comptables – comptes annuels
    - Bilan
    - Bilan commercial
    - Bilan fonctionnel
    - Profits et pertes
    - Comptes et liste
    - Soldes intermédiaires de gestion
    - Cash flow
    - Ratios
  - Contrôle de gestion
    - Approche statique ou dynamique
    - Comptabilité analytique
    - Définitions et principes
    - Sources
    - Centres de coûts et de profits
    - Activités
  - Contrôle interne et gestion des risques – l'approche Enterprise Risk Management (ERM)
    - Quelles définitions des risques?
    - Contrôle interne: le modèle COSO-ERM
    - Définitions et principes
    - Un besoin croissant
    - Concepts clés
    - Approche pratique de mise en œuvre

### Intervenants:

G. BRANDENBOURGER, Directeur  
F. GUYOT, Manager  
F. VERTENTEN, Manager  
PricewaterhouseCoopers

### Langue:

Français

### Public cible:

Contrôleurs de gestion,  
dirigeants de PME/PMI,  
comptables expérimentés

### Durée:

2 jours

### Dates:

6 et 9 mai 2008

### Horaire:

08.30 à 17.00 heures

### Droit d'inscription:

350 €  
documentation, rafraîchissements  
et déjeuners compris

### Lieu:

Centre de Formation  
de la Chambre de Commerce  
7, rue Alcide de Gasperi  
Luxembourg-Kirchberg

### Nombre maximal de participants:

15

### Inscription:

[www.ifcc.lu](http://www.ifcc.lu)

### Informations:

Institut de Formation  
de la Chambre de Commerce  
L-2981 Luxembourg

Eliane Theis

Tél.: (+352) 42 39 39-225  
Fax. : (+352) 42 39 39-820

E-mail: [info@ifcc.lu](mailto:info@ifcc.lu)  
[www.ifcc.lu](http://www.ifcc.lu)

8, 9 et 10 mai 2008



## Séminaire: La mobilité et la gestion des carrières

### Objectifs:

- Se positionner comme conseiller dans la gestion des carrières et la politique de mobilité
- Comprendre et maîtriser les différents types de mobilité et de carrière

**Programme:** • Anticipation des évolutions majeures de l'entreprise et leurs conséquences en termes d'emplois et de compétences

- Identification des compétences stratégiques de l'entreprise, les métiers en émergence, en évolution et en voie de disparition
- Identification des savoirs, savoir-faire et savoir-être individuels qu'il est possible de développer
- Développement de la carrière par la formation, la mobilité, la rotation de poste, la promotion etc...

**Intervenants:** Susanne HABRAN,  
Institut Commercial de Nancy (ICN)

Murielle FORRETT et Boris PETERS,  
PricewaterhouseCoopers

**Langue:** Français

**Public cible:** Directeurs et gestionnaires  
des ressources humaines,  
Dirigeants et cadres d'entreprise

**Durée:** 2,5 jours

**Dates:** 8, 9 et 10 mai 2008

**Horaire:** 8 et 9 mai 2008  
08.30 à 17.00 heures

10 mai 2008  
8.30 à 12.30 heures

**Droit d'inscription:** 550 €  
supports de cours et déjeuners  
compris

**Lieu:** Centre de Formation  
de la Chambre de Commerce  
7, rue Alcide de Gasperi  
Luxembourg-Kirchberg

**Nombre maximal  
de participants:** 15

**Inscription:** [www.ifcc.lu](http://www.ifcc.lu)

**Informations:** Institut de Formation  
de la Chambre de Commerce  
L-2981 Luxembourg

Tél.: (+352) 42 39 39-220  
Fax. : (+352) 42 39 39-820

E-mail: [info@ifcc.lu](mailto:info@ifcc.lu)  
[www.ifcc.lu](http://www.ifcc.lu)

# ONET LUXEMBOURG

PROPRETÉ - MULTISERVICES

Tél : 40 44 48 - [www.onet.lu](http://www.onet.lu)

2<sup>e</sup> journée d'actualité financière

# Le risque financier et les implications pratiques pour les PME/PMI



© EU

L'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC) et l'Association des Trésoriers du Luxembourg (ATEL), vous invitent à participer à leur deuxième journée d'actualité financière ayant comme thème: «Le risque financier et les implications pratiques pour les PME/PMI» qui aura lieu le mercredi 21 mai 2008 de 8.30 à 14.00 heures au Centre de Conférences de la Chambre de Commerce, 7 rue Alcide de Gasperi, Luxembourg-Kirchberg.

Cette manifestation s'adresse aux dirigeants et responsables comptables et financiers des PME-PMI, soucieux de s'informer et d'analyser le risque financier des PME/PMI. La conférence est animée par des professionnels expérimentés, en l'occurrence des analystes, assureurs, avocats, banquiers ou conseillers qui feront partager leurs expériences d'un point de vue pratique et vous informeront sur les dernières évolutions en matière de risque financier.

---

**Programme:**


---

**08h15: Accueil des participants**


---

**08h30: Mot de bienvenue**

Paul Emering, Chargé de direction de l'IFCC

François Masquelier, Président de l'ATEL

Julien Joseph, Président de la Commission PME-PMI de l'ATEL

---

**08h45: Gestion des risques financiers et reporting: impacts directs et indirects sur la performance**

Luc Moeremans, Directeur Général, Parson Consulting

---

**09h15: Problématique de l'évaluation du risque de contrepartie**

David Demerie, Market Development Manager, Dun &amp; Bradstreet

---

**09h45: L'assurance-crédit en 2008: un outil moderne?**

Alain Delvaux, Senior Client Executive,

Marsh SA Assureur-Conseil

Fabio Casales, Spécialiste en assurance-crédit,

Marsh SA Assureur-Conseil

---

**10h15: Pause**


---

**10h30: Les solutions offertes par l'Office du Ducroire pour couvrir les risques liés à l'export et à l'import**

Etienne Reuter, Président de l'Office du Ducroire, Chambre de Commerce

---

**11h00: Les risques financiers courus par les PME/PMI et les solutions ou couvertures bancaires appropriées**

Laurent Majerus, Real Estate Finances - ING

---

**11h30: Prévention juridique du risque**

Françoise Pfister, Avocat, Associé – Oostvogels Pfister Feyten

---

**11h55: Gestion des risques transactionnels – cas concret: Multiline**

Lysiane Back, Chef du service electronic banking and business – BCEE

---

**12h05: Questions – réponses**


---

**12h30: Cocktail lunch**


---

**13h30: Fin de la manifestation**


---

**Renseignements et inscriptions:**

Institut de Formation de la Chambre de Commerce – 7, rue Alcide de Gasperi

 Tél.: (+352) 42 39 39-220 – E-mail: [info@ifcc.lu](mailto:info@ifcc.lu) – [www.ifcc.lu](http://www.ifcc.lu)

21 et 22 mai 2008



## E-mail marketing

- Objectifs:**
- Maîtriser les techniques de rédaction d'e-mails à vocation commerciale
  - Fidéliser ses clients et conquérir de nouveaux prospects grâce à l'e-mail marketing
  - Comprendre les outils en ligne complémentaires à l'e-mail
  - Concevoir et lancer une campagne de marketing direct en ligne

- Programme:**
- Introduction
    - Qu'est-ce que l'e-mail marketing?
    - Le marché de l'e-mail marketing:
      - Ses atouts
      - Ses limites
  - Le Luxembourg et les nouvelles technologies
    - Equipement et usages des entreprises
    - Equipement et usages des particuliers
  - Comment construire mon message?
    - Choisir le bon langage
    - Choisir le bon format d'e-mail (texte, HTML, rich media)
    - La psychologie de l'internaute
  - Comment constituer mon fichier d'adresses?
    - Les modes de constitution
    - Le cadre légal
    - Acheter un fichier
    - Les modes de fonctionnement des filtres antispam
  - Comment rédiger mon e-mail?
    - Le titre du message
    - L'expéditeur du message
    - Le corps du texte
    - La mise en page d'un email
    - Les mentions obligatoires
  - Comment diffuser mon e-mail?
    - Les outils de création HTML
    - Les outils de diffusion (logiciels et solutions hébergées)

- Comment évaluer les résultats?
  - Les outils de suivi
  - Quelles sont les statistiques intéressantes?
- Quels outils complémentaires?
  - La publicité par mot-clé
  - Les blogs et communautés
  - Les flux RSS

**Intervenant:** Guy KERGER, MindForest

**Langue:** Français

**Public cible:** Toute personne souhaitant concevoir une campagne de marketing direct en ligne, ou créer et promouvoir une newsletter

**Durée:** 2 jours

**Dates:** 21 et 22 mai 2008

**Horaire:** 08.30 à 17.00 heures

**Droit d'inscription:** 350 €

**Lieu:** Centre de Formation de la Chambre de Commerce 7, rue Alcide de Gasperi Luxembourg-Kirchberg

**Nombre maximal de participants:** 15

**Inscription:** [www.ifcc.lu](http://www.ifcc.lu)

**Informations:** Institut de Formation de la Chambre de Commerce L-2981 Luxembourg

Tél.: (+352) 42 39 39-220  
Fax. : (+352) 42 39 39-820

E-mail: [info@ifcc.lu](mailto:info@ifcc.lu)  
[www.ifcc.lu](http://www.ifcc.lu)

27 mai 2008

# Conférence: Droit de la concurrence – défis, risques et perspectives d'avenir pour les entreprises



Maître Gabriel Bleser, Senior Associate, Avocat à la Cour, Allen & Overy Luxembourg

**E**changes d'informations, coopération entre concurrents sur des projets communs, recommandations d'associations et de fédérations professionnelles, rabais de fidélité, ... sont au cœur de l'activité de beaucoup d'entreprises. Ces pratiques ne sont pas sans risques si l'on tient compte des affaires tranchées par la Commission européenne et par les autorités nationales de concurrence.

Depuis la décentralisation de l'application des articles 81 (interdiction des ententes anti-concurrentielles) et 82 (interdiction de l'abus d'une position dominante) du Traité CE, opérée en mai 2004 et la mise place d'une nouvelle loi luxembourgeoise relative à la concurrence et d'autorités de concurrence (Conseil et Inspection de la concurrence), les acteurs économiques luxembourgeois ont tout intérêt à se conformer aux règles.

Il convient de rappeler qu'il n'est plus possible de notifier des accords en vue d'une exemption individuelle à la Commission européenne (Commission) ou aux autorités nationales de

concurrence. Par conséquent, les entreprises doivent procéder à une auto-évaluation de la conformité de leurs pratiques. Pour aider les entreprises dans cet exercice périlleux, la Commission a adopté des lignes directrices visant à guider les entreprises.

Dans le secteur de la distribution de produits, les entreprises luxembourgeoises sont très souvent confrontées à des situations de dépendance par rapport à des distributeurs ou producteurs étrangers. Les conditions commerciales leur sont imposées et elles n'ont, en fait, pas de grande liberté pour refuser ces conditions. Pourtant, les règles du droit de la concurrence communautaire et luxembourgeois permettent, sous certaines conditions, de combattre de telles pratiques.

## ■ Impact du volet communautaire souvent méconnu

Le volet communautaire des règles de concurrence et l'intervention de la Commission européenne dans l'activité d'entreprises situées au Luxembourg

est souvent méconnu. Rappelons que la Commission a condamné les brasseurs luxembourgeois pour avoir enfreint l'article 81 du Traité CE et que des inspections surprises ont eu lieu auprès d'entreprises luxembourgeoises et étrangères d'ascensoristes et que cette dernière affaire s'est clôturée par l'imposition d'amendes d'un montant total de 992 millions d'euros aux entreprises concernées. D'autres inspections surprises ont eu lieu auprès de producteurs de verre plat, y compris au Luxembourg et ont conduit à l'imposition d'amendes aux entreprises concernées. Enfin, une première série d'inspections surprises de l'Inspection de la concurrence pour «suspçons de cartel d'entreprises de carrelages» a aussi eu lieu en décembre 2005.

Ces affaires montrent que les secteurs dans lesquels les autorités de concurrence interviennent sont très variés. Ceci s'explique en partie par l'existence de règles qui incitent les entreprises à dénoncer des cartels en leur octroyant l'immunité ou une réduction des amendes à prononcer à la fin de la procédure, mais aussi par le fait que les autorités de concurrence faisant partie du réseau européen des autorités de concurrence peuvent s'échanger, sous certaines conditions, des informations confidentielles. Très souvent d'anciens salariés ou responsables d'entreprises en infraction des règles transmettent des informations aux autorités.

Des comportements jugés à priori anodins, tels que, par exemple, le fait de suivre des recommandations d'associations professionnelles, ne concernant pas nécessairement la stratégie des prix, peuvent avoir des conséquences dramatiques sur le développement et le succès d'une entreprise. L'implication dans des procédures de concurrence peut avoir des effets néfastes sur des entreprises. Aux Etats-Unis par exemple, les entreprises ne se conformant pas aux règles

de concurrence et n'ayant pas adopté des programmes de conformité (*compliance program*) ont quelques fois des problèmes à trouver des investisseurs pour financer des projets. En Europe, et plus particulièrement au Luxembourg, nous sommes loin de cet état des choses.

Cependant, les actions de plus en plus fréquentes de la Commission dans le domaine des cartels, ainsi que les enquêtes sectorielles (énergie, banque de détail, assurances aux entreprises, entreprises pharmaceutiques), témoignent de la détermination à faire respecter les règles. Cette détermination vaut aussi pour les autorités luxembourgeoises de concurrence. En 2007, le Conseil de la concurrence a adopté ses premières décisions et le Président du Conseil de la concurrence a adopté récemment des mesures conservatoires à l'encontre de l'opérateur historique dans le secteur des télécommunications.

Cette nouvelle réalité, ainsi que les risques auxquels sont confrontés les

entreprises luxembourgeoises depuis mai 2004 ne doivent pas être sous-estimés, surtout dans un contexte de fusions de plus en plus fréquentes.

### ■ Dynamisation de la politique de concurrence et impact potentiel sur la vie des entreprises

Le gouvernement luxembourgeois entend rendre l'application des règles de concurrence plus efficace et plus effective. Ainsi, le Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur a déposé le 10 décembre 2007 un projet de loi visant à réformer de façon substantielle la loi du 17 mai 2004 relative à la concurrence.

Les principales innovations de ce projet peuvent être résumées comme suit:

- réforme institutionnelle: création d'une autorité unique en supprimant l'actuelle Inspection de la concurrence et la séparation entre la phase de décision et la phase d'instruction;

- adaptations des règles de procédures; et
- création de nouveaux pouvoirs: enquêtes sectorielles, études de marchés, pouvoir consultatif.

Ce projet, à supposer qu'il soit voté tel que déposé, se caractérise par l'accumulation de tous les pouvoirs à l'intérieur d'une seule autorité.

Sous le couvert de l'efficacité, une approche plus répressive et interventionniste s'annonce dans ce projet, certes ambitieux, mais probablement prématuré, puisqu'il faudrait considérablement augmenter les ressources de la nouvelle autorité toute-puissante pour qu'elle puisse mener à bien ses nouvelles tâches.

Rappelons aussi que qu'il n'y a aucune urgence, ni obligation communautaire de changer la loi actuellement en vigueur. (Auteur: G. Bleser, Senior Associate, Avocat à la Cour, Allen & Overy Luxembourg) ■

**L'Institut de Formation de la Chambre de Commerce** vous invite à participer à la conférence «Droit de la concurrence: défis, risques et perspectives d'avenir pour les PME».

Cette conférence sera animée par Me Gabriel Bleser et aura lieu le **mardi 27 mai de 18.00 à 19.30 heures** au Centre de Conférences de la Chambre de Commerce, 7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg-Kirchberg.

#### Renseignements et inscriptions:

IFCC – Mlle Eliane Theis – L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-225 – E-mail: [eliane.theis@cc.lu](mailto:eliane.theis@cc.lu) – [www.ifcc.lu](http://www.ifcc.lu)



**C. JANS S.A.**  
4, rue Tom  
L-9651 Eschweiler  
T.: +352 95 75 06-1  
F.: +352 95 91 55  
e-mail: [info@cjans.com](mailto:info@cjans.com)  
[www.cjans.com](http://www.cjans.com)

**C. JANS**  
INDUSTRIAL BUILDINGS

## DES BÂTIMENTS INDUSTRIELS À LA MESURE DE VOS AMBITIONS!

Pour construire et avancer, une entreprise commerciale ou industrielle a besoin de partenaires fiables. Afin de vous permettre de produire et de travailler dans les meilleures conditions, C.Jans Industrial Buildings réalise des bâtiments industriels à structure métallique, béton ou lamellé collé, fonctionnels et exactement adaptés à vos besoins. Nous nous occupons également de la transformation et de la rénovation de vos locaux commerciaux.

C.Jans Industrial Buildings  
Le partenaire du commerce et de l'industrie



# PROGRAMME DE FORMATION MAI-JUIN 2008

INTITULÉ	DATES	HORAIRE	PRIX
<b>RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION</b>			
S Conduire et gérer un projet de formation	5, 6/5/2008	8.30 - 17.00	350 €
S1 La mobilité et la gestion des carrières	8, 9, 10/5/2008	8, 9/5: 8.30 - 17.00 10/5: 8.30 - 12.30	550 €
S Le processus de recrutement: savoir attirer et garder les meilleurs	19/5/2008	8.30 - 17.00	175 €
S Conduire un entretien de recrutement	9, 10/6/2008	8.30 - 17.00	350 €
S Les outils pour développer les talents de vos collaborateurs	9, 10/6/2008	8.30 - 17.00	350 €
S Formation des formateurs	9,10/6/2008	8.30 - 17.00	350 €
S1 Les systèmes d'information et la performance en ressources humaines	12,13,14/6/2008	12, 13/6/2008: 8.30 - 17.00 14/6/2008: 8.30 - 12.30	550 €
<b>MARKETING ET COMMERCIAL</b>			
S E-mail marketing	21, 22/5/2008	8.30 - 17.00	350 €
S Boostez vos résultats par la vente-conseil	26, 27/5/2008	8.30 - 17.00	350 €
<b>ACHAT ET LOGISTIQUE</b>			
S Comment rédiger et gérer les appels d'offres	11/6/2008	8.30 - 17.00	175 €
S Comment analyser et comparer les offres	12/6/2008	8.30 - 17.00	175 €
<b>SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT</b>			
S Sécurité-incendie: chargé d'évacuation	7/5/2008	13.00 - 17.00	140 €
S Protection contre l'incendie aux bâtiments	23/5/2008	8.30 - 17.00	175 €
S Mise en place et suivi de la norme ISO 14001	17, 18/6/2008	8.30 - 17.00	350 €
<b>DROIT</b>			
S Sécurité sociale dans un environnement multinational	7/5/2008	8.30 - 17.00	175 €
S Droit des successions et des donations	2, 4, 10, 12/6/2008	18.30 - 20.30	200 €
<b>GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE</b>			
S Analyse financière, contrôle de gestion et contrôle interne	6, 7/5/2008	8.30 - 17.00	350 €
CF1 Comptabilité analytique et contrôle de gestion	8, 9/5/2008	8.30 - 17.00	525 €
S Trésorerie et gestion des flux financiers en entreprise	28, 29/5/2008	8.30 - 17.00	350 €
S Comment définir la valeur de mon entreprise? Céder ou reprendre, mais à quel prix?	29/5/2008	9.00 - 16.00	175 €
CF1 Politique d'investissement	3, 4/6/2008	8.30 - 17.00	525 €
S Elaborer un plan de financement et évaluer la rentabilité d'un investissement	11/6/2008	8.30 - 17.00	175 €
<b>ORGANISATION ET EFFICIENCE PERSONNELLE</b>			
S Augmenter ses résultats par une organisation de travail efficace	29, 30/5/2008	8.30 - 17.00	350 €
S Secrétaires efficaces	5, 6, 13/6/2008	8.30 - 17.00	500 €
S Développer son potentiel relationnel afin de mieux communiquer	5, 6/6/2008	8.30 - 17.00	350 €
<b>RELATIONS PROFESSIONNELLES</b>			
S Erfolgreiches Konfliktmanagement	7, 8/5/2008	8.30 - 17.00	350 €
S Déléguer efficacement... pour un nouveau management plus responsabilisant	8, 9/5/2008	8.30 - 17.00	350 €
S Kundenservice am Telefon	20/5/2008	8.30 - 17.00	175 €
S Savoir gérer un projet	5, 6/6/2008	8.30 - 17.00	350 €
S Reklamation als Chance! Was tun wenn der Kunde sich beschwert?	11, 12/6/2008	8.30 - 17.00	350 €
S Gestern Mitarbeiter - heute Führungskraft	30/6 et 1/7/2008	8.30 - 17.00	350 €
<b>COMMUNICATION ÉCRITE ET ORALE</b>			
S Techniques de négociation	19, 20/5/2008	8.30 - 17.00	350 €
S Trainieren Sie Ihre Schlagfertigkeit	21/5/2008	8.30 - 17.00	175 €
S Erfolgreich verhandeln mit schwierigen Gesprächspartnern	29, 30/5/2008	8.30 - 17.00	350 €
<b>BUREAUTIQUE</b>			
S Perfectionnement en Excel	22, 23/5/2008	8.30 - 17.00	390 €
S Perfectionnement en Access	3, 4/6/2008	8.30 - 17.00	390 €
S Perfectionnement en Word	19, 20/6/2008	8.30 - 17.00	390 €
<b>LANGUES</b>			
Perfectionnement en expression française (vocabulaire et orthographe)	20/5 et 19/6/2008	13.00 - 14.30	175 €

S = Séminaires organisés en partenariat avec l'OLAP et la Chambre des Métiers

S1: Séminaires organisés par l'IFCC et l'ICN, Ecole de Management - CF1: Module faisant partie du cycle «Mécanismes financiers de l'entreprise»

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:  
Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Locaux:

7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg

Adresse postale:

Institut de Formation de la Chambre de Commerce  
L-2981 Luxembourg

(+352) 423939-220

(+352) 423939-820

info@ifcc.lu

www.ifcc.lu

**I F C C**  
Institut de Formation  
de la Chambre de Commerce

# ATOZ

TAX ADVISERS

LUXEMBOURG



## AGISSONS ENSEMBLE

---

Au Grand Duché et au-delà. Grâce à son positionnement unique, sa connaissance du marché luxembourgeois et son appartenance au réseau international Taxand, ATOZ vous accompagne dans le développement de votre entreprise en vous offrant des services de première qualité dans les domaines du conseil fiscal et de la Corporate Finance.

## Luxembourg Business Academy

# Conférence sur le «Services outsourcing»



Le professeur indien Himadri Das, animateur lors de la conférence et Nicolas Jonard, co-directeur de la Luxembourg Business Academy

Le mardi 11 mars 2008 s'est déroulée au Centre de Conférences de la Chambre de Commerce la conférence «Services outsourcing», animée par le professeur indien Himadri Das. Cette manifestation a été organisée par la Luxembourg Business

Academy (LBA), une initiative commune de l'Université du Luxembourg et de la Chambre de Commerce. La LBA a pour objet principal de promouvoir l'esprit d'entreprise au Luxembourg notamment par le biais de la formation universitaire, formalisée par le lancement d'un

premier master en «Entrepreneurship and Innovation» auquel participent actuellement 21 étudiants de 14 nationalités différentes (voir [www.uni.lu](http://www.uni.lu)).

Dans son intervention, le professeur Das a mis en exergue l'éventail des possibilités offertes aujourd'hui aux entreprises pour faire sous-traiter des processus internes à l'entreprise, soit dans un pays de l'Union européenne, soit dans un pays hors de l'UE.

Il a surtout insisté sur les aspects qualitatifs et financiers à prendre en considération pour faire le bon choix d'un partenaire dans l'une des zones géographiques mentionnées. D'après l'intervenant, il importe donc de se faire conseiller par des sociétés spécialisées qui ont une bonne maîtrise de tous les facteurs à prendre en compte, notamment dans des pays comme l'Inde et la Chine.

Jouissant d'une longue expérience accumulée aux Etats-Unis et en Inde dans le domaine du «Services outsourcing», le professeur Das a répondu ensuite avec clarté et précision aux nombreuses questions des visiteurs.

La manifestation s'est clôturée par un cocktail offert par la LBA. ■

## Leadership et techniques managériales

## Remise des certificats de compétence professionnelle à l'IFCC

L'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC) a organisé le jeudi 20 mars 2008 une remise des certificats en l'honneur des lauréats de la sixième promotion du cycle de formation en «Leadership et techniques managériales», session 2007/II.

La formation «Leadership et techniques managériales», organisée en par-

tenariat avec l'ICN Ecole de Management a comme objectif de développer les compétences managériales des dirigeants de PME, cadres et chefs de service. D'une durée de 74 heures, les quatre modules de formation ont comme objectif de développer les compétences opérationnelles, relationnelles et instrumentales nécessaires pour assurer le rôle

de leader d'une PME/PMI, d'encadrer avec assurance une équipe ou d'accompagner les projets de changement.

Les séances de coaching collectif et individualisé ont pour objectif de développer le profil managérial du candidat.

Un certificat de compétence professionnelle a été remis aux lauréats suivants:

## Leadership et techniques managériales

- Monsieur CARNEVALE Alvaro
- Mlle CESNICH Maria
- Monsieur DAEMS Dirk
- Madame DETROZ Isabelle
- Monsieur HEMMEN Marc
- Madame LENFROIT Laurence
- Madame PAULMIER Murielle
- Monsieur PIEDIGROSSO Johan
- Monsieur QUESTIAUX Xavier
- Mlle ZIRPOLO Anne-Marie ■

La prochaine session de la formation «Leadership et techniques managériales» sera lancée en automne 2008.

Pour de plus amples renseignements, prière de bien vouloir contacter l'IFCC, Mlle Eliane THEIS, Tél.: 42 39 39-225  
E-mail: [eliane.theis@cc.lu](mailto:eliane.theis@cc.lu)



Les lauréats de la sixième promotion du cycle de formation «Leadership et techniques managériales»

## Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC)

# Mesures d'aide en matière de formation professionnelle continue (FPC) en faveur des entreprises et des particuliers

**E**st-il encore besoin de rappeler la nécessité de transformer nos économies européennes en économies de la connaissance compétitives et dynamiques, et qu'une condition sine qua non à l'atteinte de cet objectif est de construire des systèmes performants d'éducation et de formation tout au long de la vie?

Dans cette perspective, le gouvernement luxembourgeois a mis en place un certain nombre de mesures permettant à tout un chacun de continuer à se former après la sortie du système d'éducation initiale.

La finalité étant que les individus soient hautement qualifiés, flexibles et dotés d'une capacité élevée d'intégration sociale pour évoluer dans leur vie professionnelle et citoyenne.

### ■ Loi modifiée du 22 juin 1999

Parmi ces mesures, la législation ayant pour objet le soutien et le développement de la formation professionnelle continue, plus connue sous l'intitulé «loi modifiée du 22 juin 1999», vise à systématiser la formation professionnelle continue au sein des entreprises et, par conséquent, à la positionner comme un vecteur privilégié du développement économique et social.

A travers ce dispositif législatif, l'Etat luxembourgeois favorise l'essor de la formation dans les entreprises en cofinçant, à hauteur de 10 % net d'imposition, le total des investissements (frais d'inscription, frais de salaires des participants et formateurs internes, frais pédagogiques, ...) consentis par ces dernières à la formation de leurs salariés.

A ce jour, plus de 500 entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité perçoivent annuellement le soutien financier de l'État. Ces entreprises représentent, en termes d'effectifs, 1/3 de l'emploi salarié du Grand Duché. En effet, près de 92.000 salariés sont concernés par cette aide qui contribue à développer leurs compétences individuelles et à accroître la performance des entreprises. Les sommes en jeu sont colossales puisque le montant global du soutien financier public se monte à plus de 118 millions d'euros pour la période 2000-2006.

### ■ Le congé sans solde

Deux autres mesures, plus récentes, concernent directement l'individu dans son rôle d'acteur de la construction de



Des informations pratiques sur le congé individuel de formation se trouvent dans la brochure que vient de publier le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle

ses propres compétences et de sa trajectoire professionnelle.

La première est matérialisée par le «règlement grand-ducal du 30 mars 2006 portant déclaration d'obligation générale un accord en matière de dialogue social interprofessionnel relatif à l'accès individuel à la formation professionnelle continue». Ce règlement fixe notamment les modalités d'un congé sans solde et de l'aménagement du temps de travail pour le salarié dans le cadre d'un règlement d'horaire mobile.

Le congé sans solde permet au salarié travaillant dans le secteur privé de se défaire temporairement de ses engagements professionnels afin de pouvoir suivre une formation professionnelle continue. La durée maximale par salarié est fixée à 2 années par employeur avec une durée maximale consécutive de 6 mois et une durée minimale de 4 semaines.

Dans les entreprises ayant instauré un règlement d'horaire mobile, le salarié a la possibilité d'aménager au jour le jour son horaire et la durée de son

travail afin de se libérer pour suivre des formations.

### ■ Le congé individuel de formation

La seconde mesure prend forme au travers de la loi du 24 octobre 2007 portant création d'un congé individuel de formation qui est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Cette législation permet à tout un chacun de suivre des formations tout en conservant son emploi et son salaire. Les travailleurs salariés, les indépendants et les personnes exerçant une profession libérale peuvent désormais bénéficier de 80 jours de congé-formation au cours de leur carrière professionnelle, avec un maximum de 20 journées attribuables sur une période de 2 ans.

### ■ Rappel des délais à respecter

Il est rappelé aux entreprises que l'aide au financement est soumise, entre autres, au respect des délais d'introduction des demandes auprès du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.

La demande d'approbation doit parvenir au ministère 3 mois après le début de l'exercice d'exploitation. Pour toute entreprise dont l'exercice coïncide avec l'année civile, la demande doit être posée au plus tard le 31 mars 2008. Le non respect de ce délai entraîne une réduction de la période d'éligibilité du plan de formation.

Le rapport final et le bilan annuel doivent parvenir au ministère au plus tard 5 mois après la fin de l'exercice d'exploitation. ■

Pour tout complément d'information sur les mesures d'aide publique en matière de formation professionnelle continue, n'hésitez pas à contacter l'INFPC:

Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue

Service législation

38, rue de l'Avenir – L-1147 Luxembourg

Tél.: (+352) 46 96 12-214/223

E-mai: [claudette.betzen@infpc.lu](mailto:claudette.betzen@infpc.lu) / [diane.lepage@infpc.lu](mailto:diane.lepage@infpc.lu)

## Dîner semi-annuel de l'association des Anciens de Sacred Heart University – John F. Welch College of Business

**C**e vendredi 29 février, lors du dîner semi-annuel, les anciens étudiants de Sacred Heart University, John. F. Welch College of Business et les amis de l'association se sont retrouvés au Cercle Munster.

L'association des anciens de Sacred Heart University, qui compte à présent plus de 300 professionnels, est très active au Luxembourg. Depuis près de 4 ans, le comité organise des dîners semi-annuels durant lesquels un ancien présente son parcours professionnel. Cette fois, c'était Monsieur Michal Wittmann, Président d'honneur des Amitiés tchèque et slovaque et Consul Honoraire de la République de Moldavie au Luxembourg, qui a pris la parole en dessinant le portrait de sa fascinante vie professionnelle et privée. Monsieur Wittmann a obtenu son MBA en 1994.

Lors de cette soirée qui regroupa une cinquantaine d'invités, Edmond Israël, Président du Conseil des Régents de Sacred Heart University, a également témoigné de toute son amitié et soutien à l'association des anciens, soulignant l'importance d'une communauté active et dynamique.



De gauche à droite: Georges Muller, Jos Giannandrea, Clara Moraru, Edmond Israël et Michal Wittmann

Depuis 1991, date de création du campus international à Luxembourg, l'association des «Alumni» de Sacred Heart University – John. F. Welch College of Business regroupe à la fois les anciens étu-

dians des formations MBA (Master of Business Administration) et des Certificats Professionnels. La soirée fut sponsorisée par JP Morgan, Languages.lu et Alpha Management Services. ■

Pour plus d'informations, visitez [www.shul-alumni.com](http://www.shul-alumni.com), [www.shu.lu](http://www.shu.lu) et [www.sacredheart.edu](http://www.sacredheart.edu)

**YOU**

> have just **launched** an innovative business

> to get started [www.technoport.lu](http://www.technoport.lu)

### AT TECHNOPORT

- > Access tailor-made business support services
- > Gain exposure
- > Enter a dynamic research & business network

**technoport**  
AN INITIATIVE OF CRP HENRI TUDOR

the premier high-tech incubator

Protection de la propriété intellectuelle

# Campagne de sensibilisation à la propriété intellectuelle: informer le plus grand nombre



- «Les marques, dessins et modèles», M. Dominique Rifon, Pronovem – Intellectual Property Group
- «Les droits d’auteur», MM. Jean-Luc Putz et Romain Jeblick, Luxorr A.S.B.L.

Un remerciement particulier s’adresse également à Monsieur Christian Meyers, représentant l’Office Benelux de la Propriété Intellectuelle, pour sa présentation des activités de l’Office.

■ **Du printemps à l’automne 2008: déploiement d’un vaste programme d’activités de sensibilisation et de formation au Luxembourg**

Ces quatre séances d’information ont démontré l’intérêt grandissant des entreprises et des chercheurs pour la propriété intellectuelle, et constituent la première pierre d’un programme plus large d’activités de sensibilisation organisées par les acteurs du domaine, parmi lesquels:

- Luxinnovation;
- la Direction de la propriété intellectuelle du Ministère de l’Economie et du Commerce extérieur (MECE);
- le Centre de Veille Technologique (CVT).

Ainsi, tout au long de l’année 2008, plusieurs événements liés à l’innovation et à la protection de la propriété intellectuelle se dérouleront avec le concours actif de Luxinnovation.

Citons notamment:

- «L’IP Day in Luxembourg», le 25 avril 2008;
- des manifestations spécifiques dans le cadre du projet européen IP Base;
- une formation de 5 journées à partir de mai 2008 dédiée aux Techniques de management de l’innovation, organisée en partenariat avec l’Ins-

**D**ans une société de l’information où la création de nouvelles connaissances constitue un des facteurs-clés de succès de développement; protéger et valoriser son capital immatériel doit constituer une priorité pour l’ensemble des acteurs économiques.

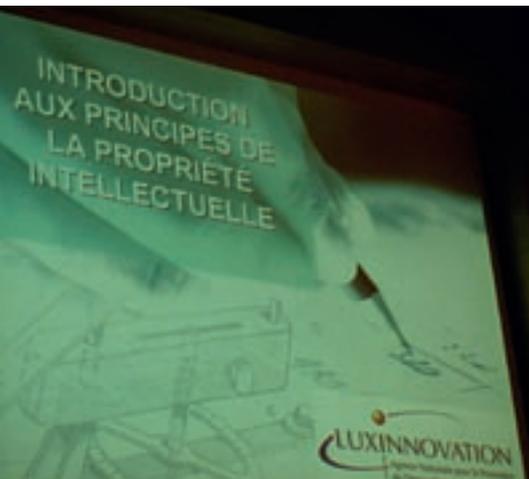
Depuis plusieurs années déjà, Luxinnovation, l’Agence nationale de

promotion de l’innovation, s’attache à sensibiliser un large public à la protection de la propriété intellectuelle. En ce début 2008, Luxinnovation a décidé d’intensifier sa mission d’information sur ce thème en organisant pour la première fois un cycle complet de quatre sessions de sensibilisation à la propriété intellectuelle, auquel ont pu s’inscrire tous les publics intéressés, et ce gratuitement.

Grâce au support du Ministère de l’Economie et du Commerce extérieur (MECE), la collaboration des chambres professionnelles et de l’Office Benelux de la Propriété intellectuelle (OBPI), et l’animation de ces sessions par des mandataires conseil en propriété intellectuelle, cet événement a rencontré un grand succès. En moyenne, plus de 110 personnes se sont inscrites pour chacune des sessions.

Nos remerciements chaleureux vont aux intervenants pour leur présentation sur les thèmes suivants:

- «Introduction aux principes de la propriété intellectuelle», M. Pierre Kihn, Office Ernest T. Freylinger S.A.
- «Les brevets», M. Sigmar Lampe, Marks & Clerk Luxembourg



titut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC) et la Chambre des Métiers.

Enfin, un 2<sup>e</sup> cycle d'information sur la propriété intellectuelle devrait à nouveau être organisé dès l'automne prochain.

Pour en savoir plus sur la propriété intellectuelle, consultez la rubrique dédiée sur le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche: <http://www.innovation.public.lu/html/portal/FR/81/87/284/>, ainsi que le site du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur: <http://www.eco.public.lu/index.html>  
Pour connaître et suivre l'agenda des prochaines manifestations, consultez la rubrique Agenda de l'innovation sur le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche: <http://www.innovation.public.lu/html/agenda/index.jsp>

## Prix luxembourgeois de la Qualité 2008

# Un Prix complet: Promotion et performance

**D**es dizaines de Prix peuplent le paysage économique luxembourgeois, mais le Prix Luxembourgeois de la Qualité présente deux avantages qui le démarquent des autres: Il reconnaît la performance globale de l'entreprise et il permet à tous les candidats de «booster» leurs performances. Il s'agit également d'un puissant avantage marketing pour les lauréats.

Après quatre ans d'expérience, le MLQ A.s.b.l. lance la nouvelle édition du Prix Luxembourgeois de la Qualité, avec un dossier de candidature orienté plus pragmatique.

Le Prix Luxembourgeois de la Qualité est organisé sous l'égide du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et avec le soutien de PricewaterhouseCoopers, de Goodyear, de AIT Group Europe et de l'Entreprise des Postes et Télécommunications.

### Dates à retenir:

Formation des évaluateurs:	28 et 29 mai
Inscription des candidats:	avant le 23 mai
Dépôt des dossiers de candidature:	avant le 27 juin

Informations et inscriptions:  
Mouvement Luxembourgeois  
de la Qualité a.s.b.l.  
66, rue de Luxembourg  
L-4221 Esch-sur-Alzette  
Tél.: (+352) 54 55 80-580  
Fax: (+352) 54 55 80-581  
E-mail: [info@mlq.lu](mailto:info@mlq.lu)  
Internet: [www.mlq.lu](http://www.mlq.lu)



## Prix luxembourgeois de la Qualité – Interview des lauréats

En 2007, trois candidats ont été récompensés pour la Qualité de leur organisation et de leurs résultats: DHL Express Luxembourg S.A. pour la catégorie «PME», Argest S.A. pour la catégorie «Très petite entreprise», le service pharmacie du Centre Hospitalier Emile Mayrisch pour la catégorie «Petit organisme d'utilité publique».

**MLQ: Quel intérêt y a-t-il, pour une petite entreprise, à adopter un Système de Management de la Qualité?**

**Monsieur Guillaume Groff, directeur d'Argest S.A.:**

«Le système de management nous oblige à une approche d'amélioration continue, visant essentiellement la satisfaction de nos clients. Pour assurer une bonne gestion des dossiers-clients, nous avons dû mettre en place



De gauche à droite: Monsieur Jos Gloden (MLQ), Monsieur Yves Back (AIT Group Europe), Monsieur Guillaume Groff (Argest S.A.), Monsieur Mars Di Bartoloméo (Ministre de la santé)



De gauche à droite: Monsieur Jos Gloden (MLQ), Monsieur Patrick Engelhardt (CHEM), Monsieur Alain Arend (CHEM), Monsieur Mars Di Bartoloméo (Ministre de la santé), Monsieur Pascal Oudin (P&T)



De gauche à droite: Monsieur Jos Gloden (MLQ), Monsieur Erik Hermans (DHL Express Luxembourg S.A.), Madame Floriane Maffei (DHL Express Luxembourg S.A.), Monsieur Mars Di Bartoloméo (Ministre de la santé), Monsieur Philippe Pierre (PwC)

une organisation commune à tous nos collaborateurs, pour la réalisation de nos prestations qui peuvent être très variées. C'est essentiel pour une petite entreprise comme la nôtre, et nous permet de marquer des points par rapport à la concurrence.»

**MLQ: Quels sont les facteurs de succès du Système de management de la Qualité/Sécurité du service pharmacie?**

**Monsieur Patrick Engelhardt, pharmacien-hospitalier au Centre Hospitalier Emile Mayrisch:**

«Les deux éléments essentiels de notre réussite sont l'engagement de toute notre équipe, ainsi qu'une forte implication de la direction générale de notre hôpital. La pharmacie hospitalière est un fournisseur de service pour les médecins, le personnel soignant et donc au final pour le patient. L'intégration de cette notion «clients» dans tous nos processus oriente notre travail quotidien. La sécurité du traitement médicamenteux de nos patients est notre mission et en conséquence notre premier objectif, mission largement soutenue par la direction générale. Le système de management de la qualité et de la sécurité n'est pas l'outil d'une seule unité, mais s'inscrit dans la stratégie globale de notre institution.»

**MLQ: Quelles ont été les retombées de votre victoire au Prix luxembourgeois de la Qualité?**

**Monsieur Floriane Maffei, Coordinatrice Qualité de DHL Express Luxembourg:**

«Le Prix Luxembourgeois de la Qualité représente une reconnaissance externe de l'efficacité du Système de Management de la Qualité de DHL EXPRESS Luxembourg. Plus qu'un simple certificat de conformité, il est un prix d'excellence et s'intègre de ce fait complètement dans la démarche «First Choice» du groupe DEUTSCHE POST WORLD NET, à savoir être le premier choix tant pour ses clients que son personnel.

L'obtention de ce prix a permis à notre société en croissance constante de se mesurer à d'autres systèmes efficaces du marché et se positionner par rapport à eux ; il nous a permis de mieux cerner nos points forts/faibles et d'adapter nos processus en conséquence.

En outre, au sein du groupe DHL régional et mondial, cette récompense va permettre à l'entité de Luxembourg de se faire valoir, être reconnue comme un exemple à suivre et par là même d'obtenir encore plus de crédit et de support dans ses démarches d'amélioration continue.»

*Les interviews intégrales des lauréats sont disponibles sur le site Internet du mlq: [www.mlq.lu](http://www.mlq.lu).*

12 mars 2008

## Porteurs de projets innovants et coaches du réseau 1, 2, 3, GO réunis pour une formation au business plan

**D**epuis la création de Business Initiative a.s.b.l. et le lancement du parcours de business plan 1, 2, 3, GO en 2000, les partenaires impliqués dans ce projet ont pu constater les difficultés rencontrées par les créateurs d'entreprise dans la rédaction du plan d'affaires, notamment pour la formulation des informations essentielles à la compréhension de celui-ci.

Le business plan étant un document destiné à intéresser les financiers et autres acteurs liés au projet, il est d'une grande importance que la forme et le fond soient de très haute qualité.

Pour aider les porteurs de projets, les partenaires et coaches d'1,2,3,GO ont élaboré un séminaire de sensibilisation sur les paramètres à considérer dans la rédaction d'un plan d'affaires. La deuxième session a eu lieu le mercredi

12 mars dans les locaux de la Chambre de Commerce de Luxembourg.

Le but de cette séance était de présenter de manière détaillée, un par un, tous les critères à respecter pour élaborer un bon plan d'affaires et d'apporter une définition claire de chacun d'entre-eux.

De l'Executive Summary, en passant par la stratégie du marché et le profil de l'équipe, jusqu'au plan financier du projet, les 17 participants ont ainsi reçu une formation structurée sur les différents éléments qui constituent un plan d'affaires professionnel.

A l'aide d'exemples concrets, les participants ont pu discuter les pièges à éviter, les erreurs à ne pas commettre et les éléments à ajouter dans la rédaction d'un plan d'affaires convaincant.

Le cours a été élaboré et dispensé par des coaches du réseau 1, 2, 3, GO et se basait dans une large mesure sur leurs



expériences acquises dans le cadre de coaching de projets.

L'objectif de la formation étant d'être à la fois informative mais surtout interactive, un nombre limité de candidats admis a permis d'établir un dialogue avec les instructeurs, afin que tous les participants puissent recevoir un maximum d'informations nécessaires à la rédaction d'un bon business plan pour leur projet. Comme toutes les initiatives d'1, 2, 3, GO, l'accès à cette manifestation était gratuit. ■

Pour plus de détails consultez [www.123go-networking.org](http://www.123go-networking.org)  
ou contactez Rachel GAESSLER – E-mail: [rachel.gaessler@cc.lu](mailto:rachel.gaessler@cc.lu) – Tél.: (+352) 42 39 39-271

14 mars 2008

## Union des forces en matière de recherche au Luxembourg

**L**e CRP Santé et le CRP Henri Tudor se sont réunis en séminaire afin de définir des axes de collaboration.

Le périmètre d'activités de chacun des centres de recherche étant différent, recherche technologique et innovation pour le CRP Henri Tudor, recherche biomédicale et en santé publique pour le CRP-Santé, une collaboration s'est avérée possible, d'autant que le secteur de la santé est un terrain d'opérations



CRP | SANTÉ

commun aux deux centres (le Centre de Ressources des Technologies pour la Santé – CR SANTEC du CRP Henri Tudor, le Centre d'Etudes en Santé du CRP-Santé).

Plusieurs thématiques nationales actuelles permettront aux deux centres de mettre en œuvre leur complémentarité à court terme:

- la santé en ligne (eSanté),
- le dossier informatisé de la personne soignée,

- la sécurité de la personne soignée,
- l'économie de santé.

Une concertation dans le cadre des formations qualifiantes et diplômantes à destination des professionnels du secteur de la santé au Luxembourg, organisées par le département de formation du CRP Henri Tudor, SITec®, en collaboration avec les universités de la Grande Région, a été retenue.

D'autre part, les deux centres de recherche publics renforceront leur collaboration en déposant des projets de recherche communs lors d'appels à

projets nationaux (FNR) et internationaux.

La collaboration a aussi été étudiée sous l'axe «organisation d'un centre de recherche» lors de ce séminaire. Plusieurs thèmes de travail ont été identifiés:

- collaboration pour la mise en place d'un système de management de la qualité dans un centre de recherche,
- réflexion sur les outils communs de valorisation des résultats de la recherche,
- concertation en matière de carrière du chercheur,

- formation commune des collaborateurs des deux centres de recherche aux techniques de veille à travers notamment le Centre de Veille Technologique et Normative (CVT).

Ce séminaire sera poursuivi de rencontres entre les collaborateurs des deux centres pour échanger leurs pratiques et harmoniser certaines procédures. Par cette nouvelle dynamique de coopération, les deux centres de recherche souhaitent une utilisation efficiente des ressources attribuées à la recherche au Luxembourg. ■

### Mini-entreprise

# Ratatouille, la mini-entreprise du Lycée du Nord a visité le restaurant de son coach Carlo Speltz



**L**e 18 mars, Carlo Speltz, coach de la mini-entreprise «Ratatouille» du Lycée du Nord, a accueilli les mini-entrepreneurs dans les locaux de son restaurant à Luxembourg Ville.

«Ratatouille» est un projet «mini-entreprise» du Lycée du Nord qui a été lancé par 8 élèves de la classe de 10<sup>e</sup> «auxiliaire de vie» et qui propose un service de restauration et de traiteur aux

enseignants du lycée, chaque lundi de la semaine.

Tout d'abord, il y avait une séance de travail au programme, lors de laquelle les élèves ont demandé des conseils à leur coach, Monsieur Carlo Speltz, notamment au sujet de l'organisation de leur participation à la vente en commun des mini-entreprises et à la journée des portes ouvertes du Lycée du Nord.

Cette séance de travail a été suivie par une visite guidée de tous les locaux du restaurant Speltz. Ainsi, Monsieur Speltz a fait découvrir la cuisine, la cave à vin et les pièces de la brasserie et du restaurant gastronomique aux mini-entrepreneurs, tout en expliquant le concept et le fonctionnement du restaurant aux élèves.

La visite a été couronnée par un déjeuner commun avec toute l'équipe du restaurant, lors duquel les mini-entrepreneurs ont saisi l'occasion pour discuter avec le personnel et pour recevoir quelques conseils au niveau des recettes utilisées par la mini-entreprise «Ratatouille».

Karin Gérard, tuteur de la mini-entreprise «Ratatouille» et Christine Pegel, CEO de l'asbl Jonk Entrepreneuren, ont accompagné les élèves lors de cette visite.

Les prochains rendez-vous pour découvrir la mini-entreprise «Ratatouille» en action sont la journée des portes ouvertes du Lycée du Nord à Wiltz qui se déroulera le 26 avril 2008 et la vente en commun des mini-entreprises qui est programmée au 3 mai 2008 à la Belle Etoile.

*(Communiqué par l'a.s.b.l. Jonk Entrepreneuren Luxembourg)* ■

# L'événement «Gründer Cup» a eu lieu au château de Munsbach

**L**a «Gründer Cup» Luxembourg 2008, organisée par l'IUIL en collaboration avec l'asbl Jonk Entrepreneuren Luxembourg, a eu lieu au Château de Munsbach ces 20 et 21 mars.

Des étudiants du Master «Entrepreneurship and Innovation» de l'Université du Luxembourg se sont ainsi affrontés dans le cadre de cette compétition. Il s'agissait de créer et de développer un centre de fitness virtuel.

Cette simulation leur a permis de mettre en pratique les principes de créa-

tion et de gestion d'entreprise de façon ludique. Les quatre équipes en compétition étaient composées d'étudiants de différentes nationalités (Chine, Inde, Pologne, Russie, Italie et Allemagne).

A la fin de la compétition, l'équipe ABC-Gym de Yulia Garrikova et de Evgeniy Vyshkovsky a remporté la victoire. Les étudiants auront ainsi la possibilité de participer à l'édition interrégionale de la Gründer Cup à Munsbach. Les autres équipes participantes viendront de l'Université de Sarre et de la Fachhochschule de Trèves.



Les participants à la Gründer Cup

Cegecom.  
Votre partenaire téléphonie et internet.



Cegecom vous propose une gamme complète de services en matière de télécommunications: téléphonie, internet, lignes louées...

Via une technologie de pointe, une grande flexibilité et un sens de la qualité exceptionnelle, Cegecom se positionne en tant que partenaire idéal des entreprises au Luxembourg et dans la

Grande Région. Notre philosophie est simple: nous mettons en œuvre toutes nos compétences et nos ressources pour satisfaire le client dans les meilleurs délais. Cegecom offre par conséquent des packages et des prix taillés sur mesure suivant les exigences du client.

artelis  
group

**CEGECOM**  
member of the artelis group



© ONT

Statec

## Note de Conjoncture n° 3-2007: Vers le ralentissement

**La croissance économique du Luxembourg devrait avoisiner 5 % en 2007, marquant un ralentissement relativement modéré par rapport à 2006. En ligne avec les évolutions les plus récentes de l'environnement économique national et international, un freinage supplémentaire est attendu pour 2008, avec une hausse du PIB proche de 4 %. Le début de 2008 est marqué par une inflation relativement élevée et une nette amélioration sur le front du chômage.**

**T**els sont les faits saillants de la Note de Conjoncture n° 3-2007, que le Statec vient de publier. Les prévisions macro-économiques, la conjoncture internationale, l'évolution récente des principales branches d'activité, l'inflation, les salaires, les relations économiques extérieures et le mar-

ché du travail y sont traités en détail. Cette note comporte en outre plusieurs encadrés qui laissent place à des analyses sur l'évolution du pouvoir d'achat, les résultats de simulations alternatives dans le cadre des prévisions ou encore l'impact du secteur financier sur le reste de l'économie.

■ **Une croissance encore forte en 2007, malgré le ralentissement qui s'esquisse**

La croissance du PIB luxembourgeois présente des symptômes de ralentissement. Ce freinage, sur base des chiffres observés (qui s'arrêtent au 3<sup>e</sup> trimestre 2007), reste toutefois limité et

affecte principalement le secteur financier. Les services autres que financiers ont pour leur part continué à affirmer leur dynamisme. Si la demande extérieure ne contribue que modestement à la croissance sur le 3<sup>e</sup> trimestre, la consommation des ménages, qui a sans doute profité de l'accélération de l'emploi, a enregistré un net rebond qui vient rattraper les résultats décevants du début d'année. La croissance économique pour l'ensemble de l'année 2007 s'oriente vers les 5 %, après 6,1 % en 2006.

### ■ Une évolution contrastée selon les branches, avec une contribution moins forte du secteur financier

Les différents indicateurs relatifs au secteur financier témoignent d'une activité globalement soutenue sur l'ensemble de 2007. Le premier semestre 2007 marquait cependant déjà une tendance au ralentissement, après deux années de très forte croissance. Plusieurs signaux en provenance du secteur financier laissent envisager un ralentissement de l'activité dans ce domaine, qui devrait surtout se matérialiser en 2008.

Les marchés financiers ont essuyé plusieurs tempêtes sur les derniers mois, ce qui se ressent déjà en partie sur les résultats des banques, avec notamment une augmentation substantielle des provisions aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres et des revenus de commissions en perte de vitesse. Les statistiques relatives aux OPC témoignent également d'une conjoncture bien moins favorable sur la deuxième partie de 2007.

L'emploi bancaire poursuit sa progression, mais le pic de croissance semble avoir été dépassé et la tendance pointe maintenant vers le ralentissement. Les effectifs sont heureusement toujours dans une phase de forte expansion concernant les autres domaines d'activité du secteur financier.

Les entreprises de la branche «immobilier, location et services aux entreprises», qui avaient en majorité subi un passage à vide au 2<sup>e</sup> trimestre 2007, se sont bien redressées par la suite. Sur la base des données de chiffre d'affaires, elles semblent poursuivre en 2007 la très bonne dynamique déjà enregistrée en 2006 et devraient continuer à contribuer significativement à la croissance en 2008.

La branche du commerce montre peu de vitalité en 2007. Des modifications d'ordre statistique viennent doper artificiellement les résultats du commerce de détail mais, une fois celles-ci neutralisées, le commerce donne en fait l'image d'un moteur qui tourne au ralenti. La baisse du moral des consommateurs de ces derniers mois, certes moins prononcée au Luxembourg que dans l'ensemble de la zone euro, apparaît de plus comme un mauvais présage pour 2008.

La branche des transports et communications, malgré des évolutions très hétérogènes en 2007 selon les domaines d'activité, laisse apparaître des résultats plutôt positifs d'un point de vue conjoncturel. L'emploi dans cette branche, très dynamique depuis 2006, reste bien orienté ces derniers mois.

Alors que 2007 avait plutôt bien commencé pour l'industrie luxembourgeoise, la production s'est tassée au cours du deuxième semestre. Les perspectives des industriels, tant pour la zone euro que pour le Luxembourg, semblent moins favorables en ce début de 2008.

L'activité dans la construction a été plutôt satisfaisante en 2007, en particulier en début d'année. Les perspectives pour 2008 sont en revanche contrastées, avec quelques signes d'inquiétude en provenance du domaine du génie civil et le ralentissement économique qui s'annonce. Le marché de l'immobilier, en ligne avec une conjoncture économique toujours forte à l'issue du 3<sup>e</sup> trimestre 2007, reste marqué par des tensions sur les prix, surtout dans des domaines très réactifs à l'activité économique comme l'immobilier professionnel.

### ■ L'inflation accélère, mais la hausse des salaires est freinée

L'inflation moyenne a été plus faible en 2007: 2,3 % au lieu de 2,7 % en 2006. Cependant, les hausses de prix ont été plus vigoureuses à partir du mois d'octobre, d'une part à cause de la forte remontée des prix des produits pétroliers et d'autre part, du fait de tensions accrues sur les prix des produits alimentaires. Le Luxembourg ne fait pas cavalier seul dans ce domaine, les pressions inflationnistes se renforçant suivant un schéma très similaire au niveau international.

De plus, les prix ont naturellement tendance à accélérer étant donnée la posi-

tion dans le cycle conjoncturel, après quatre années consécutives de croissance relativement élevée (largement supérieure à 4 % au Luxembourg) et une progression annuelle de l'emploi proche de 4 % depuis la mi-2006.

Un tel dynamisme ne va pas vraiment dans le sens d'une évolution déflationniste des prix à la consommation. L'inflation sous-jacente, qui matérialise ces tensions générales, a certes eu tendance à s'accélérer depuis 2005, mais en s'ancrant légèrement sous les 2,5 % au début 2008, elle ne correspond pas non plus à un environnement d'inflation forte.

Le coût salarial (moyen par tête) a connu une certaine décélération sur la fin de l'année 2007. Alors que les salaires ont progressé de plus de 5 % sur le début de l'année 2006, leur taux de croissance se sont établis à 3,4 % au troisième trimestre de 2007.

### ■ La baisse du chômage ne fait plus de doute

Le marché du travail, qui réagit avec un certain retard par rapport à l'évolution économique, est toujours bien orienté: l'emploi progresse de presque 5 % en glissement annuel sur la fin 2007 et le chômage continue à baisser.

En 2007, plus de 13.000 emplois ont été créés en net, dont 70 % ont été occupés par des travailleurs frontaliers. Comme dans l'ensemble de l'Europe, ce sont toujours les services aux entreprises et le secteur financier qui sont les plus dynamiques en termes de créations d'emplois, suivis de la construction.

Sur le début de l'année 2008, le taux de chômage s'établit à 4,2 % contre 4,5 % il y a un an. Après la baisse initiale du chômage complet indemnisé, puis des personnes engagées dans une mesure pour l'emploi, c'est enfin le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM qui s'est mis à reculer. La seule catégorie de chômeurs qui continue à progresser à un rythme élevé sont les travailleurs handicapés et à capacité de travail réduite (+30 % environ sur les deux dernières années). Cette évolution explique également en partie les changements au niveau de la structure du chômage enregistré à l'ADEM: hausse de l'âge des chômeurs inscrits et de leur durée d'inscription.

Pour presque toutes les branches d'activité, le nombre de demandeurs d'emplois par offre a baissé en 2007, illustrant un accroissement des tensions. La situation est particulièrement tendue dans le secteur financier et l'éducation, où on note une vraie pénurie de main-d'œuvre.

### ■ Prévisions de croissance: 4,0 % pour 2008 et rebond à 5,0 % en 2009

Le contexte conjoncturel est imprégné de grandes incertitudes. L'économie des États-Unis est en train de subir un brusque ralentissement et les craintes y sont vives quant à une éventuelle récession. Le Statec, de concert avec la plupart des observateurs internationaux, ne se base pas sur une perspective de récession en Europe, mais sur un freinage appuyé en 2008, suivi d'un rebond en 2009.

Ces hypothèses sont cependant entourées de risques élevés et des scénari de prévision alternatifs ont été élaborés afin d'évaluer les conséquences possibles d'éléments défavorables susceptibles de jouer sur l'horizon de prévision.

Sur base des derniers résultats des comptes nationaux trimestriels, l'estimation de la croissance du PIB en volume de 5 % pour 2007 se voit confortée. Pour 2008 par contre, le Statec révisé à la baisse la prévision de croissance, de 4,5 % à 4,0 %. Cette révision à la baisse

s'explique par un contexte international plus défavorable, impliquant notamment des retombées sur le secteur financier.

Pour 2009, en revanche, le Statec anticipe une reprise, avec une croissance économique proche de 5 %, basée notamment sur l'hypothèse que le ralentissement de 2008 n'est que passer et que le cycle économique actuel n'est pas encore arrivé à terme dans la zone euro.

En 2007, la croissance a été tirée en grande partie par la demande intérieure, notamment la formation de capital (+13 %). L'année 2008 verrait une répétition de cet état des choses – notamment sur fond d'une hausse des dépenses d'investissement public et d'une accélération de la consommation privée – tandis qu'en 2009, le volet extérieur reprendrait le flambeau.

La hausse de l'emploi aurait culminé en 2007, soit avec une année de retard sur le sommet atteint par l'expansion de l'activité. Elle continuerait à faiblir en 2008 pour n'atteindre plus que 3 % de hausse en 2010, soit légèrement moins que la moyenne de long terme.

Le taux de chômage s'était mis à baisser début 2007. Cette baisse devrait se poursuivre tout au long de 2008 mais cesserait en 2009, du fait du ralentissement conjoncturel. Au total, le chômage n'aurait donc pratiquement pas baissé au cours du cycle actuel, la dernière baisse importante datant des années 1996-2001.

Les finances publiques auront à nouveau affiché un excédent en 2007. Sous l'impulsion d'une conjoncture plus que favorable, impactant sur les recettes (+7,4 %), mais surtout en raison d'une maîtrise accrue des dépenses (+4,7 %), le solde public aura avoisiné quelque 600 Mio d'EUR en 2007 ou 1,7 % du PIB (les chiffres officiels du solde public ne seront connus qu'en avril 2008).

Suite au ralentissement économique, les recettes devraient fléchir, tandis que la hausse des dépenses pourrait davantage se rapprocher du rythme tendanciel (quelque 8 %), sous l'impulsion notamment d'une formation de capital plus dynamique qu'en 2007, où elle avait constitué un frein majeur à l'évolution des dépenses. La baisse de l'excédent, à 0,4 % du PIB en 2009, traduirait une orientation plutôt expansive de la politique budgétaire gouvernementale sur 2008 et 2009, après une orientation plutôt restrictive en 2007. ■

Une version électronique complète de la Note de Conjoncture n° 2-2007 est disponible gratuitement à l'adresse suivante:  
<http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/conjoncture/note/Conjoncture/index.html>

## Prévisions: principaux éléments

	2006	2007 <sup>2</sup>	2008 <sup>3</sup>	2009 <sup>3</sup>
	<b>Taux de croissance en % (ou spécifié autrement)</b>			
PIB à prix courants (en Mio EUR)	33.852	36.608	38.308	40.983
PIB à prix courants	12,7	8,1	4,6	7,0
PIB en volume	6,1	5,0	4,0	5,0
Consommation finale des ménages et ISBLSM	2,1	3,0	2,7	2,4
Consommation finale des administrations publiques	2,1	3,1	3,8	3,7
Formation brute de cap. fixe (hors var. stocks)	3,1	13,3	5,6	-5,6
Exportations de biens et services	9,6	5,6	3,9	8,6
Importations de biens et services	7,2	5,3	3,7	6,7
Emploi intérieur total <sup>1</sup>	3,7	4,5	4,0	3,5
Inflation (IPCN)	2,7	2,3	2,9	2,3
Coût salarial moyen <sup>1</sup>	4,4	4,0	2,9	3,5
Taux de chômage (BIT, en % de la population active)	4,8	4,8	4,6	4,7
Solde des finances publiques (% du PIB) <sup>4</sup>	0,7	1,7	0,9	0,4

Sources: STATEC, ADEM, IGSS, Ministère des Finances

<sup>1</sup> Etablis selon la méthodologie de la comptabilité nationale <sup>2</sup> Estimations et observations <sup>3</sup> Prévisions <sup>4</sup> Source: STATEC

# Luxembourg for Finance: les fonds de pension internationaux ne sont plus un produit Cendrillon

**L**uxembourg for Finance lance une brochure présentant les fonds de pension internationaux «made in Luxembourg».

Convaincu du potentiel de développement de fonds de pension paneuropéens qui présentent des avantages certains pour les entreprises multinationales, le Luxembourg a depuis longtemps l'ambition de se positionner comme un centre pour la gestion et l'administration de véhicules de pension transfrontaliers.

La place financière luxembourgeoise ayant une grande expertise dans la conception de produits d'investissement complexes et dans leur distribution au niveau mondial, l'industrie des fonds de pension internationaux s'est offerte comme un créneau naturel à développer au Luxembourg.

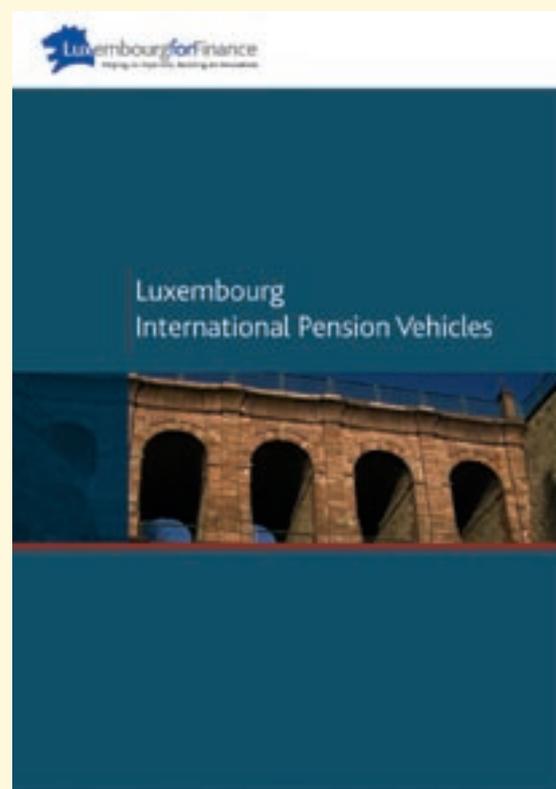
Toutefois, le secteur des fonds de pension est longtemps resté le «Cendrillon» de l'industrie européenne des services financiers: plein de potentiel, mais jamais invité au bal. Une fois la directive européenne de 2003 sur les institutions de retraite professionnelle (la directive «IORP») implémentée, les produits conçus avec un grand soin par le Luxembourg dès 1999 dans le but de satisfaire les besoins futurs des véhicules de pension transfrontaliers ont commencé à pleinement développer leur potentiel.

Le Luxembourg offre toute une palette de solutions de pension qui peuvent servir à financer des plans de pension, soit à contributions définies, soit à prestations définies, soit encore ces deux types de plans au sein d'une seule

et même entité juridique. Ces solutions comprennent les SEPCAV (sociétés d'épargne-pension à capital variable) et les ASSEP (associations d'épargne-pension) créées par la loi de 1999 sur les fonds de pension, ainsi que les fonds de pension CAA supervisés par l'autorité de surveillance du secteur des assurances. Actuellement, 13 véhicules créés selon la loi de 1999 sont établis au Luxembourg. S'y ajoutent d'autres solutions comme les véhicules de pension *pooling*, l'assurance groupe et les «fiducies» pension.

Une nouvelle brochure lancée par Luxembourg for Finance (LFF) présente en détail les structures offertes sur la place financière luxembourgeoise, leurs avantages respectifs, les dispositions réglementaires et leur traitement fiscal. Pour la rédaction de la brochure intitulée «Luxembourg International Pension Vehicles», LFF a bénéficié de l'apport intellectuel du groupe de travail conjoint «fonds de pension» de l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg (ABBL) et de l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement (ALFI) ainsi que des experts de l'Association Luxembourgeoise des Compagnies d'Assurance (ACA). La publication en langue anglaise constitue un manuel de référence complet destiné aux employeurs et initiateurs de fonds de pension étrangers, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union européenne, qui sont à la recherche d'une solution économique pour financer leurs plans de pension. La brochure peut être téléchargée à partir du site [www.lff.lu](http://www.lff.lu).

Luxembourg for Finance, l'Agence pour le Développement de la Place Financière, est un partenariat public-privé entre l'Etat luxembourgeois et la Fédération des Professionnels du Secteur Financier, Luxembourg (PROFIL). Elle



consolide et renforce les efforts déployés par les autorités publiques et les principaux acteurs du secteur financier pour assurer le développement d'un centre financier innovateur et professionnel.

La mission principale de l'Agence est de positionner la place financière luxembourgeoise au niveau international par une politique de communication coordonnée et structurée. Luxembourg for Finance veut ainsi mieux présenter les structures et les avantages de la place financière luxembourgeoise, faire connaître ses produits et services à un public plus large et mettre en évidence les nombreuses opportunités qu'elle offre aux investisseurs et aux clients, tant institutionnels que privés, du monde entier. ■

## Finances publiques

# Les fonds souverains: Une solution d'avenir pour le Luxembourg?



**L**a Chambre de Commerce a consacré le quatrième numéro de son bulletin «Actualité & Tendances» aux fonds souverains. Cette publication a fait l'objet d'une conférence de presse le 17 mars dernier.

Les fonds souverains ont défrayé la chronique ces derniers temps en raison, notamment, de leur entrée dans le capital de diverses institutions financières.

Les fonds souverains devraient encore monter en puissance au cours des prochaines années.

Selon une étude récemment publiée par Morgan Stanley, leurs actifs totaux passeraient en effet de près de 3.000 milliards de dollars actuellement à 12.000 milliards en 2015.

La Chambre de Commerce soulève la question suivante dans son nouvel

«Actualité & Tendances»: l'introduction d'un fonds souverain au Luxembourg s'impose-t-elle? La réponse est résolument positive. Les fonds souverains tendent à exercer un poids économique important dans diverses petites entités géographiques qui, du fait de leur taille restreinte, présentent une grande volatilité sur les plans macro-économique et budgétaire.

Le rétablissement de l'équité intergénérationnelle et l'optimisation du rendement des réserves constituent deux autres justifications majeures de la mise en place d'un fonds souverain.

Le Luxembourg présente une proximité certaine avec ces petites entités économiques. En témoignent notamment une volatilité macro-économique très élevée ou encore les menaces qui pèsent sur les générations futures en raison du vieillissement de la population et de la possible obsolescence de la place financière.

Un fonds souverain s'imposerait dans ces conditions. La stabilité économique d'un pays comme le Luxembourg ne peut être garantie à terme en l'absence d'une telle structure, comme l'ont bien compris des Etats tels que la Norvège et Singapour. ■

La nouvelle publication peut être téléchargée sur le site Internet de la Chambre de Commerce ([www.cc.lu](http://www.cc.lu)).

Les personnes souhaitant disposer de la version imprimée ou voulant émettre des commentaires au sujet de cette étude sont invitées à contacter directement

le Département Economique de la Chambre de Commerce (e-mail: [eco@cc.lu](mailto:eco@cc.lu)).

Comptabilité - Fiscalité - Salaires - Secrétariat

Accès à distance à votre comptabilité via une connexion sécurisée.

**BClux, le partenaire privilégié des PME**



9, route des Trois Cantons - L-8399 Windhof - Tél.: (+352) 39 53 991 - Fax: (+352) 39 53 98  
E-mail: [info@bclux.lu](mailto:info@bclux.lu) - Site web: <http://www.bclux.lu>

# Enquête de conjoncture dans le secteur du commerce et des services

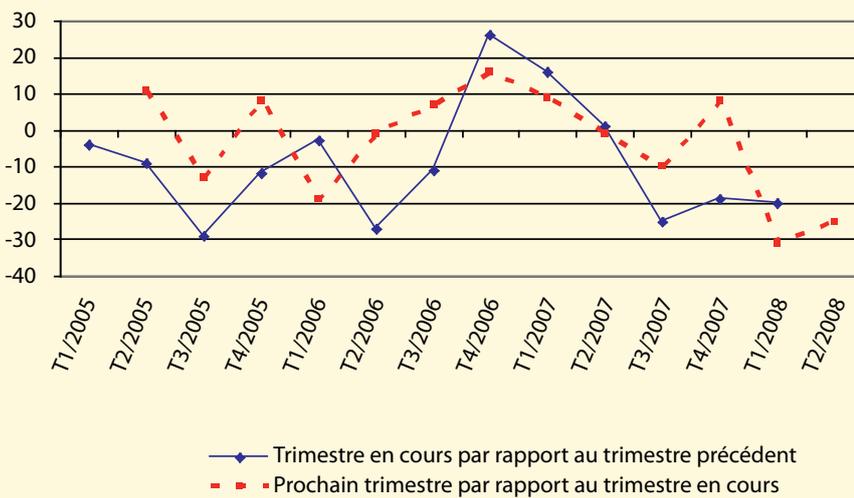
L'enquête de conjoncture dans le secteur du commerce et des services est réalisée par voie électronique auprès d'un échantillon représentatif de 354 entreprises (144 entreprises du secteur du commerce et 210 entreprises du secteur des services).

Il s'agit d'une enquête auprès des chefs d'entreprise afin de collecter leur opinion sur l'évolution de leur environnement économique et de leur chiffre d'affaires d'un trimestre à l'autre.

Les résultats reproduits au travers des graphiques ci-dessous enregistrent,

pour chaque trimestre, les soldes entre les réponses positives et négatives des entreprises (balances, c'est-à-dire la différence entre réponses «en hausse» et réponses «en baisse»). Deux types de «balances» sont repris dans les graphiques. L'une se rapporte à l'évolution de l'indicateur d'activité au cours du trimestre en cours (par rapport au trimestre précédent), tandis que l'autre résume les anticipations pour le prochain trimestre.

**Environnement économique**  
Secteur du commerce



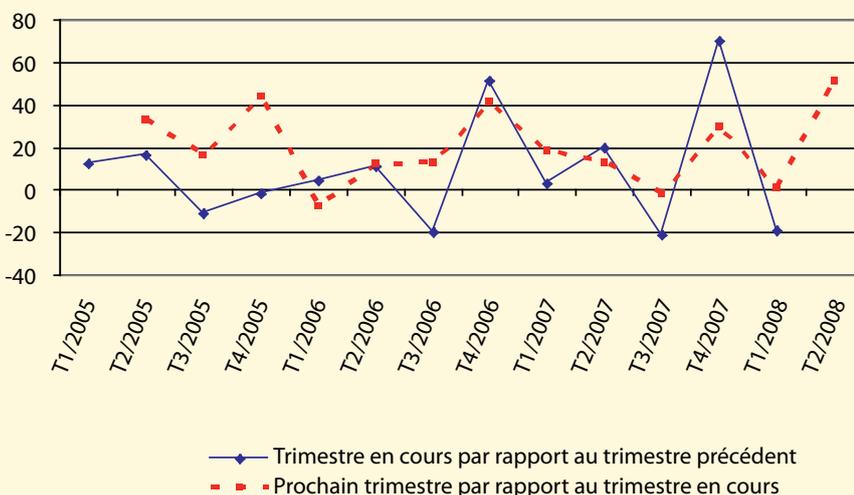
## ■ Secteur du commerce

Après le léger redressement enregistré au 4<sup>e</sup> trimestre 2007, qui a fait suite à une détérioration continue au cours des trois premiers trimestres de l'année, la perception par les entreprises du secteur du commerce de leur environnement économique a enregistré une stagnation durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2008 par rapport au trimestre précédent.

Cette stagnation, après l'embellie du 4<sup>e</sup> trimestre, s'explique par le regain d'activité engendré par les fêtes de fin d'année.

Quant aux prévisions, les entreprises interrogées anticipent une légère amélioration de la situation au cours du

**Chiffre d'affaires**  
Secteur du commerce





2<sup>e</sup> trimestre 2008. La balance demeure cependant nettement négative.

De manière similaire à la même période de l'année 2007, le chiffre d'affaires des entreprises du secteur du commerce s'est fortement détérioré au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2008. Tout comme pour l'environnement économique, cette forte détérioration faisant suite à l'embellie du dernier trimestre de l'année s'explique par les dépenses importantes et ponctuelles effectuées en vue des fêtes de fin d'année.

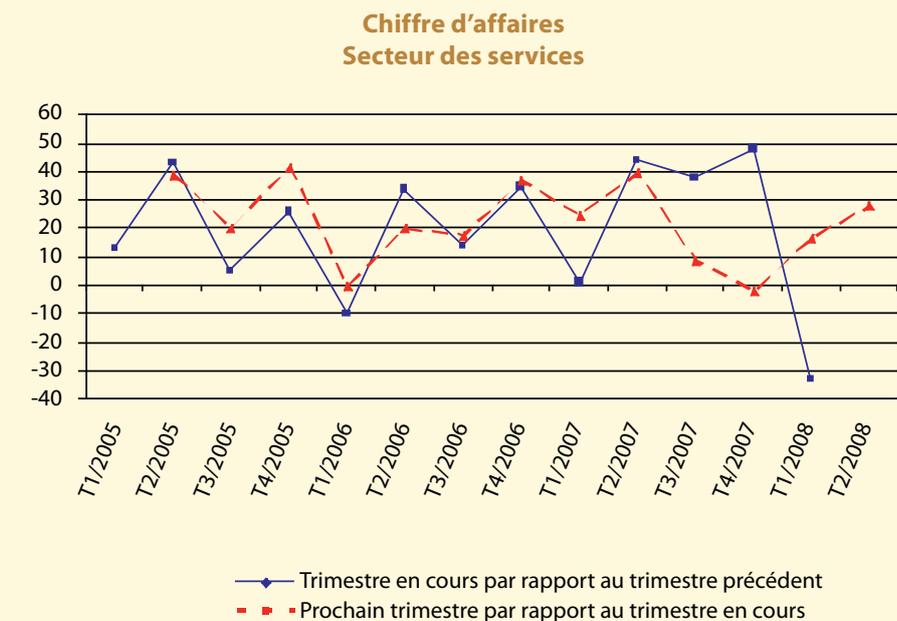
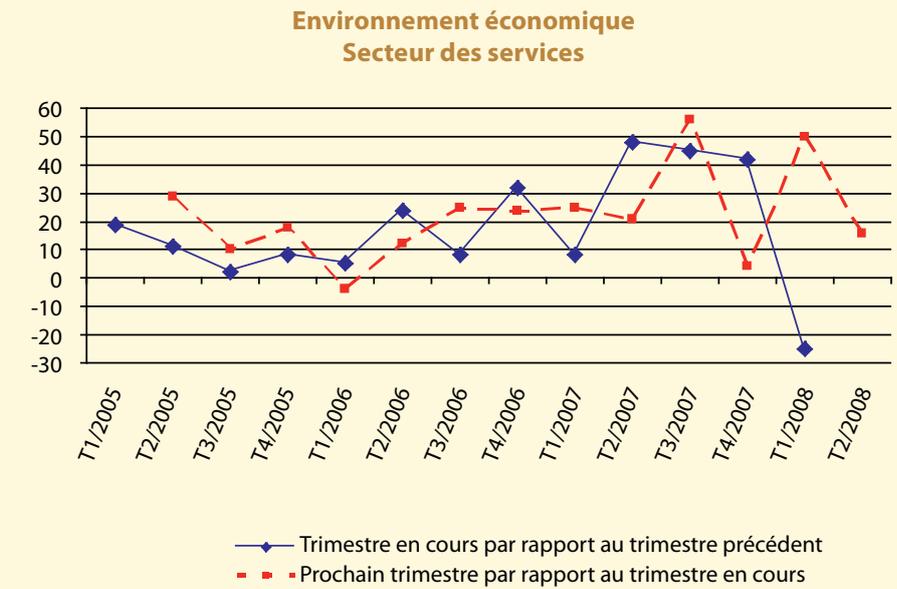
Les prévisions relatives au prochain trimestre montrent d'ailleurs que les entreprises font preuve d'un fort optimisme quant à l'évolution de leur chiffre d'affaires.

### ■ Secteur des services

Alors que les deux derniers trimestres de 2007 s'étaient caractérisés par une très légère détérioration de la perception des entreprises quant à leur environnement économique, lequel se maintenait toutefois à un niveau jugé très favorable, les résultats pour le 1<sup>er</sup> trimestre de cette année font état d'une forte détérioration de cet indicateur, alors même que les entreprises anticipaient une très nette amélioration.

La balance des résultats se situe ainsi à un niveau négatif jamais atteint depuis le lancement de l'enquête de conjoncture.

Les entreprises de ce secteur anticipent par ailleurs une détérioration de leur environnement économique au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 2008. Toutefois, eu égard à l'importante divergence entre les prévisions et les résultats pour le 1<sup>er</sup> trimestre, il convient d'interpréter



ces anticipations avec la plus grande prudence.

Après un maintien à un niveau élevé au second semestre 2007, l'activité des entreprises du secteur des services, appréhendée en termes de chiffres d'affaires, s'est fortement détériorée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de cette année. Si, à l'image du secteur du commerce, cette diminution durant le 1<sup>er</sup> trimestre par rapport au trimestre précédent s'explique par le regain d'activité momentanément engendré par les fêtes de fin d'année, il s'avère cependant que la balance

des résultats se situe à un niveau négatif jamais atteint au cours du 1<sup>er</sup> trimestre des années précédentes. Par ailleurs, le niveau effectivement atteint diffère très nettement de celui qui avait été anticipé par les entreprises dans les enquêtes précédentes.

Les entreprises semblent cependant confiantes quant à l'évolution de leur chiffre d'affaires au cours du trimestre à venir, la balance des anticipations pour le 2<sup>e</sup> trimestre 2008 se situant à un niveau nettement positif et ascendant de surcroît. ■

# Le Luxembourg occupe la 20<sup>e</sup> place en matière de compétitivité touristique

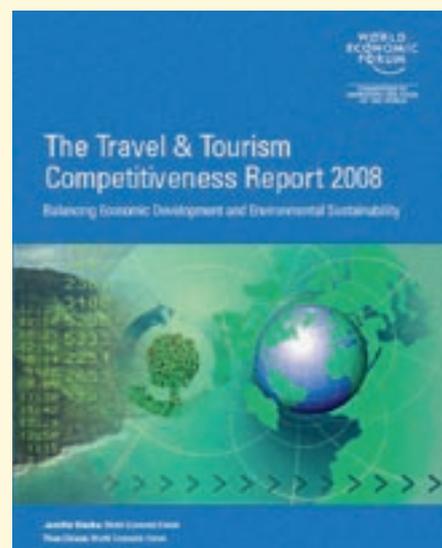
D'après le second rapport annuel «Travel & Tourism Competitiveness Report 2008» du «World Economic Forum», la Suisse, l'Autriche et l'Allemagne arrivent en tête du classement des pays offrant les meilleures infrastructures publiques et les environnements les plus propices au développement des activités touristiques, suivies de l'Australie, de l'Espagne, du Royaume-Uni, des Etats-Unis, de la Suède, du Canada et de la France.

Comme le souligne le rapport, la dépendance du tourisme à la qualité de l'environnement naturel conduit les gouvernements et les industries touristiques locales à mettre davantage l'accent sur la protection de l'environnement.

Dans cette optique, le «World Economic Forum» (WEF) s'emploie désormais à renforcer la composante environnementale de l'indice utilisé pour mesurer la compétitivité touristique des Etats. Le pilier «régulation environnementale» a ainsi été revu et amélioré. Rebaptisé pilier de «soutenabilité environnementale», il permet de mieux capturer la mesure de ladite composante. De même, l'ancien indicateur de «ressources naturelles et culturelles» a été scindé en deux sous-indicateurs, à savoir «ressources naturelles» et «ressources culturelles»; la description des forces et faiblesses des pays en la matière est donc affinée et améliorée.

De manière plus détaillée, l'indice de compétitivité touristique («Travel & Tourism Competitiveness Index,

TTCI»)¹ mesure par pays les facteurs et les politiques publiques qui rendent attractif le secteur touristique et participent à son développement. Il constitue donc un outil de comparaison utile à la décision publique. 130 pays ont été classés selon les TTCI, sur base de données quantitatives et qualitatives² (cf. «Executive Opinion Survey» menée par le WEF). Le classement de ces pays souligne à quel point certains facteurs sont déterminants pour la vitalité du secteur «Tourisme & Voyage», en particulier le cadre réglementaire, couplé aux infrastructures publiques de transport et de tourisme, ainsi que les ressources naturelles et le capital humain.



## Travel & Tourism Competitiveness Index

Country/Economy	Rank	Score
Switzerland	1	5,63
Austria	2	5,43
Germany	3	5,41
Australia	4	5,34
Spain	5	5,30
United Kingdom	6	5,28
United States	7	5,28
Sweden	8	5,27
Canada	9	5,26
France	10	5,23
Iceland	11	5,16
Finland	12	5,11
Denmark	13	5,10
Hong Kong SAR	14	5,09
Portugal	15	5,09
Singapore	16	5,06
Norway	17	5,05
Netherlands	18	5,01
New Zealand	19	4,96
Luxembourg	20	4,95

Source: Classement par TTCI (Travel & Tourism Competitiveness Report 2008)

¹ L'indice TTCI dénombre 14 piliers qui sont 1) les systèmes normatifs et de régulation, 2) la soutenabilité environnementale, 3) la sécurité, 4) la santé et l'hygiène, 5) le caractère prioritaire du secteur touristique, 6) les infrastructures de transport aérien, 7) les infrastructures de transport routier, 8) les infrastructures de tourisme, 9) les infrastructures en termes de technologies de l'information et de la communication, 10) la compétitivité-prix, 11) le capital humain, 12) l'affinité au tourisme, 13) les ressources naturelles et 14) les ressources culturelles.

² Dont les sources sont les institutions et les experts en matière de tourisme et d'industrie du voyage.

Le Luxembourg parvient à tirer son épingle du jeu en figurant à la 20<sup>e</sup> place mondiale de ce classement de la compétitivité des activités de tourisme et de voyage.

Les pays qui le surclassent sont, pour la plupart, de grands pays à la tradition touristique ancienne et bénéficiant d'importants atouts touristiques, notamment en termes de ressources naturelles.

Les rédacteurs du rapport mettent en avant les qualités que le Grand-Duché présente, tant du point de vue des infrastructures routières et aériennes, que des infrastructures liées à l'information et la communication. Le rap-

port insiste par ailleurs sur la capacité du Luxembourg à garantir un environnement institutionnel de qualité et à prendre fortement en considération les exigences environnementales, y compris dans la promotion des activités touristiques locales.

Klaus Schwab, Executive Chairman du WEF, souligne que son institution internationale s'est attachée à créer des structures et des plates-formes d'échanges et de dialogue entre les acteurs des secteurs touristiques nationaux en vue de stimuler la compétitivité soutenable desdits secteurs et d'amplifier ainsi le développement économique international.

L'élaboration du TTCI et sa mise en exergue par le rapport du WEF ont été saluées par de nombreux acteurs et organismes internationaux<sup>3</sup>. Et pour cause, le rapport s'appuie sur les dernières grandes contributions des experts et praticiens du secteur «Tourisme et Voyage», en mettant l'accent sur des questions cruciales comme celle de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les transports de voyageurs, celle des changements pour l'industrie touristique provoqués par les stratégies vertes, ou encore la question de savoir comment l'impératif de soutenabilité peut devenir une opportunité de compétitivité pour les États. ■

<sup>3</sup> Pour Jean-Claude Baumgarten, président du «World Travel and Tourism Council» (WTTC): «The Travel & Tourism Competitiveness Report creates a platform for dialogue among all stakeholders, which is invaluable in a world where competitiveness is no longer a government-driven process but has reshaped into a bilateral process between the public and private sectors. The report assists both sectors in identifying their strengths and their weaknesses, in order to outline an approach for attaining long-lasting and sustainable tourism from a global perspective. The completion of this report complements the aims and objectives of the WTTC». Voir aussi l'Organisation Mondiale du Tourisme, l'Union de Conservation Mondiale, l'Association Internationale de Transport Aérien.

Le «Travel & Tourism Competitiveness Report 2008» peut être téléchargé à l'adresse suivante:  
<http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/conjoncture/noteConjoncture/index.html>

**ÇA  
BOUGE!**

Dès le 21 avril

**BATICHIMIE  
devient**

**BATI | C**

**et Cessange déménage à Bertrange.**

Désormais, Batichimie s'appelle Bati-C. Un changement de nom, mais aussi un déménagement. En effet, Cessange ferme pour s'installer à Bertrange au 30, rue de l'industrie dans des locaux flambant neufs vous offrant 1.000 m<sup>2</sup> de magasin et 450 m<sup>2</sup> de showroom.

# Un contentieux ?

## Pensez à la médiation.

Régler un litige de manière efficace, rapide et peu onéreuse sans passer par les tribunaux, c'est possible grâce au Centre de Médiation.

Le médiateur, indépendant et impartial, gère les conflits entre les parties et garantit la confidentialité.

  
Centre de Médiation  
du Barreau de Luxembourg

1 - 7 rue St Ulric  
L-2651 Luxembourg  
[www.cmbl.lu](http://www.cmbl.lu)

Une initiative de :

LE BARREAU DE LUXEMBOURG

CHAMBRE DE  
COMMERCE  
LUXEMBOURG



CHAMBRE DES  
METIERS  
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

## Nouvelle publication: L'Alcool et le Travail



**A** en croire certaines études, l'alcool serait en cause dans 25 % des accidents de travail, dans chaque sixième licenciement de même que les absences au travail seraient quatre fois plus fréquentes chez les travailleurs consommateurs d'alcool. Démuni, le chef d'entreprise ne sait souvent pas comment réagir face au problème.

Maitre Pierrot Schiltz, avocat à la cour, auteur de l'ouvrage «Droit du Travail – mode d'emploi» décrit dans son nouveau livre «L'alcool et le Travail» les droits et obligations de l'employeur confronté à des salariés alcoolisés. Il relève parallèlement les obligations des salariés et les dangers auxquels ils s'exposent en apparaissant sous l'influence de l'alcool sur leur lieu de travail.

En dépit de la promulgation récente du nouveau Code du Travail luxem-

bourgeois, le législateur n'a pas saisi l'opportunité pour régler le problème de l'alcool sur le lieu du travail dans le Code. C'est à partir de dispositions générales en matière de sécurité et en matière de résiliation du contrat de travail que la jurisprudence peut décider que la consommation d'alcool sur le lieu du travail peut constituer une cause de licenciement.

L'ouvrage dresse le cadre légal et jurisprudentiel actuel et propose à l'employeur différents conseils susceptibles de lui permettre de faire face au problème et de réagir contre les salariés imbibés d'alcool.

Tout comme dans ses publications antérieures, l'auteur a soigné un langage «non-juridique» qui rend l'ouvrage accessible à tout intéressé pour lequel il constitue un outil de travail pratique. ■

L'Alcool et le Travail, par Pierrot Schiltz, 88 pages au format de poche, ISBN N° 978-2-87974-079-9, est disponible en librairies au prix de 17,90 EUR, ou directement auprès de l'éditeur, les Editions Promoculture, Boite postale 1142, L-1011 Luxembourg, tél.: 48 06 91, fax: 40 09 50 internet: [www.promoculture.lu](http://www.promoculture.lu)

## Mise à jour du site de droit social luxembourgeois «MultiSOCIAL»

**J**urisEDIT vient d'annoncer la parution d'une importante mise à jour de son site Internet concernant le droit social luxembourgeois. Acteur historique du droit en ligne au Luxembourg, JurisEDIT collabore sur ce produit avec l'Office des assurances sociales et Me Louis Berns, associé de l'étude d'avocats Arendt & Medernach.

Avec ce partenariat intellectuel, JurisEDIT est en mesure de proposer un panorama des plus complets et de rester une référence au Luxembourg en droit social.

Ce pack complet des bases JurisEDIT en droit social résulte de la fusion des

produits JurisSESOC et JurisTRAVAIL expert.

Ce regroupement a été effectué avec le souci de faciliter encore davantage les recherches des juristes luxembourgeois.

Ce produit met à disposition 13 ans de jurisprudence sociale publiée et non publiée. Il offre plus de 3.400 arrêts en texte intégral, soit près de 30.000 pages consultables d'un simple clic. En droit du travail et de la sécurité sociale, la jurisprudence est souvent source de solutions.

Avec «MultiSOCIAL», quelques secondes suffisent pour retrouver un

arrêt, même si l'utilisateur n'en connaît pas toutes les références, ou pour constituer un dossier sur un sujet précis. La recherche peut être faite à l'aide de 4 critères: mots-clés, dates des décisions, juridictions et numéros de rôle.

L'abonnement annuel donne accès à la jurisprudence sociale issue de la plus importante base de jurisprudence luxembourgeoise en ligne.

Le service propose les décisions issues de chaque type de juridiction (Cour de cassation, Cour d'appel, tribunal du travail, juridictions de la sécurité sociale, CJCE). Pour plus d'informations: [www.jurisedit.com](http://www.jurisedit.com). ■

## TVA: Consultation publique sur les taux réduits

La Commission européenne a lancé une consultation en ligne en vue d'obtenir l'avis du public et des entreprises sur le réexamen de la législation existante sur les taux réduits de TVA.

La consultation est basée sur un document qui vise à obtenir l'avis et la position de toutes les parties intéressées, d'une part, sur le contenu possible d'une première proposition législative restreinte à présenter en 2008 et, d'autre part, sur un réexamen ultérieur, plus complet, du champ d'application des taux réduits de TVA. Ce document ne doit pas être interprété comme un engagement de la Commission en faveur d'une quelconque initiative officielle dans ce domaine.

Les parties intéressées sont invitées à soumettre leurs commentaires pour le 12 mai 2008 au plus tard.

Pour en savoir plus: [http://ec.europa.eu/taxation\\_customs/common/consultations](http://ec.europa.eu/taxation_customs/common/consultations).

### Entreprises et environnement

# Contrôles des emballages ménagers mis sur le marché luxembourgeois

**L**e règlement grand-ducal modifié du 31 octobre 1998 relatif aux emballages et déchets d'emballages est déjà en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999 et définit le responsable d'emballage comme «toute personne qui a emballé ou fait emballer au Luxembourg des produits en vue ou lors de la mise sur le marché luxembourgeois ou, dans le cas où les produits mis sur le marché luxembourgeois n'ont pas été emballés au Luxembourg, l'importateur des produits emballés, à l'exception de la personne privée qui les consomme elle-même».

Il impose aux responsables d'emballages la reprise de ces derniers et fixe les taux de recyclage et de valorisation à atteindre pour les différents matériaux d'emballage. Selon le règlement, le responsable d'emballages dispose en principe de deux possibilités pour se conformer à l'obligation de reprise, soit il met en place un système de collecte et de valorisation individuel et rempli aussi les autres obligations qui lui incombent, soit il opte à adhérer à un organisme

agréé qui endosse alors ses obligations qui lui incombent.

Avec la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2006 modifiant la loi du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets de nouvelles dispositions relatives aux contrôles et aux sanctions applicables, entre autres, à la réglementation en matière d'emballages et de déchets d'emballages ont été adaptées.

C'est ainsi que depuis 2007 l'Administration de l'environnement en collaboration avec l'Administration des douanes et accises a mis en place un système de contrôle avec l'objectif de vérifier le respect des obligations prévues par la réglementation susmentionnée. Au cours de cette campagne, quelque 70 entreprises ont été contrôlées.

Les résultats montrent qu'un certain nombre d'entreprises n'ont pas été en conformité avec les dispositions réglementaires.

En effet, seulement 20 % des entreprises contrôlées étaient en règle, 66 % n'étaient pas en conformité, mais ont



régularisé leur situation en devenant membre auprès d'un organisme agréé. 14 % n'étaient plus concernées par la réglementation puisqu'elles avaient arrêté avec leurs activités.

Les campagnes de contrôle sont poursuivies au courant de l'année 2008 et étendues à tous les secteurs qui emballent au Luxembourg des produits ou importent des produits emballés en vue de leur mise sur le marché luxembourgeois.

*(Communiqué par le ministère de l'Environnement)* ■

Pour de plus amples renseignements, les personnes concernées en cette matière peuvent, soit consulter les pages web du ministère de l'Environnement [www.environnement.public.lu/dechets/dossiers/emballages/index.html](http://www.environnement.public.lu/dechets/dossiers/emballages/index.html) ou s'adresser à l'Administration de l'environnement – Tél.: 42 56 56 1 à l'Administration des douanes et accises – Tél.: 29 01 91 1 ou directement à un organisme agréé, à savoir VALORLUX a.s.b.l. Tél.: 37 00 06 1/37 00 06 21

10 mars 2008

## Création de l'Association luxembourgeoise pour l'étude du droit de la concurrence



Me Gabriel Bleser est le président de la nouvelle Association luxembourgeoise pour l'étude du droit de la concurrence

**L**e 10 mars 2008, l'Association luxembourgeoise pour l'étude du droit de la concurrence (l'association) s'est présentée au public lors d'une conférence de presse.

Le président de l'association, Me Gabriel Bleser, a rappelé que l'association a été constituée le 20 septembre 2007 et qu'elle devrait en principe être affiliée au printemps en tant que groupe national à la Ligue Internationale du Droit de la Concurrence. La Ligue Internationale du Droit de la Concurrence a été constituée en 1930 sous le

nom de Ligue Internationale contre la concurrence déloyale.

À la suite de la décentralisation de l'application du droit européen de la concurrence, initiée en 2003 et applicable depuis le 1<sup>er</sup> mai 2004, le Luxembourg compte désormais deux autorités de concurrence: le Conseil de la concurrence, autorité administrative indépendante, et l'Inspection de la concurrence, service créé à l'intérieur du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieure.

Ces deux autorités travaillent en étroite collaboration avec la Commission européenne et avec les autres autorités nationales de la concurrence dans le cadre du réseau européen de la concurrence. Parallèlement, la loi du 17 mai 2004 relative à la concurrence a renforcé nettement les exigences du droit luxembourgeois de la concurrence.

Les premiers signes de cette modification du paysage institutionnel et normatif ne se sont pas fait attendre. Plusieurs enquêtes de la Commission européenne ont affecté des entreprises actives à Luxembourg et les premières inspections surprises basées sur la loi luxembourgeoise ont eu lieu en décembre 2005.

En outre, en 2007, le Conseil de la concurrence a rendu ses premières décisions sur le fond.

Conscients de l'importance de cette dynamique nouvelle pour la place de Luxembourg, notamment compte tenu des développements prévisibles du droit

de la concurrence sous l'impulsion de la Commission européenne (cf. le prochain Livre Blanc sur le «private enforcement» qui viserait à faciliter l'introduction d'actions en dommages-intérêts de la part des consommateurs et des opérateurs économiques victimes de comportements anticoncurrentiels), 15 personnes, avocats et autres juristes actifs à Luxembourg ont estimé opportun d'accompagner ce processus, en créant l'association.

Lors de la conférence de presse, le président a présenté les buts de l'association:

- l'étude des problèmes de la concurrence, tant dans les relations nationales qu'internationales;
- la sensibilisation des acteurs de la place aux questions du droit de la concurrence; et
- l'information sur les développements du droit de la concurrence.

L'association entend organiser des conférences et des exposés sur la problématique de la concurrence.

L'association a mis en place un groupe de travail composé par une dizaine de personnes (juristes et économistes) qui analysera le projet de loi N° 5816 déposé le 10 décembre 2007 par le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, projet ayant comme objectif principal de mettre en place une seule autorité de concurrence superpuissante disposant de pleins pouvoirs en matière de concurrence.

Ce groupe de travail formulera un avis concernant le projet de loi et l'association assurera une large distribution

de son avis et compte ainsi contribuer à créer un débat contradictoire et fructueux visant ainsi à dynamiser la politi-

que de concurrence au Luxembourg. Il est envisagé de diffuser cet avis au plus tard en septembre. ■

Les personnes intéressées à joindre l'association sont invitées à contacter un membre du Conseil d'administration, soit par e-mail: [info@luxcompetitionassociation.org](mailto:info@luxcompetitionassociation.org) ou en adressant une lettre à: Association luxembourgeoise pour l'étude du droit de la concurrence, Mme M. CLARK, 17, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

## Ministère de la Santé

# Lancement de la 2<sup>e</sup> édition du Prix santé en entreprise

Le Ministère de la Santé vient d'annoncer le lancement de la 2<sup>e</sup> édition du Prix santé en entreprise 2008. A travers le Prix santé en entreprise 2008 «Bien-être au travail, un nouvel enjeu pour le monde du travail», le Ministère de la Santé souhaite encourager les entreprises, qui dans un souci de responsabilité sociale et d'un management efficace, vont au delà du cadre réglementaire légal existant et entament des initiatives novatrices en matière de santé au travail.

Ce prix s'adresse à toutes les entreprises qui se situent sur le territoire luxem-

bourgeois. La priorité sera accordée aux projets innovants, créatifs et durables ayant obtenu le soutien des travailleurs. Cette année les thèmes du Prix santé en entreprise sont consacrés à:

- Prévention des addictions: tabac, alcool, drogues
- Accompagnement des travailleurs vieillissants, malades ou présentant une capacité de travail réduite
- Prévention et traitement des problèmes psycho-sociaux, tels que le stress excessif, l'harcèlement moral et la violence au travail. ■

Les dossiers d'inscription sont disponibles sur le site [www.ms.etat.lu/MED\\_TRAV/publications.html](http://www.ms.etat.lu/MED_TRAV/publications.html). La date limite de remise des dossiers de candidature est fixée au 15 octobre 2008 et les lauréats seront récompensés par un certificat et un trophée début 2009.



## Nouveautés 2008

### CODE LUXEMBOURGEOIS DU TRAVAIL

Prix : 95 € TTC  
Frais de port : 5 €

### Manuel de droit des sociétés

Prix : 85 € TTC  
Frais de port : 5 €



En vente dans toutes les bonnes librairies  
ou directement par courriel : [contact@legitech.lu](mailto:contact@legitech.lu)

Abonnez-vous également à nos bases de données en ligne

legitax

[www.legitax.lu](http://www.legitax.lu)

legiwork

[www.legiwork.lu](http://www.legiwork.lu)

legitech

# Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39-354/332 et peut être téléchargée sur le site [www.cc.lu](http://www.cc.lu) (rubrique «Avis»).

## ■ Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur

Projet de règlement grand-ducal concernant la diffusion de l'information sur l'électricité et le système d'étiquetage. (3316CPH)

Projet de règlement grand-ducal modifiant et complétant le règlement grand-ducal du 8 avril 1991 régissant le livret de marin. (3327LDA)

## ■ Ministère de l'Environnement

Projet de règlement grand-ducal: a) modifiant le règlement grand-ducal modifié du 16 juillet 1999 portant nomenclature et classification des établissements classés b) modifiant l'annexe III de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés c) portant certaines modalités d'application des établissements visés à l'annexe III de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. (3317CPH)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 23 décembre 1987 relatif aux installations de combustion alimentées en combustible liquide. (3319CPH)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 24 février 2003 concernant la mise en décharge des déchets. (3320CPH)

Projet de loi relatif aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs.

Projet de règlement grand-ducal

- 1) abrogeant le règlement grand-ducal modifié du 23 mai 1993
  - relatif aux piles et accumulateurs contenant certaines matières dangereuses;
  - portant modification de l'annexe I de la loi du 11 mars 1981 portant réglementation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses;
- 2) modifiant l'annexe I de la loi du 11 mars 1981 portant réglementation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses. (3323CPH)

## ■ Ministère des Finances

Projet de loi portant amélioration du cadre législatif de la place financière de Luxembourg et modifiant

- les dispositions concernant les lettres de gage dans la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier
- la loi modifiée du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR)
- la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier

- la loi modifiée du 23 décembre 1998 relative au statut monétaire et à la Banque Centrale du Luxembourg (3318BJO)

## ■ Ministère du Travail et de l'Emploi

Projet de règlement grand-ducal portant dérogation à l'article L.214-6 du Code du Travail relatif au travail de nuit. (3321AFR)

Projet de loi portant:

1. transposition de la directive 2003/72/CE du Conseil du 22 juillet 2003 complétant le statut de la société coopérative européenne pour ce qui concerne l'implication des travailleurs ;
2. modification du Code du Travail. (3322DAN)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 30 juillet 2002 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. (3328AFR)

## ■ Ministère d'Etat – Médias et Communications

Projet de règlement grand-ducal déterminant le plan d'allotissement et d'attribution des ondes radioélectriques (plan des fréquences). (3324BFR)

## ■ Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

Avant-projet de règlement grand-ducal fixant les grilles d'horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales de l'enseignement secondaire technique.

Avant-projet de règlement grand-ducal déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime technique et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien. (3325TRO)

## ■ Ministère de la Sécurité Sociale et Ministère du Travail et de l'Emploi

Projet de loi 5750 portant introduction d'un statut unique pour les salariés du secteur privé et modifiant:

1. le Code du Travail;
2. le Code des Assurances Sociales;
3. la loi modifiée du 8 juin 1999 relative aux régimes complémentaires de pension;
4. la loi modifiée du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base élective;
5. le chapitre VI du Titre I de la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire;
6. la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu;
7. la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat. (3253bisWJE)

# 6500 m<sup>2</sup> modulables pour vos conférences et réunions

Située au cœur du quartier d'affaires du Kirchberg, la Chambre de Commerce vous offre un cadre prestigieux pour l'organisation de vos événements

- 4 grandes salles de conférence
- 36 salles de formation
- Matériel de haute technologie
- Parking privé de 650 places



Votre partenaire pour la réussite

7, rue Alcide de Gasperi  
L- 2981 Luxembourg

Tél.: + 352 42 39 39 - 240  
Fax: + 352 43 83 26  
events@cc.lu www.cc.lu



MM. Kuhn, Krecké, Wurth et Leisinger

7 mars 2008

## Rencontre-conférence autour de la responsabilité sociale des entreprises avec la participation de l'éminent professeur Klaus Leisinger<sup>1</sup>

La rencontre-conférence autour de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) a su gagner le concours de l'éminent professeur Leisinger et attirer plus de deux cents intéressés. Organisée le 7 mars 2008 par l'Union des Entreprises Luxembourgeoises avec le concours de son Institut National pour la Responsabilité Sociale des Entreprises et pour le Développement Durable (INDR), la conférence était axée sur les petites et moyennes entreprises et avait pour objectif de montrer que la RSE est à la portée de toute entreprise quelle qu'elle soit.

**D**ès l'ouverture de la rencontre-conférence par le Président de l'U.E.L. et de l'INDR Michel Wurth, et par le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur Jean-

not Krecké, l'engagement renforcé des entreprises luxembourgeoises à intégrer une démarche de RSE s'est fait ressentir. Alors que les grandes entreprises ont les moyens de se professionnaliser en

la matière, nombreuses sont les PME qui font de la RSE sans le savoir. Ainsi, M. Wurth a relevé les atouts de l'environnement entrepreneurial au Luxembourg qui ne peuvent qu'inciter toute

<sup>1</sup> Président-directeur général de la Fondation Novartis pour le développement durable, professeur à l'Université de Bâle et expert internationalement reconnu pour les questions touchant à la responsabilité sociale et au développement durable, le professeur Leisinger avait en septembre 2005 été nommé Conseiller spécial de Monsieur Koffi Annan pour le Pacte mondial des Nations Unies.

entreprise à s'impliquer pleinement dans la RSE: il s'agit en l'occurrence des règles de gouvernance au niveau économique et social, de l'administration compétente et non corrompue, de la tradition forte du dialogue social, du rôle prééminent des travailleurs étrangers, de l'engagement gouvernemental à protéger l'environnement à l'instar des pays nordiques, mais aussi de l'allocation de près de 1 % du PIB à l'aide au développement. Clairement, la RSE a été promue comme un moyen de progresser, mais aussi comme incitation à donner l'exemple à d'autres entreprises par une communication saine.

Pour sa part, le Ministre a considéré comme très encourageant le fait que ce soit des représentants d'entreprises qui se soient engagées à promouvoir le sujet de la RSE au Luxembourg. Il a rappelé que la stratégie de Lisbonne doit également tenir compte de la dimension du développement durable, la RSE étant l'expression de la mise en œuvre du développement durable au niveau des entreprises. Il a dans ce contexte souligné le rôle important des PME. Le Ministre a, en outre, déclaré qu'il ne suffit pas de communiquer au sujet de la RSE, mais qu'il faut surtout mettre en œuvre des actions concrètes, en apportant une contribution véritable. Selon le Ministre, la RSE doit rester volontaire et émaner des entreprises, l'introduction d'obligations légales risquerait en effet de confiner les initiatives en la matière plutôt que d'inciter les entreprises à s'engager pleinement dans cette voie.

### ■ Les PME: évolution et enjeux actuels de la RSE et du développement durable sur le plan international

Le professeur Leisinger, qui avait déjà prêté son concours à une conférence sur la RSE à Luxembourg en octobre 2006 à l'initiative des entreprises signataires de la «Charte d'entreprises pour la responsabilité sociale et le développement durable»<sup>2</sup>, n'a pas déçu les participants. Par la précision de ses informations et par son talent de communicateur, il a su capter l'attention de l'audience en présentant les conclusions d'une étude effectuée auprès de PME en Allemagne. Ces résultats corroborent

les propos du Ministre que les entreprises s'engagent bien au-delà du cadre légal dès lors que leur action n'est pas confinée par des contraintes administratives. Ainsi, la formation continue des salariés figure en tête de liste des actions entreprises par les PME dans notre pays voisin.

Il a encore rappelé les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies<sup>3</sup>, qui est considéré aujourd'hui comme étant le meilleur cadre RSE au monde. Ces principes contiennent toutefois des difficultés d'interprétation. Le professeur Leisinger a ainsi invité toute entreprise souhaitant souscrire au Pacte mondial à se positionner à la lumière des dix principes, à identifier les forces et les faiblesses de l'entité, à mettre en œuvre des procédures de management adéquates, à s'adjoindre des vérificateurs externes et à communiquer les résultats obtenus en matière de RSE, la communication étant un instrument essentiel pour faire connaître l'action RSE de l'entreprise, mais aussi pour en faire porter les contenus par les salariés et les parties prenantes.

La boîte à outils ou *toolbox* inhérente à toute gestion RSE d'une entreprise doit, selon M. Leisinger, comprendre un management à plusieurs niveaux, à savoir la conformité (intégrité, prévention de fraude, transparence, gestion du risque etc.), les ressources humaines



Le professeur Klaus Leisinger

(recrutement, fidélisation du personnel, motivation, diversité, système de gratification etc.), l'environnement (protection de l'environnement, efficacité énergétique, gestion des déchets etc.), les affaires sociales (droits de l'Homme, normes sociales, protection du consommateur, communication, relations clientèle etc.), le soutien et mécénat (dons, bénévolat, soutien de la communauté, culture, éducation etc.).

Contrairement aux grandes entreprises pour lesquelles les principales parties prenantes sont les médias, les ONG et le monde politique, les PME allemandes relèvent les clients et les salariés comme étant leurs principaux *stakeholders*. De



Une salle comble et attentive

<sup>2</sup> Société européenne des satellites (SES), Banque et Caisse d'Épargne de l'État (BCEE), Caritas Luxembourg, ADT-Center, Cargolux et ArcelorMittal.

<sup>3</sup> <http://www.un.org/french/globalcompact/>



Nicolas Poussing du CEPS/INSTEAD

même, elles considèrent le chef de l'entreprise comme étant en charge de la RSE. Enfin, les mêmes PME perçoivent la communication au sujet de la RSE comme devant cibler avant tout leurs salariés.

Une analyse des points forts et des faiblesses de la mise en place d'une stratégie de RSE au sein de PME révèle comme points forts la motivation intrinsèque de la PME et le sentiment de bien faire alors que des faiblesses peuvent se faire ressentir au niveau du management et de la communication externe. La véritable opportunité d'une telle stratégie est perçue auprès d'une clientèle de plus en plus sensibilisée, mais se fait également ressentir au niveau de l'attraction et de la fidélisation des talents et de l'image de l'entreprise auprès des médias et du monde politique.

La véritable mise en œuvre de la RSE au sein d'une PME est profitable car elle contribue à :

- réduire les frictions avec la société et donc à diminuer les risques liés aux aspects légaux, financiers et à la réputation de l'entreprise;
- rehausser la motivation des salariés et leur identification aux objectifs de l'entreprise;
- augmenter l'attractivité de l'entreprise (pour les clients, les talents);
- préserver la liberté de l'entreprise et à conférer un nouvel angle compétitif à l'entreprise dans nos sociétés modernes.

Le professeur Leisinger s'est encore déclaré disposé à encadrer une vingtaine d'entreprises luxembourgeoises dans la mise en place d'un plan d'action en matière de RSE.

### ■ La situation au Luxembourg: état des lieux de l'adoption de la RSE

La rencontre-conférence du 7 mars a bénéficié de la primeur des résultats d'une étude réalisée par le CEPS/INSTEAD sur l'appropriation du concept de RSE et sur les actions liées à la RSE au Luxembourg.

Nicolas Poussing, responsable de l'unité de recherche «Entreprises» du CEPS/INSTEAD a ainsi dévoilé que 90 % des entreprises analysées en 2007 – entreprises ayant au moins 10 salariés et appartenant à la quasi-totalité des secteurs d'activités – déclarent que les entreprises doivent se préoccuper des grands enjeux sociaux et environnementaux.

Paradoxalement, seulement 21 % d'entre elles connaissent véritablement le concept de RSE (79 % ne le connaissant pas) et mettent en œuvre des actions de RSE liées aux objectifs de l'entreprise dont l'augmentation des parts de marché, l'amélioration de la qualité des produits et la formation des collaborateurs sont en tête de liste.

10 % des entreprises analysées déclarent mettre en œuvre le concept de RSE, mais selon Nicolas Poussing, ce chiffre sous-estime les démarches responsables des entreprises qui, sans le savoir, mènent des actions en matière de RSE.

Ainsi, dans le domaine social, 8 actions sur 10 sont menées dans le but d'améliorer la qualité de vie au travail, 1/3 sont menées en matière de diversité et 1/4 sont motivées par le choix des fournisseurs sur des critères non économiques. Dans le domaine environnemental, 7 actions sur 10 s'articulent autour de la réduction des déchets et de la consommation d'énergie, 1/3 des actions visent à évaluer l'impact sur l'environnement. A noter que dans ce groupe, 1/3 des entreprises a une certification environnementale.

Pour Nicolas Poussing, la diffusion de l'adoption de la RSE peut se réaliser en expliquant le concept de RSE aux entreprises qui ne le connaissent pas encore, en échangeant les bonnes pratiques entre entreprises des différents secteurs d'activité et de taille différente.

L'étude menée par Nicolas Poussing servira à évaluer le nombre d'entreprises qui ne connaissent pas le concept de RSE. Elle fera l'objet d'une publication CEPS/INSTEAD sous peu.

### ■ Table ronde: mise en œuvre de la RSE au sein des entreprises au Luxembourg

Cinq entreprises de secteurs différents et de tailles différentes ont participé à la table ronde animée par Martine Neyen, Ondine Conseil, qui a su orchestrer les interventions des participants autour de la motivation des entreprises à entreprendre une démarche de RSE et autour de la manière dont l'entreprise a mis en place cette même démarche.

Les participants à la table ronde ont présenté des actions de RSE dans des domaines aussi divers que l'environnement (Henrik Ambak, Cargolux Airlines International), le bio en cuisine gastronomique (Carlo Speltz, Restaurant Speltz), le soutien de l'engagement citoyen (Etienne Planchard, Banque de Luxembourg), le mécénat des compétences (Catherine Lebrun, Kneip Communication) ou encore les étapes liées à l'introduction d'une démarche RSE (Valérie Lannoy, Librairie Ernster).

Ces représentants d'entreprises étaient unanimes pour dire que toute démarche RSE doit, pour être viable à terme, notamment:

- émaner de la volonté du chef ou de la direction d'entreprise et être intégrée à la gestion de l'entreprise;
- intégrer les valeurs que l'entreprise s'est données;
- gagner l'adhésion du personnel de l'entreprise;
- être bien et régulièrement communiquée et transmise en interne;
- être bien communiquée vers l'extérieur et pour cela les entreprises luxembourgeoises sont amenées à sortir de leur pudeur naturelle;
- être à l'écoute du salariat et des parties prenantes de façon à mieux répondre aux besoins exprimés, etc.

En respectant certains principes dans la mise en œuvre d'une démarche RSE, les entreprises contribuent à améliorer leur image, à fidéliser leurs salariés mais aussi leurs clients et leurs fournisseurs, à attirer les talents etc., ce qui va les rendre plus compétitives et donc augmenter leur performance économique, qui demeure leur premier objectif.

Roland Kuhn, Vice-Président de l'UEL et de l'INDR, a clôturé la conférence en relevant que de nombreuses

# Journée Mondiale sécurité et santé au travail



Réduisez les risques sécurité et santé  
et gagnez en compétitivité

Informations et inscriptions sur le site [www.uel.lu](http://www.uel.lu)



Lundi 28 avril 2008: 09h - 19h

A partir de 09h, ateliers dans plusieurs entreprises du pays  
A partir de 14h, workshops et séance plénière à l'IFSB, Bettembourg



avec le soutien de





A la table ronde: Henrik Ambak, Valérie Lannoy, Carlo Speltz, Martine Neyen, Etienne Planchard et Catherine Lebrun

PME ont compris que si elles veulent s'inscrire dans le courant de la modernité, la mise en œuvre d'une véritable stratégie de RSE est devenue incontournable car elle forme une partie intégrante de l'excellence entrepreneuriale. Si peu d'entreprises au Luxembourg connaissent véritablement le concept de la RSE alors qu'elles le pratiquent en réalité, elles sont néanmoins nombreuses à s'engager dans les domaines social

et environnemental. Certaines entreprises ont certes encore du chemin à faire, d'autres par contre sont déjà bien engagées.

Le rôle de l'U.E.L. – avec le concours de son institut INDR – consistera justement à organiser le transfert du savoir-faire entre entreprises de manière pragmatique.

Dans cette optique, Roland Kuhn a chaleureusement invité les participants

de la conférence au prochain rendez-vous de l'U.E.L. et de l'INDR, à savoir la Journée nationale de la Sécurité et de la Santé au Travail qui aura lieu le 28 avril 2008 à l'occasion de la Journée mondiale Sécurité et Santé au Travail de l'Organisation Internationale du Travail.

(Communiqué par l'U.E.L.) ■

### Conseil d'Administration de la Fedil

## Les propositions gouvernementales en matière de lutte contre l'absentéisme restent insuffisantes

Le conseil d'administration de la Fedil s'est réuni en date du 14 mars 2008 sous la présidence de Robert Dennewald. A l'ordre du jour a figuré, notamment, la préparation de l'assemblée générale de la Fedil qui aura lieu le 24 avril prochain, en présence du ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké.

#### ■ Statut unique

Au chapitre des sujets d'actualité, le conseil d'administration a entendu un rapport sur l'entrevue d'une délégation de la Fedil avec le gouvernement, en date du 5 mars dernier.

A l'occasion de cette entrevue, la Fedil avait rappelé que son accord de principe à l'introduction d'un sta-

tut unique pour les salariés du secteur privé était conditionné, premièrement, par le respect de la neutralité financière telle que définie dans l'accord tripartite d'avril 2006 et, deuxièmement, la mise en place de mesures adéquates pour faire diminuer les absences injustifiées pour cause de maladie.

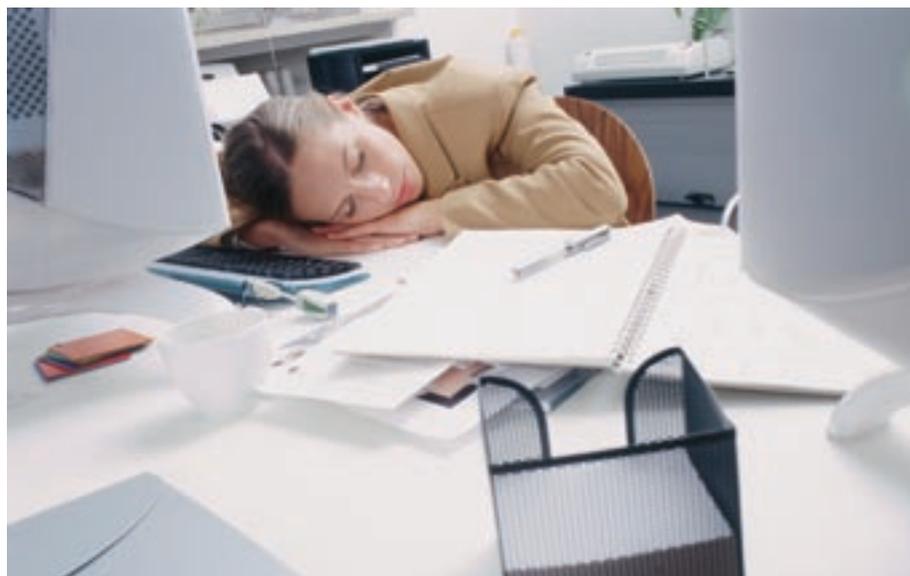
Au vu des amendements apportés au projet de loi 5750 portant sur l'introduction d'un statut unique pour les salariés du secteur privé, le conseil d'administration de la Fedil salue le fait qu'en matière de neutralité financière le taux d'intervention de l'Etat dans le financement de la Mutualité prévu à l'article 56 du Code de la sécurité sociale puisse être refixé par la loi budgétaire «si le bilan sur les incidences de la généralisation de la continuation de la rémunération en cas de maladie, établi annuellement et pour la première fois en 2010 (...), constate une augmentation des charges pour l'économie dans son ensemble».

Cependant, en ce qui concerne la mise en place des mesures nécessaires pour réduire l'absentéisme, le conseil d'administration de la Fedil constate que les propositions actuelles restent largement insuffisantes par rapport aux engagements gouvernementaux en la matière.

Dès lors, le conseil d'administration insiste une nouvelle fois sur l'introduction de mesures visant la réduction de l'absentéisme et l'organisation – tant au Luxembourg qu'à l'étranger – d'un contrôle administratif et médical efficaces des personnes portées malades, ainsi que la mise en place de moyens adéquats de sanction de l'absentéisme abusif.

### ■ Demandes d'affiliation

Par ailleurs, le conseil d'administration de la Fedil a approuvé les demandes d'affiliation de dix-neuf sociétés appartenant, notamment, aux secteurs de l'industrie manufacturière, de la construction et des services: Arendt & Medernach (étude d'avocats); Arval Luxembourg S.A. (location à long terme de voitures de sociétés, fleet management, leasing opérationnel); Camo-Lux S.A. (travail intérimaire); Caterpillar Luxembourg S.à r.l. (prise et gestion de participations); e-Business and & Resilience Centre S.A. – eBRC (mise à disposition de locaux équipés pouvant servir de bureaux en cas d'urgence ou de désastre, commercialisation, distribution, achat, vente et conseil en produits et services informatiques, gestion d'un organisme de formation professionnelle continue); GDCI-Rieu S.A. (constructions métalliques, serrurerie); Industry Services International S.à r.l. (montage et maintenance mécanique); LaeiS GmbH (production, commercialisation, installation et entretien de



machines); Luxlam S.à r.l. (menuiserie); Mabilux S.A. (bardage et construction métallique); Mediation S.A. (agence en communication, événements, relations publiques); MS AutomatenService S.à r.l. (commercialisation et location de distributeurs de boissons et snacks, torréfaction); ODS S.à r.l. (station-service Shell); Serges Finance S.A. (déménagement, transport); Sit PSF S.A. (outsourcing, consulting, coaching, ICT);

Socotec Luxembourg S.à r.l. (recherche, essais, vérifications et contrôles techniques); Spannverbund Luxembourg S.A. (construction métallique); Umicore Autocat Luxembourg S.A. (fourniture de services techniques dans le domaine de la recherche et du développement technologique des pots catalytiques pour automobiles); @Work S.A. (travail intérimaire).

(Communiqué par la Fedil) ■

**inlingua** grande région Nos Formations Academy – SOLO  
LUXEMBOURG - METZ - NANCY - ATHUS "CROSSING LANGUAGE BARRIERS"



Les "SOLO" de Inlingua® grande région, ce sont des programmes personnalisés pour une progression ciblée. Choisissez l'efficacité individuelle pour découvrir une nouvelle langue ou approfondir vos connaissances linguistiques.

Profile	A la carte et sur mesure, soyez l'acteur de vos progrès!	
MODULE	JOURS & HORAIRES	
30 heures	agenda fixe ou libre	

**C.I.P® 120** Le programme "Class Affairs" de Inlingua® reconnu par les décideurs et cadres dirigeants. Crash Intensity Program® 120: Idéal pour toutes celles et ceux qui souhaitent améliorer, consolider ou parfaire leurs compétences en un temps restreint. Une exclusivité Inlingua® worldwide!

MODULE	JOURS & HORAIRES	
22.5 heures	du Lundi au Vendredi 08h30 - 11h45	
15 heures	du Lundi au Vendredi 08h30 - 14h15 déjeuner inclus	
22.5 heures	du Lundi au Vendredi 08h30 - 16h15 déjeuner inclus	

Renseignements et Inscriptions au 40 35 47  
[contact@inlingua-gr.com](mailto:contact@inlingua-gr.com) - [www.inlingua-gr.com](http://www.inlingua-gr.com)

## Statut unique

# Hésitation du gouvernement de s'attaquer à l'absentéisme abusif?

**N**ul ne saura nier que le gouvernement a habilement réussi à concilier les intérêts du patronat et des syndicats sur la plupart des sujets concernant l'introduction du statut unique pour les salariés du secteur privé. La clc constate avec satisfaction que le projet de loi dans sa version amendée respecte finalement la condition sine qua non de la neutralité financière.

Cependant, la clc doit rappeler que la réalisation du statut salarié unique – même dans un respect de la plus stricte neutralité financière – n'est pas une fin en soi. Elle relève des conclusions du comité de coordination tripartite «compétitivité» et poursuit des objectifs précis, dont l'un des plus importants est la réduction de l'absentéisme abusif. La clc se doit d'exprimer sa déception quant à la volonté du gouvernement de s'attaquer à l'absentéisme abusif et aux moyens retenus pour

pouvoir combattre des abus.

Malgré la promesse de notre Premier Ministre d'engager une quarantaine de contrôleurs dont la mission serait d'effectuer des contrôles aussi bien au Luxembourg qu'au-delà de nos frontières, ni le projet de loi, ni les amendements gouvernementaux récemment introduits par nos ministres des ressorts de la sécurité sociale et du travail ne prévoient d'instruments concrets permettant aux entreprises de se défendre en cas d'abus manifestes. Ceci aurait été d'autant plus nécessaire que dorénavant, les entreprises prendront en charge l'entièreté de la responsabilité financière liée aux treize premières semaines de maladie – période particulièrement touchée par les abus.

Déjà en avril 2007, les organisations patronales avaient refusé de donner leur

accord au statut unique pour des raisons similaires, ce qui avait incité notre Premier Ministre à s'engager par écrit sur la mise en place de systèmes permettant «aux employeurs de signaler de tels cas aux institutions de sécurité sociale de sorte que celles-ci puissent déclencher automatiquement les mesures de contrôle qui s'imposent suivant des critères à définir par les partenaires sociaux et de sanctionner les abus dûment constatés.»

Au vu de l'effort déjà réalisé, la clc est confiante que le gouvernement ne prendra pas le risque de se retrouver dans une situation de blocage similaire à celle de 2007 et proposera prochainement un catalogue de mesures concrètes visant à repousser ce fléau.

*(Communiqué par la clc)* ■

10 mars 2008

## Premier «Universities meet Business» organisé par l'ABBL et l'ALFI



De gauche à droite: M. Jean-Jacques Rommes (ABBL), M. Charles Muller (ALFI), Dr. Alfred Steinherr (Sacred Heart University), Prof. Antonio Cosma (Luxembourg School of Finance), Mme Valerie Scott (Open University), Dr. Hugues Bouthinon-Dumas (University of Luxembourg)

**C**e lundi 10 mars, a eu lieu le premier «Universities meet Business» à la Chambre de Commerce. Cet événement organisé par l'ABBL et l'ALFI a pour objectif de tisser des liens entre les professionnels du secteur financier et les universités implantées à Luxembourg. Il s'inscrit dans le contexte des efforts communs des deux associations dans le domaine des ressources humaines. La Sacred Heart University, l'Université de Luxembourg, la Luxembourg School of Finance ainsi que l'Open University ont répondu présent à l'appel de l'ABBL et de l'ALFI. Chaque université a eu l'opportunité de présenter son offre de formations au public.

Les formations offertes par la Sacred Heart University et la Luxembourg School of Finance s'adressent principa-

lement à des professionnels ayant déjà quelques années d'expérience. En plus de son programme phare, le MBA, l'université américaine offre également divers certificats tels que le «global investments certificate». De son côté, la Luxembourg School of Finance offre une formation de pointe à travers son «Master in Banking and Finance» dont les cours sont dispensés par des enseignants venant spécialement de différents pays.

L'offre de l'Université de Luxembourg est très large et comprend aussi bien des Bachelors que des Masters parfaitement adaptés au secteur financier luxembourgeois. En effet, ses étudiants n'éprouvent aucune difficulté à trouver un emploi une fois leurs études terminées. L'Open University, université britannique présente à Luxembourg depuis 20 ans, est le leader mondial en termes de formation à dis-

tance. Ses formations sont donc particulièrement adaptées aux professionnels désirant suivre une formation universitaire sans interrompre leur carrière.

Ces présentations étaient suivies d'un débat entre les représentants des différentes universités et le public. Les participants ont été étonnés par l'étendue de l'offre de formations universitaires à Luxembourg. Ils ont également eu l'occasion de nouer des contacts individuels avec les représentants des universités lors de la réception qui clôtura cet événement. Durant celle-ci, des stands étaient à la disposition des universités.

Le bilan de ce premier «Universities meet Business» étant largement positif, d'autres initiatives de l'ABBL et de l'ALFI dans la lutte contre la rareté des ressources humaines qualifiées verront le jour dans les mois prochains. ■



## Association luxembourgeoise des sommeliers (ALS)

# La sommellerie à Luxembourg se porte bien

L'association luxembourgeoise des sommeliers (ALS) a profité de son assemblée générale pour annoncer ses prochaines activités.

C'est dans le vignoble de la Moselle luxembourgeoise que les sommeliers se sont retrouvés, plus précisément dans les locaux des Caves St. Martin à Remich. Le président Claude Hilbert a débuté la séance par un compte rendu des principales manifestations parmi lesquelles le concours du meilleur sommelier a prévalu.

Cette compétition s'est déroulée à la fin de l'année 2007 à l'occasion du salon des vins et crémants du Luxembourg et a vu la victoire de Benjamin Fanuel. A noter que dix jeunes sommeliers avaient manifesté leur intérêt pour ce concours national. Claude Hilbert a aussi remercié les bénévoles qui avaient participé aux workshops organisés en collaboration avec la Commission de promotion des vins et crémants du Luxembourg.

Un autre point fort de l'année écoulée a été le concours mondial du meilleur sommelier en Grèce où le Grand-Duché était représenté par Rodolphe Chevalier.



Les participants à l'assemblée générale

Dans son rapport financier, le secrétaire-trésorier Dino Totaro a pu mettre en évidence l'équilibre budgétaire des comptes.

Pour les rentrées financières l'association peut compter sur le soutien des partenaires qui sont le Fonds viticole, Sources Rosport, Eurobureau, Villeroy & Boch, Domaines Vinsmoselle,

Bernard-Massard, Caves Gales, Wenger châteaux et domaines et les Caves Au Porto Roi. A cela il faut ajouter les cotisations d'une cinquantaine de membres.

Cette bonne situation de la trésorerie permet à l'ALS de faire face à diverses dépenses qui sont prévues dans les prochains temps, comme la participation

au premier concours du meilleur sommelier d'Europe, organisé par l'Association des sommeliers internationale.

Cette compétition qui est une suite logique du concours Ruinart, aura lieu dans quelques mois en Bulgarie. Un autre projet qui tient à cœur les res-

ponsables est la bonne préparation des candidats pour le prochain concours du meilleur sommelier de Luxembourg.

Des séances de dégustation auront lieu prochainement à cet effet et seront ouvertes à tous les membres de l'ALS.

C'est d'ailleurs avec une dégustation de vins que s'est terminée l'assemblée générale de l'ALS. Le groupement de viticulteurs luxembourgeois «Domaines & Traditions» avait profité de l'occasion pour présenter une sélection des Pinot gris et Riesling du millésime 2006. ■

## Luxembourg Professional Recruiters Association (LPR)

# Lancement d'une étude sur le marché du recrutement à Luxembourg

Fondée en 2005, la LPR (Luxembourg Professional Recruiters Association) encadre les activités de ses membres par le biais d'un «Code de Conduite» que ces derniers s'engagent à respecter en adhérant. Ce Code garantit, tant aux clients qu'aux candidats, la certitude d'une relation éthique et professionnelle. Un processus de contrôle qualité permet de réagir à tout écart identifié.

Appliquant de manière stricte le code de conduite, la LPR bénéficie du soutien total de l'ADEM (Administration de l'Emploi), et compte actuellement 18 membres parmi les 60 sociétés de recrutement officiant au Grand-Duché

de Luxembourg. Ce chiffre ne tient pas compte des nombreux prestataires de services de recrutement qui n'ont pas de présence physique au Luxembourg et qui choisissent de gérer leurs activités à partir d'un autre pays.

Ces derniers mois, la LPR s'est inquiétée de certains faits attribuables à des sociétés non-membres, ayant des modes opératoires et des pratiques contraires au code de conduite de la LPR.

En réponse à cela, et pour éviter toute confusion, la LPR a décidé de lancer une étude sur le marché du recrutement à Luxembourg. Il est évident que depuis vingt années, période durant laquelle l'activité de recrutement s'est

fortement développée, les choses ont énormément évolué tant au niveau des outils (Internet), que des modes opératoires de recrutement.

Il est apparu, d'après le nombre des offres transmises à l'ADEM, que l'activité de recrutement externe s'est développée de manière considérable. Cependant, il n'y a pas, à ce jour, de données formelles qui permettent d'analyser de manière précise la place et le poids de ce secteur d'activité, de même que sa valeur et sa contribution réelles sur l'économie locale.

Les résultats de l'étude qui sera menée et gérée par un spécialiste dans ce domaine seront publiés fin 2008. ■

Si vous désirez plus d'informations sur la LPR, ses activités et ses membres, nous vous invitons à visiter le site Internet de l'association – [www.lpra.lu](http://www.lpra.lu) ou à envoyer un E-mail au secrétariat – [info@lpra.lu](mailto:info@lpra.lu)

## Signature d'une nouvelle Charte

# La Charte «Fair price», un engagement pour le consommateur



Le vendredi 29 février 2008 les Ministres F. Boden et J. Krecké ont signé la Charte «Fair Price» avec la clc (Confédération luxembourgeoise du Commerce), la Fédération des Artisans et l'HORESCA.

C'est dans un contexte de tension internationale sur les prix des produits alimentaires et de l'énergie notamment que cette initiative a été lancée d'un commun accord avec le Gouvernement non seulement pour formaliser les engagements

des professionnels pris dans le cadre de la tripartite, mais plus particulièrement pour promouvoir la transparence dans la tarification des produits et des services et ainsi protéger les intérêts du consommateur. Les organisations signataires veulent surtout sensibiliser les entreprises de ne pas procéder à des augmentations de prix non justifiées sous le couvert de l'échéance d'une tranche indiciaire.

La publicité de la Charte se fera avec le slogan «Eis Präisser si korrekt!» afin

de poursuivre l'offre de produits et services de qualité à des tarifs compétitifs au Luxembourg.

Les organisations signataires collaboreront avec le Conseil de la Consommation, composé de représentants du Gouvernement, de consommateurs et de représentants professionnels, chargé de veiller à l'application des principes retenus.

A travers cette Charte, opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> mars 2008, les professionnels souhaitent manifester leur engagement et leur support pour contenir l'inflation préjudiciable tant à l'économie qu'au pouvoir d'achat des consommateurs.

Mais ils attendent aussi des milieux syndicaux tant un minimum de cohé-

rence et prise de responsabilités dans leur politique.

En revendiquant sans cesse un rattrapage au niveau des tarifs salariaux pour compenser les hausses de certains produits, les syndicats ne font qu'attiser la spirale inflationniste.

*(Communiqué par la clc)* ■

## Mise aux enchères des droits d'émissions

# Les entrepreneurs du Benelux s'inquiètent des propositions de l'UE en matière de climat

**L**es trois organisations représentatives des entreprises FEB (Belgique), Fedil (Luxembourg) et VNO-NCW (Pays-Bas) s'opposent à la mise aux enchères des droits d'émissions pour leur industrie à forte consommation d'énergie. La mise aux enchères n'est pas nécessaire en vue de réaliser les objectifs de réduction des gaz à effet de serre et constitue une charge supplémentaire pour ladite industrie, dont la pérennité dans les pays du Benelux se trouve dès lors mise en péril.

Tel est le message que les trois organisations, qui se sont réunies le 4 mars 2008 à La Haye à la veille du Sommet européen de printemps des 13 et 14 mars, ont communiqué dans une lettre adressée aux dirigeants de leurs trois pays, les premiers ministres Guy Verhofstadt, Jean-Claude Juncker et Jan Peter Balkenende. Les trois organisations patronales du Benelux estiment que l'option laissée ouverte par la Commission européenne d'octroyer des quotas d'émissions gratuits à certains secteurs n'offre pas de garanties suffisantes. Elles demandent que ces décisions ne soient pas reportées à 2011 et que les questions sensibles soient tranchées le plus rapidement possible.



La FEB, la Fedil et VNO-NCW s'inquiètent également des pourcentages que les pays du Benelux doivent atteindre en matière d'énergies renouvelables.

Etant donné le faible potentiel de la Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas dans ce domaine, ils risquent de devoir payer un prix disproportionné

pour y parvenir. Les trois organisations demandent dès lors à leurs chefs de gouvernement de ne pas s'engager sur ces chiffres, mais bien d'exiger des garanties en faveur d'un bon fonctionnement du marché européen des certificats verts et de veiller à affiner les propositions de la Commission en la matière. ■

Pour davantage d'informations, vous pouvez contacter:

Jeroen Langerock, chef de presse FEB: [jl@vbo-feb.be](mailto:jl@vbo-feb.be) ou tél.: (+32) 2 515 08 77

Tom Hermes, adviser Fedil: [tom.hermes@fedil.lu](mailto:tom.hermes@fedil.lu) ou tél.: (+352) 43 53 66-1

Roelf van der Kooij, responsable communication VNO-NCW: [kooij@vno-ncw.nl](mailto:kooij@vno-ncw.nl) ou tél.: (+31) 6 512 84 588



## Assemblée générale de l'Horesca

# Tourisme, législations trop contraignantes et démission annoncée du président

**L'assemblée générale de la Fédération nationale des hôteliers, restaurateurs et cafetiers du Luxembourg s'est tenue ce lundi 31 mars dans les locaux de la Chambre de commerce. Parmi les invités de marque, les responsables ont pu accueillir Fernand Boden, ministre du tourisme et des classes moyennes, Robert Philippart, directeur de l'Office nationale du tourisme, Daniel Rameau, président d'Euro-Toques, Aloyse Jacoby, président d'honneur du Vatel-Club et Nathalie Reckinger, responsable de la commission de promotion du vin et du crémant.**

**E**n prélude, Jean J. Schintgen, Secrétaire Général de l'Horesca, a fait un compte rendu sur la caisse de décès Horesca. Comme prévu, c'est dorénavant le Fonds de garantie mutualiste qui prend en charge les 860

adhérents de la Caisse de décès Horesca, sans qu'il n'y ait aucun préjudice pour les anciens membres.

Pour ce qui est de la trésorerie de l'Horesca, le secrétaire général a annoncé des rentrées de cotisations s'élevant à

plus de 110.000 euros, provenant en part assez égales des différents secteurs économiques de la fédération, à savoir les hôtels, les restaurants et les cafés. Les dépenses se situent au-dessus des rentrées ce qui s'explique par la volonté de

remboursement d'une dette. L'assemblée générale n'ayant émis aucune objection, les comptes ont été approuvés.

Norbert Schmit a ensuite pris la parole pour revenir sur les statistiques de la saison touristique. Si le pays a connu un plus de 5,2 %, il faut souligner que c'est la capitale qui s'en sort le mieux avec 6 %. Le reste du pays ne jouit pas de la même croissance. Pour le président de l'Horesca il faut investir intelligemment, c'est-à-dire dans le but d'attirer de nouveaux clients sans en perdre des anciens.

Au Grand-Duché, la météo n'est pas toujours très clémente et il faut par conséquent investir dans les infrastructures «indoor», par exemple dans le «wellness».

En ce qui concerne l'année culturelle, les hôteliers ne sont pas tous enthousiastes, surtout à la campagne. Cette tendance se ressent aussi dans une enquête menée par l'Office national du tourisme où 38 % des hôteliers de la capitale ont ressenti un impact positif tandis qu'au Nord et dans le Mullerthal, ils n'étaient que 5 %.

Norbert Schmit pense qu'il faut soutenir le label de qualité instauré par le Ministère du tourisme tout comme le plan quinquennal de ce ministère qui soutient les établissements qui investissent.

Le président de l'Horesca s'est aussi félicité de la bonne collaboration avec l'Office national du tourisme, le Lycée technique hôtelier, la Chambre de Commerce et l'Union des entreprises luxembourgeoises avant de souligner la réussite du projet «Hôtel Autonomie», mis en place avec HELP et rejoint depuis peu par Hëllef doheem. Rappelons qu'il s'agit ici de permettre à des personnes dépendantes de profiter de séjours dans des établissements d'hébergement. Quand on sait qu'il existe environ 10.000 personnes concernées à Luxembourg on ne peut que répondre présent.

Toutefois, la plupart des évolutions sont moins positives comme les nouvelles législations sur le statut unique, la baisse du taux d'alcoolémie ou la volonté d'interdire totalement la cigarette dans les bistrotts. Sur ce dernier point, Norbert Schmit s'est dit farouchement opposé, du moins jusqu'à la fin de cette année. En 2009, le mosellan de Grevenmacher qui aura alors 76 ans désire prendre sa retraite de la présidence de l'Horesca. (...)

Après cette annonce, la parole est revenue à Jean J. Schintgen, qui a exprimé son mécontentement. En effet, depuis 3 ans, toutes les lois vont dans le sens de l'interdiction sans que personne ne se préoccupe des conséquences. La baisse du taux d'alcool au volant à 0,5 grammes a engendré une baisse du chiffre d'affaires de 15 %. Certes, les jeunes ont la possibilité de prendre des bus de nuits comme le Nightrider mais les plus âgés préfèrent le taxi qui reste trop cher. Pour le secrétaire général, il est incompréhensible que ce secteur ne soit pas plus libéralisé pour devenir compétitif au niveau des prix.

En ce qui concerne l'interdiction de fumer, elle reste très contraignante pour les restaurateurs. Ces derniers n'ont pratiquement pas la possibilité d'installer une zone fumeurs.

En plus, certaines voix s'élèvent pour interdire la cigarette partout dans le secteur Horesca. Selon Jean J. Schintgen, l'interdiction de fumer au restaurant ne s'est pas traduite par une baisse du chiffre d'affaires dans le secteur mais par des déplacements du restaurant au café à l'heure de l'apéritif et du café avec digestif.

Autre sujet d'insatisfaction pour l'Horesca : le statut unique. Les responsables se disent déçus des avancées dans le domaine du combat de l'absentéisme. D'après eux, il existe encore trop de médecins complaisants qui accordent des congés pour maladie abusivement. (...)

Une petite note positive constitue le dernier avis du Conseil d'Etat au sujet des fiches d'hébergement. Si le gouvernement le désire, on pourrait déjà débiter cette année avec des fiches électroniques.

Le secrétaire générale a terminé son discours en faisant un appel aux acteurs du tourisme à plus de solidarité, surtout au Nord et dans le Mullerthal. (...)

Si on veut que la mise en place des Offices régionaux du tourisme devienne un succès, il faut arrêter les querelles de clochers. En ce qui concerne le financement, Jean J. Schintgen qui est aussi vice-président de la Chambre de Commerce a proposé un système qui inclurait cette institution et qui serait équitable pour tous les secteurs du commerce. Enfin, dans le débat qui oppose les partisans Mullerthal à ceux de la Petite Suisse luxembourgeoise comme nom unique de leur région, Jean J. Schintgen a proposé un troisième nom qui a au



**Jean J. Schintgen a exprimé son mécontentement concernant l'interdiction de fumer, qui reste très contraignante pour les restaurateurs**

moins le mérite d'être connu à l'étranger: «Echternach et ses régions».

L'assemblée générale s'est terminée par quelques mots du ministre du tourisme Fernand Boden sur les chiffres dans le tourisme qui globalement ont été bons. Ainsi, grâce à l'année culturelle, Luxembourg a été connu et reconnu partout à l'étranger ce qui constitue une bonne base pour développer le marketing touristique.

*(Communiqué par l'Horesca)* ■

An advertisement for ALCOMFI. It features a woman in a dark suit watering a green plant with a watering can. The watering can has the ALCOMFI logo on it. The background is a light-colored wall with a potted plant on the left. The text is overlaid on the bottom right of the image.

Contribuons, ensemble,  
à la performance de l'entreprise

Les membres de l'ALCOMFI  
au service des petites  
et moyennes entreprises  
et des professions libérales.

[www.alcomfi.lu](http://www.alcomfi.lu)

ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE  
DES CONSEILS COMPTABLES ET FISCAUX  
Association sans but lucratif

## Technologies de l'information et de la communication (TIC)

# Enquête «Les qualifications de demain dans le domaine des TIC»: Les entreprises ont besoin de niveaux de formation élevés



La Fedil, l'ABBL et la clc viennent de publier les résultats de l'enquête portant sur les qualifications recherchées dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le secteur privé. L'initiative a été soutenue par des partenaires institutionnels, à savoir la Chambre de Commerce, le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle ainsi que l'Administration de l'emploi et a été relancée pour la quatrième fois en 2007.

La brochure intitulée «Les qualifications de demain dans le domaine des TIC», éditée pour la première fois en 2001/2002, sert d'indicateur aux jeunes, à leurs parents, au corps enseignant ainsi qu'aux services d'orientation scolaire et professionnelle. Elle contribue à mener une orientation professionnelle adaptée aux réalités du marché de l'emploi, vers

les filières offrant de nombreux débouchés et répondant aux profils professionnels sollicités par le secteur privé.

Elle permet, par ailleurs, à tous les acteurs impliqués d'adapter davantage la politique de formation professionnelle à la réalité économique et de viser une meilleure adéquation entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi, notamment en adaptant les formations à dispenser aux besoins des entreprises.

## ■ Les besoins en qualifications: tendances majeures

Les entreprises membres des trois organisations patronales partenaires dans l'enquête ont été interrogées sur leurs prévisions d'embauche dans un avenir rapproché de deux ans.

Les résultats obtenus montrent qu'il y a de fortes prévisions d'embauche pour les personnes qualifiées dans le domaine des TIC, notamment aux niveaux commercial, de la programmation ou de la maintenance. Cette tendance s'impose depuis la dernière enquête, réalisée en 2005/2006.

En termes qualitatifs, les entreprises ont exprimé des exigences de formation élevées pour la plupart des fonctions: près de 59 % des postes prévus requièrent un niveau universitaire, dont 34,5 % de niveau Bachelor (BAC +3) et 24,3 % de niveau Master et Doctorat (BAC +4 ou +5 et plus).

Ce chiffre est en progression par rapport aux prévisions des niveaux universitaires exigés en 2005/2006, qui se situaient autour de 49 % des prévisions. 17,7 % des postes à pourvoir concernent le niveau BTS (BAC +2).

Les prévisions d'embauche pour le niveau du «Technicien» sont en régression au profit du niveau «BAC». Néanmoins, l'exigence d'un diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques se maintient à environ 20 % des prévisions.

En termes quantitatifs, les 255 entreprises qui ont participé à l'enquête prévoient 565 embauches dans les deux années à venir (contre 655 embauches prévues par 330 entreprises en 2005/2006). Le rapport entre les entreprises et les prévisions d'embauche évolue donc positivement.

A souligner que ces résultats sont des prévisions, ne représentant pas des promesses d'embauches de la part des entreprises et qu'ils doivent, partant, être interprétés avec précaution.

## ■ Des départs remplacés, mais surtout 68 % de créations de postes

68 % des postes à pourvoir proviennent de créations de postes, ce qui reflète un optimisme croissant de la part des dirigeants d'entreprises. En effet, lors de la dernière enquête, ils représentaient 63 % des estimations.

L'enquête met en évidence que l'économie luxembourgeoise reste largement créatrice d'emplois à haut niveau de qualification et que la demande est importante dans les professions du domaine des TIC.

A côté des messages liés directement à la formation initiale, les partenaires analyseront les possibilités en matière de formation continue afin de pouvoir satisfaire à court terme aux besoins imminents des entreprises luxembourgeoises. ■

L'étude complète sur les qualifications de demain est disponible auprès des différents partenaires et peut être téléchargée sur le site Internet de la Fedil, sous l'adresse [www.fedil.lu](http://www.fedil.lu).

Personnes de contact pour davantage d'informations concernant l'enquête: Emmanuelle Mathieu ou Marc Kieffer  
E-mail: [emmanuelle.mathieu@fedil.lu](mailto:emmanuelle.mathieu@fedil.lu) ou [marc.kieffer@fedil.lu](mailto:marc.kieffer@fedil.lu) – Tél.: 43 53 66-1

# Le leadership au féminin sur le devant de la scène

**A** l'occasion de la journée internationale des femmes, la jeune et dynamique association Femmes Leaders du Luxembourg a organisé son premier débat autour du thème du leadership féminin. La manifestation, rehaussée par la présence de Madame Marie-Josée Jacobs, Ministre de l'Égalité des chances a rassemblé plus d'une centaine de personnes.

Les chiffres énumérés par la ministre ont confirmé la sous-représentation des femmes dans les fonctions dirigeantes. Au Luxembourg, 16 % d'entre elles occupent des postes à des conseils d'administration, 11 % sont à la direction dans les entreprises de plus de 15 salariés, alors qu'elles représentent 33 % des effectifs globaux. «Le problème est aussi qualitatif: quand elles sont cadres, les femmes ont des postes avec moins de pouvoir et de responsabilités» a encore souligné la ministre.

«Par rapport aux années 70, les femmes ont pris une place importante, notamment dans le milieu politique luxembourgeois. Elles ne sont plus considérées comme des O.V.N.I.», a noté avec humour Colette Flesh, députée du DP, ancien ministre des affaires étrangères, bourgmestre et échevin de la Ville de Luxembourg. Pourtant, la députée, ainsi qu'Agneta Söderman,



**Daniela Clara Moraru (2<sup>e</sup> à gauche), Présidente de Femmes Leaders, avait invité de nombreuses personnalités et a fait salle comble pour le premier débat sur le leadership féminin organisé par l'association qu'elle représente**

Ambassadeur de Suède au Grand-Duché de Luxembourg, estime que les femmes ne doivent pas avoir à se poser la question de savoir si elles parviendront à gérer carrière et vie de famille. «Il faut que les femmes changent de mentalité. L'éducation d'un enfant se fait à deux. La mère peut très bien partager la responsabilité de l'enfant avec le père. Pour ce faire, la société doit éga-

lement s'adapter et multiplier le nombre de crèches ou offrir plus de flexibilité au niveau des horaires», a insisté Agneta Söderman. Enfin, si l'on en croit Edmond Israël, figure historique de la place financière à Luxembourg, les femmes ont les mêmes compétences que les hommes. Elles apportent une certaine sensibilité et un plus grand sens des responsabilités en plus. ■

Mieux vous écouter,  
**Mieux vous écouter,  
mieux vous guider !**  
mieux vous guider

**ESPACE ENTREPRISES**

Que ce soit dans des domaines juridique, administratif, économique, social, dans le cadre d'une création, d'une reprise ou d'une transmission de société, la mission de l'Espace Entreprises est d'assister dans les meilleures conditions ceux qui, par leur initiative, contribuent à l'expansion de l'économie luxembourgeoise.

Votre partenaire pour la réussite



Horesca

# Nouveaux réceptionnistes pour l'hôtellerie



Les lauréats du 11 mars 2008

L'Administration de l'Emploi, le Centre National de Formation Professionnelle Continue d'Esch-sur-Alzette et l'Horesca organisent régulièrement des formations qui ont pour but d'initier au métier de réceptionniste dans un établissement d'hébergement.

Suite à une convention conclue entre le Ministère du Travail, le Ministère de l'Education Nationale et l'Horesca, une nouvelle édition de cette formation a eu lieu au cours des dernières semaines.

Issus pour une grande partie du secteur tertiaire, les personnes intéressées ont l'occasion de réorienter leur carrière professionnelle vers les métiers du tourisme. La formation d'une durée d'en-

viron deux mois se veut très concrète et pratique.

L'accueil des hôtes, la prise en charge des clients difficiles, l'accueil téléphonique, le traitement informatique des données sur Fidelio, le travail en équipe et la préparation au stage sont parmi d'autres les aspects traités lors des cours. Grâce à des intervenants externes, les inscrits apprennent aussi à connaître les atouts touristiques de notre pays, à se familiariser aux différents moyens de paiement modernes et à se faire une idée sur les débouchés et les perspectives dans ce secteur. Une visite en entreprise clôture la partie théorique.

Ensuite, les participants effectuent un stage pratique de 21 jours en entre-

prise. Par ce moyen, ils peuvent se rendre compte des différentes facettes que comporte ce métier au quotidien. En leur enseignant un peu de leur savoir-faire, les hôteliers ont aussi la possibilité d'étoffer leurs effectifs par du personnel motivé.

Un contrat d'embauche est généralement la suite logique, notamment par un deuxième stage, dit de réinsertion, comme le prévoit le Plan d'Action National en faveur de l'emploi.

Les lauréats du 11 mars 2008 sont: Estela Bone Samaniego, Hervé Brouty, Salome Carla De Resende Pinheiro, Vanderlei Diaz Hernandez, Johnny Ferreira Pereira, Marilou Manahan, Filomena Mendes Brito, Marie Stefanutti. ■

Les hôteliers intéressés par l'accueil d'un stagiaire lors d'une prochaine session ou désirant connaître leurs avantages dans le cadre du stage d'insertion ou de réinsertion peuvent se renseigner auprès de l'ADEM  
Tél.: 478 5463 ou auprès de l'HORESCA Tél.: 42 13 551

# Conférence sur la micro-finance et la micro-entreprise en présence de la Grande-Duchesse

**D**ans le cadre convivial du Salon du livre et des cultures organisé les 14, 15 et 16 mars 2008 à Luxexpo, s'est déroulée ce samedi 15 mars 2008 une conférence sur la micro-finance et la micro-entreprise à l'initiative de l'entreprise AB-Lux Relocation Services et du CLAE (Comité de Liaison des Associations d'Etrangers), en partenariat avec l'association ADA (Appui au développement autonome).

Cette manifestation a été rehaussée par la présence de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Maria Teresa et a reçu le patronage de l'A.S.B.L. Femmes Leaders du Luxembourg. Sa présidente, Madame Daniela Clara Moraru était la modératrice de l'événement.

Madame Nicole Avez-Nana, auteur du Cahier de Gestion du micro-entrepreneur, était la première intervenante. Elle a présenté l'environnement socio-culturel du micro-entrepreneur. Cette diplômée en gestion et administration d'entreprise, impliquée dans le domaine de la micro-finance et du support technique aux micro-entrepreneurs, est également membre fondateur et vice-présidente de Femmes Leaders du Luxembourg et Directrice de AB-Lux Relocation Services. Elle a voulu partager avec les quelque 40 invités le côté concret de la micro-finance. Son analyse SWOT des micro-entreprises fut particulièrement pertinente. Elle y a notamment souligné et analysé en détail les faiblesses, à savoir «l'esprit de clan qui prédomine encore sur les compéten-

ces externes, la notion de gain qui reste encore un tabou dans la famille, le relationnel qui demeure prioritaire devant la rentabilité, les connaissances techniques qui restent à améliorer...».

«Initier les jeunes à la micro-entreprise, professionnaliser les institutions de micro-finance informelles, utiliser la micro-finance comme un instrument de promotion et de soutien de l'esprit d'entreprise», telles sont les perspectives de Madame Nicole Avez-Nana. Elle a également souligné un signe encourageant: «En Europe, il existe une politique en matière de micro-finance dans la stratégie de Lisbonne».

Le témoignage de la Grande-Duchesse sur les femmes micro-entrepreneurs au Mali était très enrichissant et sa philosophie de l'assistance technique très logique: «Améliorer d'abord les conditions de vie des personnes et après les former». Philosophie d'ailleurs mise en évidence également par l'initiatrice de la conférence, Madame Nicole Avez-Nana: «Ventre affamé n'a point d'oreilles».

Mesdames Marion Bur, responsable de communication, et Marie-Thérèse de Martines économiste, toutes les deux représentantes de l'A.S.B.L. ADA, ont offert le côté théorique («Qu'est ce que la micro-finance?») harmonieusement combiné avec le côté pratique du terrain (Présentation de projets concrets menés par des femmes en Afrique et soutenus financièrement par ADA Luxembourg).



**De gauche à droite: Clara Moraru, modératrice lors de la conférence et présidente de l'a.s.b.n. Femmes Leaders, S.A.R. la Grande-Duchesse et Nicole Avez-Nana, Directrice d'AB-Lux Relocation Services, entreprise organisatrice de la conférence**

La conférence a enthousiasmé le public qui a profité de l'occasion pour partager des expériences personnelles liées à la micro-finance et pour poser des questions sur les modalités pratiques à disposition de chacun pour soutenir la micro-finance. ■

Pour plus de précisions, vous pouvez contacter:  
Madame Nicole Avez-Nana  
Auteur du Cahier de Gestion du micro-entrepreneur  
Directrice, AB-Lux Relocation Services

EN BREF

**Brink's Security Luxembourg**

**Don à l'association «Een Häerz fir kriibskrank Kanner»**

Depuis de nombreuses années, la société Brink's Security Luxembourg a choisi de verser chaque année un don à une association caritative du Grand Duché de Luxembourg plutôt que d'offrir des cadeaux de fin d'année. Ainsi, au nom de tous ses clients et de ses collaborateurs, Brink's a remis en 2007 son don à l'association «Een Häerz fir kriibskrank Kanner a.s.b.l.». C'est à l'occasion de la traditionnelle fête du personnel que M. Carlo Weisen, Administrateur délégué de Brink's Security Luxembourg, a remis un don de 3.500 euros à Mme Marie-Marthe Bruck-Clees, Présidente de l'association «Een Häerz fir kriibskrank Kanner». L'association, qui a été fondée par des parents concernés et est membre effectif d'ICCPO (International Confederation of Childhood Cancer Parent Organisations) qui travaille étroitement avec la SIOP (Société Internationale d'Oncologie Pédiatrique), prend en charge les enfants et les adolescents atteints d'un cancer ainsi que leur famille.



**Agrilux-Immobilière**

**Certification Minergie de 2 immeubles à appartements**

Les deux immeubles à appartements «Raschpëtzer» et «Dauvebur» à Walferdange, comportant au total 52 appartements sont les premiers bâtiments luxembourgeois se voyant décerner le label suisse Minergie, qui garantit une meilleure qualité de vie par le biais d'une consommation énergétique réduite. Les immeubles font partie intégrante d'un projet global du bureau d'architectes Tetra - Paul Kayser & associés. L'ensemble, réparti sur une surface de 27.400 m<sup>2</sup> inclut des logements, des commerces et des bureaux. Le chantier de construction aura duré un an et demi, période au cours de laquelle auront collaboré étroitement des entreprises luxembourgeoises et allemandes. Trois critères doivent être remplis pour qu'une maison respecte les standards Minergie: une couverture dense, une grosse isolation thermique et un bon système de ventilation.



**Dunlop**

**Le Sport Maxx TT équipé de la technologie Kevlar**

Le DuPont Kevlar, l'une des fibres synthétiques les plus révolutionnaires du monde, est désormais utilisée dans l'apex complet du nouveau pneumatique de Dunlop, SP Sport Maxx TT - une première dans la technologie du pneumatique. Le Kevlar EE est une pré-dispersion de fibre de para-aramide très résistante à la transformation, au vieillissement et aux écarts de température. L'ajout de Kevlar EE dans le mélange de gomme de l'apex permet de rigidifier le flanc qui devient ainsi plus résistant à la torsion et à la compression et améliore nettement le comportement dynamique en particulier à température élevée. Ces caractéristiques améliorent la stabilité en virage, la précision de conduite et le ressenti de la route. L'apex présente une forme triangulaire et se situe entre le flanc et le talon du pneumatique.



**Cargolux**

**Cargolux adds Miami and additional Houston service to its network**

In order to strengthen Cargolux's services to the Americas, the company has started a weekly service to Miami, with continuation to Houston, before returning to Cargolux's home base in Luxembourg. CV 8607 is operated every Sunday morning, departing from Luxembourg at 8.30 a.m., with arrival in Miami at 12.50 p.m. Departure for Houston, CV8611, is at 02.50 p.m., arriving at 04.30 p.m. Return from Houston is at 06.30 p.m., with arrival in Luxembourg on Monday mor-



Secteur brassicole

**Le groupe Bofferding – Munhowen annonce d'excellents résultats**



De g. à dr.: Peter Wagner, Directeur; Raymond Martin, Président; Frédéric de Radiguès, Directeur Général et Georges M. Lentz, Administrateur-délégué de la Brasserie Bofferding, lors de la conférence de presse

L'année 2007 a été une excellente pour le groupe Brasserie Nationale (Bofferding – Munhowen) et ce malgré une saison estivale peu favorable combinée à des augmentations de prix des matières premières. Depuis 2006, le prix du malt sur le marché a augmenté de plus de 150 %, le prix du houblon de plus de 200 % et les emballages verres couleur de presque 60 %, pour ne citer que ces quelques exemples.

Le chiffre d'affaires net de la Brasserie Nationale s'élève à € 11.064.000. Le bénéfice net avant impôt fait un bond de plus de 28 % et l'Ebitda dépasse € 4.900.000. Les ventes de Battin, la deuxième marque du groupe, connaissent une progression de plus de 16%. La Battin confirme ainsi sa position de troisième marque sur le marché local.

Munhowen, filiale de la Brasserie Nationale, a réalisé un chiffre d'affaires – hors tabac – de plus de € 58.850.0000 en progression de 2,08 % par rapport à 2006. L'Ebitda pour l'exercice 2007 se situe à € 4.150.000, en progression de plus de 35,62 %.

Ces bons résultats sont dus principalement à une gestion rigoureuse des frais, en diminution de 5 %, à l'amélioration

du mix des produits et au renforcement important de l'équipe commerciale.

Au cours de l'année 2007, 156 nouveaux points de vente ont rejoint le parc des cafetiers, hôteliers et restaurateurs débitant les produits de la brasserie. Grâce à des efforts de vente soutenus, les ventes enregistrent une croissance de plus de 25 % dans la grande région.

Les investissements réalisés pendant les années antérieures soutiennent le niveau exceptionnel de productivité de la brasserie et permettent d'absorber en partie le choc des hausses de prix.

Par ailleurs, les investissements en ressources humaines dans les marques de bières et les produits «partenaires» permettent d'envisager l'avenir avec optimisme. Les résultats des deux premiers mois de 2008 s'inscrivent dans cette tendance avec une progression (en volume bière) de 6 %.

Le groupe Bofferding – Munhowen s'est donné les moyens de confirmer sa place de leader sur le marché des boissons de la Grande Région. La Brasserie nationale emploie actuellement 236 personnes. Pour plus d'informations: [www.bofferding.lu](http://www.bofferding.lu).

## Voyages Flammang mit neuer Webseite



**M**it der neuen, modernisierten Internet Seite von Voyages Flammang ist es nun möglich 24/24 Stunden bekannte luxemburgische und deutsche Reiseveranstalter wie LuxairTours, Tui, ULT, Neptun Cruises Luxembourg u.v.m. online zu buchen.

Eine große Auswahl an Produkten stehen dem Kunde auf der neuen Internet Seite zur Auswahl.

Sei es für Pauschalreisen, Flüge weltweit, Hotels, Ferienwohnungen, Kreuzfahrten, organisierte Gruppenreisen oder aber auch Urlaub für Kurzentschlossene (Last Minute Urlaub), auf [www.flammang.lu](http://www.flammang.lu) gibt es Reisen für jeden Geschmack. Und das Tolle daran: die Online-Buchung ist ein Kinderspiel! Aus den Angeboten auswählen, buchen und bequem per Kreditkarte bezahlen und dies selbstverständlich im sicheren SSL-Format.

Sicherheit wird ebenfalls bei den Reisen sehr groß geschrieben, deshalb werden Reiseversicherungsmöglichkeiten zu günstigen Konditionen angeboten. Dementsprechend kann jeder Kunde

bei Voyages Flammang seine Reiseversicherung nach Maß abschließen.

Zum Service des online-Reisebüros gehören natürlich auch zahlreiche Garantien, darunter eine Berufshaftpflichtversicherung sowie eine Insolvenzversicherung die den Kunden vor etwaigen Problemen mit dem Reiseveranstalter schützen. Diese zahlreichen Sicherheiten bieten international viele Internetanbieter nicht, wobei zu betonen ist, dass Voyages Flammang seinen Internetkunden die gleichen Garantien gewährt wie den Reisebürokunden.

Neben Informationen zu den 13 Voyages Flammang Reisebüros in Luxemburg und Arlon, gibt es auf der neuen Internet Seite übrigens auch nützliche Informationen rund um Reiseziele und Reisewetter. Und wer tagsüber keine Zeit hat im Reisebüro vorbeizuschauen und trotzdem die neuesten ULT und Neptun Kreuzfahrten Kataloge haben möchte, der kann diese bequem von zu Hause aus bestellen.

Seit neuestem bietet Voyages Flammang übrigens auch «Geschenklisten» online an. Sei es nun z.B. für Heirat, Geburtstag, Kommunion, Ruhestand, eine schöne Reise ist immer eine gute Geschenkidee.

Das Prinzip ist einfach: in einem der 13 Voyages Flammang Reisebüros eine Geschenkliste eröffnen, Benutzercode an Freunde und Familie weitergeben, und schon können diese die Liste auf [www.flammang.lu](http://www.flammang.lu) unter der Rubrik Service aufrufen und ihren Beitrag am Geschenk per Kreditkarte mit dem Sicherheitssystem [pay@cetrel](mailto:pay@cetrel) bezahlen. ■

### Logistik

## Aus Thiel Logistik wird Logwin

**Z**ukünftig treten alle Konzerngesellschaften der Thiel Logistik AG unter der gemeinsamen Marke Logwin auf. Nach der erfolgreichen Umsetzung der neuen Führungs- und Organisationsstruktur

im vergangenen Jahr markieren der neue Markenname und der moderne Auftritt den letzten Schritt auf dem Weg zu einem integrierten, schlagkräftigen Logistikkonzern. „Eine mehrjährige Phase des Konzernumbaus liegt hinter

### EN BREF

ning at 10.15 a.m. All times are local times. In addition to this new service, Cargolux operates one flight to Houston on Thursdays, CV7744, and offers additional trucking services from Los Angeles to Houston, in connection with the company's Los Angeles flights which are operated on Wednesdays, CV7743, and on Fridays, CV7745.

#### Goodyear

##### Lancement d'un nouveau site Internet de recrutement

Goodyear Luxembourg vient de démarrer un site Internet entièrement nouveau dédié au recrutement en ligne tant pour des candidatures externes qu'internes. Ce nouvel outil de recrutement électronique permet non seulement à des intéressés de consulter toutes les offres d'emploi auprès de Goodyear, les descriptifs des emplois et les profils recherchés, mais est également un outil extrêmement rapide et flexible pour éditer, envoyer ou mettre à jour un CV. Ce projet a été démarré il y a quelques mois en collaboration étroite avec Goodyear Allemagne et a fait appel à des firmes spécialisées qui ont déjà travaillé pour PriceWaterHouseCoopers, l'université de St. Gallen, ainsi que pour Bayer HealthCare. Les offres d'emplois peuvent être consultées sur <http://hr.goodyear.lu>.



#### AXA Luxembourg

##### AXA récompense la bonne connaissance du code de la route

AXA Luxembourg, a récemment remis de nombreux prix dont une assurance auto gratuite à vie aux gagnants du jeu concours AXADriver qui s'est terminé le 29 février dernier. Les résultats de ce jeu, spécialement conçu pour permettre au grand public de tester en ligne ses connaissances sur le code de la route, ont souligné que les points les moins bien maîtrisés par les conducteurs au Luxembourg sont les questions de priorité, celles liées à la circulation ou à l'utilisation de vélos ainsi que le stationnement. Marc Schiltz, 33 ans, est le grand gagnant du jeu concours. L'assurance auto gratuite à vie, lui a été remise par Paul De Cooman, directeur général, et Nathalie Hanck, directeur communication et relations publiques d'AXA Luxembourg.



#### One Office Voice Pack de VOXmobile

##### 1<sup>er</sup> plan tarifaire à combiner les appels fixes et mobiles pour le marché professionnel

Avec One Office Voice Pack, VOXmobile est le premier opérateur au Grand-Duché de Luxembourg à lancer un plan tarifaire pour le marché professionnel qui combine appels fixes et mobiles. Destinée aux PME et aux indépendants, cette formule flexible offre un tarif à la minute plus avantageux, des appels gratuits entre employés et une gestion efficace de transfert d'appels. One Office Voice Pack de VOXmobile permet au client de réaliser des économies de jusqu'à 25 % sur sa facture télécom. Les employés peuvent s'envoyer des SMS et se téléphoner gratuitement au sein de toutes les entités de l'entreprise, tant sur le fixe que par mobile. Le client ne paie plus que les communications externes et internationales et l'accessibilité est toujours garantie, car il conserve ses numéros (lignes analogiques et ISDN) et ses installations techniques. Pour plus d'infos: [corporate@voxmobile.lu](mailto:corporate@voxmobile.lu) ou tél.: 800 61 123.



#### System Solutions Luxembourg

##### Obtention du statut de Professionnel du Secteur Financier

System Solutions Luxembourg S.A. vient de recevoir du Ministère des Finances l'agrément «PSF» en tant qu'opérateur de systèmes informatiques primaires et secondaires du secteur financier. Société 100 % luxembour-

EN BREF

geoise dont la maison-mère est également sur le territoire Grand-ducal, System Solutions est très fière d'avoir reçu cette reconnaissance qui va permettre à l'entreprise de continuer son expansion en renforçant sa présence au sein des entités financières de la place. Cette nouvelle étape a été soigneusement préparée durant les deux dernières années. Depuis sa création en 1996, System Solutions Luxembourg S.A. n'a cessé d'évoluer. De vendeur de systèmes (Digital, Microsoft, Oracle,...) n'employant qu'une seule personne, elle s'est renforcée au fur et à mesure pour devenir aujourd'hui un partenaire global pour tous les services IT.

**GAX Technologies S.A.**

«Working Worlds» donne rendez-vous à l'emploi le 29 mai prochain

Encouragée par l'incroyable réussite de la première édition, la société luxembourgeoise «GAX Technologies S.A.» étend l'organisation de son salon du recrutement sur la plateforme de Second Life, à tout le Benelux. Les plus grands employeurs de Belgique, des Pays-Bas et du Grand-Duché de Luxembourg seront présents, et recevront les candidats dans leurs bureaux virtuels ou sur le centre d'affaires que «Working Worlds» met à la disposition des internautes. Le précédent salon de recrutement virtuel avait attiré quelque 2.000 visiteurs, dont 1.500 candidats qui ont déposé leur CV. Pas moins de 300 entretiens de recrutement avaient eu lieu et 50 emplois ont finalement été pourvus. Pour plus d'informations: [www.working-worlds.com](http://www.working-worlds.com).

**Soludec S.A.**

Ouverture vers la Grande Région

L'ouverture vers la Grande Région peut paraître une évidence, mais les entreprises luxembourgeoises qui entreprennent cette démarche volontariste ne sont pas légion. C'est chose faite pour une société de construction réputée de la place, Soludec S.A., qui est active tant dans la Grande Région que dans d'autres régions du monde avec des développements au Qatar, en Roumanie, en Slovaquie et au Congo (Brazzaville). Une succursale pour point de départ, puis la reprise le 1<sup>er</sup> février 2008 du fonds de commerce comprenant notamment certains chantiers et tout le personnel d'une société française, à l'histoire presque centenaire et dont la notoriété reconnue sur toute une région, font de Soludec S.A. une entreprise de droit français. Reste à s'intégrer dans le tissu économique français avec un effectif d'une cinquantaine de personnes, au capital de 1 million €. L'expertise avérée des personnels du groupe luxembourgeois, créera des synergies transfrontalières et des échanges d'expériences riches pour le développement futur de chacune des entités du groupe Soludec.

**Imagin**

Quelque 15.000 abonnés à la télévision numérique en moins de 6 semaines

En moins de 6 semaines, la plateforme de diffusion de télévision numérique imagin a connu une progression de 50 % de ses abonnés pour atteindre à elle seule la barre psychologique de 15.000 abonnés. «Le téléspectateur est clairement en train de faire son choix», constate Nico Binsfeld, Country Director chez Nokia Siemens Networks, «au cours du dernier trimestre, nous nous sommes beaucoup investis pour apporter une communication claire et transparente à nos téléspectateurs. En tant que Président de l'Association des antennes collectives, je me suis fortement engagé, le dernier trimestre 2007, dans des réunions d'information et de sensibilisation pour expliquer au grand public, mais aussi à la presse, les avantages des nouvelles technologies à haute définition dans la télévi-



uns. Endlich können wir unsere PS voll auf die Straße bringen und alle Chancen nutzen, die das große Know-how unserer Mitarbeiter bietet. Mit der neuen Organisationsstruktur und der gemeinsamen Marke Logwin blicken wir optimistisch in die Zukunft“, so Berndt-Michael Winter, Vorsitzender des Executive Committee (CEO) der Thiel Logistik AG.

Auf der Bilanzpressekonferenz in Frankfurt präsentierte das Executive Committee der Thiel Logistik AG die neue Marke und damit das künftige Erscheinungsbild des Konzerns. Logwin signalisiert eindeutig die Branchenzugehörigkeit und vermittelt zugleich ein klares Leistungsversprechen. Unterstrichen wird dieses Leistungsversprechen durch den kurzen und prägnanten Claim „Your logistics.“

Der partnerschaftliche und vertrauensvolle Dialog mit den Kunden und das Zusammenwirken der Mitarbeiter im Konzern finden ihren Ausdruck in dem neuen Bildelement, das den eigens entwickelten Schriftzug ergänzt.

Die beiden Bögen verkörpern das Miteinander, bei dem gemeinsam etwas Neues geschaffen wird. „Form und Farbe haben Frische, Dynamik, Offenheit und zugleich Stabilität und Energie“, erklärte Winter, der sich überzeugt zeigte, dass das Unternehmen mit diesem neuen Markenauftritt hohe Akzeptanz bei seinen Kunden und Mitarbeitern finden wird.

Bis zum Jahresende soll der Logwin-Konzern mit der neuen Marke weltweit präsent sein. ■

Buzz Award

**MeeTincS S.A. primée au salon international EMIF**

La Société MeeTincS S.A. a été primée au salon EMIF (The European Meetings Industry Fair) de Bruxelles et s'est vue décerner le Buzz Award du Meilleur stand international 2008.

Depuis plusieurs années, la société MeeTincS S.A. participe au salon EMIF à Bruxelles. Ce salon rassemble près de 460 professionnels et reste la meilleure plateforme de l'activité événementielle pour les meetings, incentives, congrès,

et événements au Benelux. MeeTincS y présente ses services mais aussi et surtout le Luxembourg en tant que destination de congrès et d'incentives.

Pour préparer son stand, MeeTincS s'y prend longtemps à l'avance. Le concept est basé sur une idée marketing innovante. L'idée sous-jacente est d'être différent: «on veut présenter et représenter le Luxembourg à travers son patrimoine culturel, architectural, historique et gastronomique», explique André Vasanne, à

la tête de la société depuis sa création en 1996. Pour inciter les visiteurs à venir sur leur stand, rien de mieux que de leur faire connaître des produits du terroir: vins, crémant, fromage, charcuterie...

Cette année, c'est en vigneron que l'équipe MeeTincS proposait des tranches de pain aux visiteurs pour qu'ils viennent faire leur tartine de Kachkéis au stand, avec dégustation de vins et de crémants luxembourgeois. Pour l'espace du stand, la société a misé sur l'ambiance d'une boutique de vins avec cartons de vins, bouteilles, posters des vins de Moselle luxembourgeoise, pupitre de remuage et tonneaux de vins en guise de table. Le stand de Luxembourg Congrès s'étant associé à MeeTincS pour le salon, proposait quant à lui la dégustation de Bamkuch accompagné de Gewürztraminer. Et pour captiver l'attention des



visiteurs, MeeTincS a acquis un programme de projection au sol, avec animation interactive. ■

## Reisen

# Studienreisen: Der etwas andere Urlaub mit Sales-Lentz



**Sorgfältig ausgewählte Ausflüge und Besichtigungen vermitteln einen authentischen und prägenden Eindruck der Region**

In fremde Kulturen eintauchen, neue Länder und Sitten entdecken. Sales-Lentz bietet unvergessliche Studienreisen in die faszinierendsten Länder. Ein Sales-Lentz Reiseleiter der über umfangreiche Landeskenntnisse verfügt, zeigt den Urlaubern die schönsten Plätze des Urlaubsziels und macht sie mit der Geschichte des Landes vertraut. Mit der Unterstützung eines lokalen Reiseführers werden die Urlauber

mit dem Charme und den Eigenheiten des Reiselandes vertraut gemacht.

Sorgfältig ausgewählte Ausflüge und Besichtigungen vermitteln einen authentischen und prägenden Eindruck der Region. Bedeutende historische Bauten, faszinierende Museen und ausgiebige Stadtführungen stehen auf dem Reiseprogramm. Je nach Reisetema wird in einfachen, aber charmanten Hotels, familiär geführten Gasthäusern, Komfortho-

## EN BREF

sion numérique qui peuvent être capitalisés grâce aux réseaux câblés». Nokia Siemens Networks et Eltrona Interdiffusion proposent à travers la plateforme «imagin» plus de 140 chaînes de télévision numériques et 45 programmes radio numériques, répartis en 8 bouquets avec des thèmes pour tous les goûts. Plus d'informations sous [www.imagin.lu](http://www.imagin.lu).

### e-Kenz S.A.

**Nouvelle société de services informatiques destinés aux PME**

LBO Investments S.A., Luxembourg, Delaware Consulting, et Amal Choury viennent de créer e-Kenz S.A., une nouvelle société de services informatiques destinés aux petites et moyennes entreprises offrant des solutions SAP en mode SaaS. e-Kenz S.A. est une émanation du service informatique du Groupe Eurobéton et sera dirigée par Amal Choury, l'actuelle CIO d'Eurobéton (photo). e-Kenz S.A. a son siège à Contern (L) et offrira un service aux PME qui leur permettra de bénéficier dans des conditions économiques concurrentielles de solutions sophistiquées ERP du type SAP sans devoir se doter de ressources internes en termes de personnel hautement qualifié ou d'infrastructures dédiées. e-Kenz S.A., en tant que spin-off de l'équipe informatique du groupe Eurobeton, a acquis une solide expérience depuis 2000 dans la mise en place de solutions SAP pour une dizaine de filiales du groupe Eurobéton. Plus d'informations sous [www.ekenz.lu](http://www.ekenz.lu).



### Luxembourg

#### Business Games

**La barre des 200 équipes en ligne de mire**

La première grande compétition sportive interentreprises, qui se déroulera le 14 juin en 8 lieux différents au Luxembourg, a déjà recueilli l'adhésion de 820 compétiteurs! En effet, 180 équipes se sont déjà enregistrées, un chiffre qui pourrait passer rapidement le cap des 200 dans les prochains jours selon Fabien Amoretti, General Manager de la société Farvest. Foot, tennis, karting, badminton, beach-volley, VTT, golf, rugby et même une épreuve culturelle seront à l'ordre du jour de du tournoi. Le soir, l'ensemble des compétiteurs mais aussi des collègues invités à les supporter se réuniront en un lieu unique pour un barbecue géant, la remise des prix et une soirée de networking très festive. L'événement a été créé par Farvest, déjà initiateur de HR One et IT One. Il est placé sous le Haut Patronage du ministre des Sports, Monsieur Jeannot Krecké. Renseignements et inscriptions sous [www.businessgames.lu](http://www.businessgames.lu).



### Diekirchshop.lu

**Des exclusivités en ligne pour amateurs de bière Diekirch**

Site entièrement dédié au grand public, [www.diekirchshop.lu](http://www.diekirchshop.lu) est la boutique en ligne officielle de la marque Diekirch. Une vitrine de produits exclusifs, autrefois réservés aux professionnels et maintenant accessible au grand public à tout moment. De la bière aux accessoires en passant par les vêtements, il permet de commander avec flexibilité et en toute sécurité. Le Diekirch Shop est la boutique en ligne officielle de la marque Diekirch. Il transmet les valeurs de la marque comme l'amitié, la proximité et la qualité mais offre aussi une multitude d'accessoires aux couleurs de Diekirch. Son existence permet aux clients de restituer à domicile l'univers de leur marque de bière préférée et de ne pas le cantonner aux cafés. En constante adaptation pour répondre à la demande du marché, ce site proposera régulièrement de nouveaux produits et de nouvelles offres promotionnelles.



## EN BREF

**Banque Raiffeisen**

**Une plate-forme informatique moderne et efficiente au service au client**

Dans le cadre de ses multiples actions visant à optimiser les services fournis à ses membres et à ses clients, la Banque Raiffeisen va se doter d'un nouveau système informatique ultra-performant, en remplacement du système central mis au point par ses propres soins. Plus précisément, la Banque Raiffeisen a acquis le système bancaire Temenos T24 de l'entreprise suisse Temenos, un des leaders mondiaux dans ce domaine. En optant pour le système T24 du spécialiste en TI bancaire genevois Temenos, la Banque Raiffeisen fait appel à une solution TI éprouvée au niveau international. Créé en 1993, Temenos Group AG compte parmi les leaders mondiaux dans le domaine des plates-formes bancaires centralisées intégrées et dispose de 44 bureaux dans le monde entier. Ses plates-formes bancaires centralisées modulaires et intégrées sont utilisées par plus de 600 établissements financiers dans plus de 120 pays.



rels, Schloss- der Burghotels übernachtet. Um so richtig in das Reiseland einzutreten, darf natürlich auch die regionale Küche nicht fehlen. Neben der Halbpension in den Hotels, wird auch außerhalb des Hotels gegessen.

Vom 23. Mai bis zum 2. Juni lädt Sales-Lentz zu einer bezaubernden Entdeckungsreise ins Baltikum ein. Litauen, Estland und Lettland verzaubern mit mittelalterlichen Städten, kilometerlangen Sandstränden und charmanten Seebädern. Für Italiener und Architekturfreunde bietet Sales-Lentz einen unvergesslichen Urlaub in Venetien. Auf Malta, mediterrane Insel mit britisch-italienischem Flair, erwarten die Besucher vom 10. bis zum 17. Mai historische Gebäude, char-

mante Dörfer und romantische Buchten. Kastilien lockt vom 21. bis zum 27. Juni mit viel Sonne, alten Burgen und spanischer Lebensfreude.

Vom 17. bis zum 25. September lädt Sales-Lentz zu einem unvergesslichen Naturerlebnis in Kanada ein. Unberührte Wälder, majestätische Berge, kristallklare Seen und rauschende Wasserfälle erwarten die Reiseteilnehmer. Daneben führt die Reise durch moderne Städte wie Vancouver, Victoria oder Kelowna. Der Besuch einer historischen Goldgräber Ranch sowie die zahlreichen Nationalparks machen diese Reise zu einem besonderen Erlebnis. Nähere Informationen gibt es in den 19 Sales-Lentz Reisebüros oder unter [www.sales-lentz.lu](http://www.sales-lentz.lu). ■

## lux-Airport

## Le nouvel aéroport attend les premiers passagers le 21 mai prochain



**De g à droite : F. Brisbois, Directeur Général, Pdt du Comité de direction de lux-Airport; L. Lux, Ministre des Transports et F. Reimen, Président du Conseil d'Administration lux-Airport lors de la visite de chantier du nouveau Terminal A de l'aéroport de Luxembourg**

Un mois avant l'inauguration de la nouvelle aérogare au Findel, le ministre des Transports, Lucien Lux, a invité la presse à l'accompagner lors de sa visite du chantier. Un chantier qui entre dans sa phase finale, malgré les nombreuses finitions restant encore à faire. Presque cinq années se sont écoulées depuis la pose de la première pierre. Quelque 330 millions d'euros ont été nécessaires pour réali-

ser ce terminal qui s'étale sur une surface totale de 43.400 m<sup>2</sup>.

Le coût de cette infrastructure toute moderne se répartit comme suit: 160 millions pour le terminal A, 30 millions pour le terminal B, 13 millions pour les installations de cogénération, 27 millions pour la halte ferroviaire – d'ici à 2012, les passagers pourront profiter d'une gare souterraine, qui reliera le Findel à la gare centrale et au Kirchberg – et pas moins de 100 millions pour le parking souterrain d'une capacité de 4.080 emplacements.

Par ailleurs, un restaurant d'une capacité de 226 couverts offrira une vue unique sur les pistes et sera ouvert aux passagers et aux visiteurs 7 jours sur 7.

La salle d'enregistrement compte 26 guichets implantés de manière à absorber une file de passagers de 10 à 15 m. ainsi que 6 bornes d'enregistrement automatique. Les salles d'embarquement peuvent accueillir plus de 400 passagers chacun. On compte cinq passerelles. Au niveau des bagages trois niveaux de contrôle de sûreté ont été prévus. Le système de tri des bagages a été conçu pour 3 millions de passagers et offre grâce à ses 26 chutes, la possibilité de traiter 21 vols simultanément et 1.200 valises par heure.

«Au début, quand nous avons planifié les halls d'embarquement, environ 50 % des vols étaient destinés à des Etats non-Schengen», explique Fernand Brisbois, directeur général de lux-Airport. «Or, depuis l'élargissement nous avons bien plus de destinations non-Schengen. Mais cela ne posera pas de problèmes, il ne faut pas oublier que nous accueillons actuellement environ 1,7 million de passagers par an et que ce terminal a une capacité de trois millions de passagers».

À l'occasion de la visite du chantier, la société lux-Airport a officiellement présenté le nouvel horaire de l'aéroport de Luxembourg. Outre les différents vols, celui-ci regorge d'informations destinées aux voyageurs utilisant l'aéroport du Luxembourg. Edité à 100.000 exemplaires, il sera prochainement disponible dans les agences de voyage. En 2008, 70 destinations seront desservies par 15 compagnies, et parmi les dernières Prague, Hambourg, Florence et Varsovie.

Le nouvel aéroport de Luxembourg sera inauguré le 25 avril en présence du Grand-Duc. Dès le lendemain, il ouvrira ses portes au public deux jours durant, les 26 et 27 avril et proposera aux visiteurs des visites guidées, ainsi qu'un film retraçant l'histoire de l'aéroport

depuis la première aérogare construite en 1946.

Quant aux premiers passagers, ils sont attendus dès le 21 mai. Enfin, il ne faut pas oublier que l'aéroport de Luxembourg occupe une place importante dans le tissu socio-économique avec ses 6.300 emplois directs et indirects.



Le nouvel aéroport de Luxembourg sera inauguré le 25 avril 2008 par le Grand-Duc et après une phase de tests, la nouvelle aérogare sera mise en exploitation le 21 mai 2008

## Siemens Enterprise Communications

# Siemens élargit les capacités des entreprises en matière de visioconférence

**S**iemens Enterprise Communications lance OpenScape Video, la première solution de visioconférence unifiée, combinant la vidéo haute définition (HD), la vidéo pour PC, la voix et la présence en un seul environnement de communication performant. Le nouveau portefeuille Siemens de terminaux vidéo HD simplifie la mise à disposition de ressources de visioconférence de qualité supérieure pour tout collaborateur de l'entreprise. Ces solutions accompagnent les entreprises dans leur démarche de réduction des coûts et des émissions de CO<sub>2</sub>.

La visioconférence unifiée réunit l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise au sein d'une même infrastructure de communication et de collaboration. De cette manière, les avantages de la visioconférence s'étendent bien au-delà des seules salles de conférence dis-

posant des solutions traditionnelles en la matière. Lorsqu'elle est déployée conjointement au serveur OpenScape Unified Communications (UC), l'OpenScape Video permet aux terminaux vidéo et voix de se joindre aisément aux mêmes conférences téléphoniques et d'utiliser un répertoire et des plans de numérotation uniques. Grâce à l'association de la voix et de terminaux vidéo par l'intermédiaire du serveur OpenScape UC, les appels en visioconférence peuvent désormais être passés après avoir vérifié la présence de l'interlocuteur, d'un simple clic sur le client bureau. S'inscrivant dans le prolongement de l'approche Open Communications de Siemens, OpenScape Video peut être exploité dans tout type d'environnement IT ou de téléphonie existant.

La technologie OpenScape Video sera disponible à partir de la fin du



mois d'avril 2008, à un prix débutant à 6.499 € pour l'équipement d'entrée de gamme VHD100. Siemens offre aux entreprises la possibilité de confier à un fournisseur unique la conception et l'installation de leurs solutions de visioconférence à travers le monde. Plus d'informations sur Siemens Enterprise Communications GmbH & Co. KG sur <http://www.siemens.com/enterprise>.

## Annuaire online

# Yellow.lu fait peau neuve et présente de nombreux services inédits

**D**eux ans après son lancement Yellow.lu se présente non seulement dans un nouveau look mais offre également un moteur de recherche entièrement revu. Précision, rapidité, recherche avancée et recherche géographique ne sont que quelques éléments du nouveau Yellow.lu.

La recherche inversée permet de retrouver l'abonné à qui appartient un numéro de téléphone alors que la recherche avancée permet d'effectuer des recherches très précises, p.ex. sur la base d'une marque, d'un code postal ou d'une rue. La plupart des données des sociétés et des personnes privées sont

désormais intégrées dans la cartographie GoogleTM.

Cette fonctionnalité offre un repérage géographique des résultats, qui peuvent ainsi être visualisés sur un plan de ville, sur une photo satellite ou sur un plan superposé combinant le plan de ville et la photo satellite. Yellow.lu permet par



ailleurs de visualiser le plan d'une rue ou d'une localité et affiche la route détaillée d'un point de départ à un point d'arrivée. Call4Free est un nouveau service qui permet à l'internaute d'appeler gratuite-

ment les prestataires clients de Yellow.lu. Ce service rencontre un grand intérêt auprès des entreprises, puisqu'elles permettent ainsi à leurs clients et prospects de les contacter sans aucuns frais à partir de n'importe quel téléphone fixe au Luxembourg, mais également de France, de Belgique ou de l'Allemagne. Yellow.lu assure également dès la page d'accueil un accès rapide aux recherches urgentes telles que les pharmacies et les hôpitaux de garde.

L'intégration des «Traffic Cams» permet de suivre la fluidité de la circulation sur les autoroutes du Luxembourg et la liste des communes permet de visionner toutes les communes sur

une carte géographique (plan ou photo satellite).

Avec la RTL/Yellow Toolbar, l'utilisateur retrouve le meilleur de RTL.lu et Yellow.lu sans quitter le site Internet qu'il visite, car une fois installée, la toolbar RTL-Yellow s'affiche dans le navigateur Internet et permet à l'utilisateur d'accéder rapidement aux principaux services de RTL.lu et de Yellow.lu. Yellow.lu est également accessible via les téléphones portables sur <http://mobile.yellow.lu>. Finalement, le service «Instant Yellow» permet d'obtenir le numéro d'un particulier ou d'une entreprise, simplement en envoyant son nom par SMS au numéro 64300. ■

### Transport routier

## Autocenter Goedert ajoute le contrôle de tachygraphes à son offre



Remise officielle d'André Felz (droite) à Michel Goedert de l'activité de tachygraphie

**S**ur son site de Bourmicht, Autocenter Goedert propose désormais l'installation et le contrôle de tachygraphes analogiques et numériques sur camionnettes, poids lourds,

autocars et bus. Un atelier agréé par le Ministère des Transports et une équipe expérimentée de techniciens accrédités, sont exclusivement dédiés à cette nouvelle activité.

Autocenter Goedert est le mandataire officiel pour le Luxembourg des marques de tachygraphes Motometer et Stoneridge.

Le contrôle des tachygraphes a pour objectif de renforcer la sécurité routière, d'améliorer les conditions de travail des conducteurs tout en facilitant la gestion des entreprises et en promouvant une concurrence loyale. Pour exercer cette activité, l'atelier d'Autocenter Goedert a reçu l'agrément (L051) délivré par le Ministère des Transports de Luxembourg.

De plus, Autocenter Goedert a repris l'activité de tachygraphie du garage André Felz à Dippach qui justifiait de

35 années d'expérience au Luxembourg. L'équipe professionnelle est composée de techniciens agréés, d'un représentant commercial spécialisé en tachygraphie et d'un consultant externe bénéficiant d'une longue expérience dans ce secteur.

L'atelier dispose de tous les équipements, installations techniques et appareils de contrôle nécessaires à un service professionnel pour les tachygraphes sur camionnettes, poids lourds, autocars et bus. Il est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi sur rendez-vous.

Plus précisément, ce service concerne tous les véhicules de transport de marchandises d'une masse maximale autorisée supérieure à 3,5 tonnes et tous les véhicules utilisés pour le transport de personnes d'une capacité de plus de 9 personnes y compris le conducteur. ■

### Nouvelle parution

## Ni vu ni connu 2008: premier guide bilingue du Luxembourg

**L**a 12<sup>e</sup> édition du guide «Ni Vu Ni Connu» vient de paraître, avec l'ambition de guider le lecteur dans sa recherche des joyaux de la gastronomie, du tourisme, de

la culture et des divertissements du Grand-Duché.

La société éditrice, Made4you s.à r.l., présente le nouveau guide «Ni Vu Ni Connu Luxembourg» comme le

premier guide du Luxembourg, édité en deux langues, le français et l'allemand. Pour faciliter la recherche d'informations et la lecture, le guide alloue une couleur différente à chacune des

6 régions, la capitale, le sud, la Moselle, le Mullerthal, les Ardennes et le centre. Le guide est actualisé chaque année. L'édition 2008 comprend 304 pages, plus de 300 photos et plus de 500 références avec commentaires bilingues.

Côté restaurant, le guide offre des informations sur le budget d'un repas et sur les heures d'ouverture.

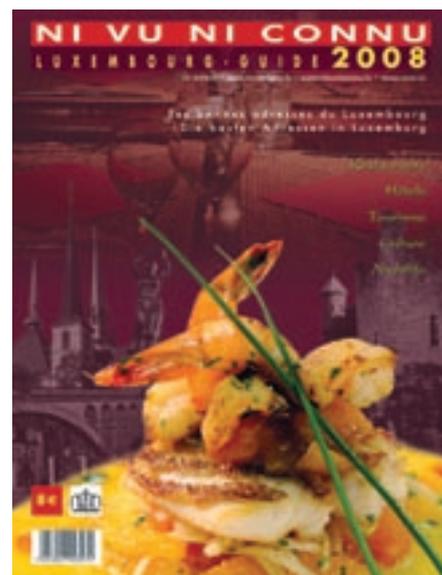
Une cinquantaine de pages est consacrée aux différents sites touristiques du Luxembourg. La rubrique du Nightlife offre des informations sur la vie nocturne.

Un chapitre supplémentaire sur le vin de la moselle luxembourgeoise, le

crémant, les liqueurs et la marque nationale des eaux de vie a été rajouté à cette édition.

Parallèlement au lancement de la nouvelle édition imprimée, le guide «Ni Vu Ni Connu» fait aussi son apparition sur Internet sous [www.nivuniconnu.lu](http://www.nivuniconnu.lu) et [www.nvnc.lu](http://www.nvnc.lu). Le nouveau portail permet aux internautes de rechercher un restaurant ou un hôtel au Luxembourg.

le guide «Ni Vu Ni Connu» est en vente dans les librairies du Grand-Duché de Luxembourg, sur différentes stations d'essences ainsi que dans la région frontalière au prix de 8.- EUR. ■



## Ingénierie financière

# Fusion des activités de FIDEOS et de Wood Appleton Oliver

**L**es sociétés d'ingénierie financière FIDEOS SA et Wood Appleton Oliver SA (WAO) ont annoncé la fusion de leurs activités. La nouvelle entité opérera désormais sous le nom de FIDEOS Corporate Services et se place parmi les cinq plus importantes de la place luxembourgeoise.

FIDEOS propose des services de domiciliation, de secrétariat juridique, de comptabilité, d'assistance pour la mise en place de procédures opérationnelles, de préparation de déclarations fiscales, de coordination des relations avec les banques, ainsi que des mandats d'administrateurs qualifiés.

FIDEOS est un cabinet indépendant et dirigé par ses six associés. Cette organisation présente l'avantage que les associés sont impliqués et accompagnent personnellement leurs clients dans le développement et la gestion de leur activité. «Nous servons une clientèle institutionnelle essentiellement multinationale, avec des professionnels hautement qualifiés et expérimentés» a indiqué Alain Heinz, associé de FIDEOS.

Afin de répondre à une demande croissante des banques dépositaires souhaitant s'associer à un prestataire de services comptables et administratifs de qualité, FIDEOS proposera des services d'administration centrale de SICAR



**De g. à dr.: Bob Faber, Alain Peigneux, Charles Meyer, Keith O'Donnell, Christophe Davezac, Géraldine Schmit, Alain Heintz et Alan Dundon forment le comité exécutif de Fideos Corporate Services**

et de fonds d'investissement spécialisés (FIS). Les démarches administratives relatives à l'obtention du statut de Professionnel du Secteur Financier (PSF) ont déjà été entamées.

FIDEOS s'est adjoint les services d'Alan Dundon qui assurera la gestion quotidienne en tant qu'associé-gérant. L'intégration des deux équipes issues de la fusion s'achèvera par un regroupement des 140 collaborateurs dès la fin de cette année.

Selon FIDEOS, l'aspect international de l'activité basée sur le private

equity et sur l'immobilier, laisse espérer une croissance de l'ordre de 20 % en 2008, et ce malgré les derniers remous des places financières.

FIDEOS va poursuivre son développement en Asie et au Moyen-Orient pour offrir à ces nouveaux clients une plateforme efficace et une porte d'entrée vers l'Europe.

La société compte ainsi accroître ses activités de manière significative et faire en sorte que le Luxembourg se hisse au premier rang mondial dans ce métier. Pour plus d'informations: [www.fideos.lu](http://www.fideos.lu). ■

La RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) se définit comme un concept selon lequel les entreprises intègrent les enjeux sociaux et environnementaux dans leur gestion quotidienne, et dans leur interaction volontaire avec les parties intéressées.

La RSE, qu'elle soit mise en œuvre par une entreprise ou par une organisation non gouvernementale appelle souvent de nombreuses réflexions sur la manière dont on peut/doit communiquer les moyens mis en œuvre, respectivement les résultats. Jusqu'à présent, Le Merkur avait proposé à ses lecteurs une série de témoignages sur les bonnes pratiques au sein des entreprises luxembourgeoises. Ce mois-ci, le Merkur a souhaité élargir la portée de la rubrique RSE traditionnelle afin de donner la parole à l'un de ses lecteurs, Monsieur Eric Feront.



Eric Feront

## Le marketing et la communication «intelligents» prendront de plus en plus d'importance pour les entreprises, les ONG et les associations...

Dans un monde où les entreprises penseront de plus en plus à leur responsabilité sociale et sociétale, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) mais aussi les associations sans but lucratif (A.s.b.l.) penseront de plus en plus à prouver dans un premier temps leur importance et à augmenter leur efficacité, pour ensuite communiquer le tout, non seulement vers ces entreprises, pour qui elles seront une partie prenante potentielle, mais aussi et surtout vers les responsables (direction générale et/ou direction marketing) de ces entreprises avec qui elles devront parler un même langage pour se comprendre. La RSE deviendra-t-elle un outil de marketing pour convaincre le grand public (B-to-C) ou d'autres entreprises (B-to-B)?

Depuis que le monde associatif et le monde des entreprises correspondent sans vraiment se ressembler, il est important de constater que le premier se rend bien compte qu'il ne pourra pas sauver le monde tout seul, et que le second prend ou a pris conscience de ses devoirs envers l'humanité. Il est vrai qu'avant de faire partie des actionnaires, d'être chef d'une entreprise ou membre d'une direction générale, ils font avant toute autre chose partie de l'humanité, sont responsables de leur vie et de leur futur (ainsi que de celui de leur entreprise) et de celui qu'ils laisseront à leurs enfants. Ils sont donc aussi membres de la direction générale que prendra l'humanité dont ils font partie. Un premier constat s'impose à tous: que chacun fasse ce qu'il fait de mieux.

## ■ Thing global, act local

Si le cadre dans lequel s'animeront la responsabilité sociale et sociétale de l'entreprise paraît se fixer, les parties prenantes deviendront effectivement des acteurs, avec une distribution, par l'entreprise, des rôles plus ou moins importants. Une entreprise active en chimie sera plus inspirée de développer une approche RSE dans le milieu environnemental, qu'il s'agisse d'une action mondiale (le climat par exemple) ou d'une action locale (dialogue avec les riverains par des journées portes ouvertes ou aide au nettoyage d'un étang tout proche). Une banque aura très certainement d'autres préoccupations. Le mot d'ordre sera «thing global, act local».

Si le rôle des parties prenantes paraît écrit, il s'agira pour les acteurs que sont les ONG et les associations d'être choisis par les entreprises (et le reste des parties prenantes) pour qu'une situation de «win/win» naisse et grandisse, car ces collaborations de développement seront durables ou ne seront pas. Et pour être choisie, l'association devra exister, et pour montrer qu'elle existe, qu'elle est elle aussi membre à part entière de la société, elle devra communiquer, tant aux entreprises concernant la RSE, qu'au grand public concernant les dons après peut-être s'être professionnalisée, car il n'est, par exemple, plus rare de voir des managers du privé se retrouver à la tête pensante d'une ONG ou d'une association. Ce qui est normal puisque l'on retrouve dans les ONG et dans certaines associations exactement la même structure que dans une entreprise, avec des départements tels que les ressources humaines, la comptabilité ou la logistique par exemple.

## ■ Et le marketing et la communication dans tout cela?

Les grandes ONG et associations ont bien vite compris que ces départements devaient, comme dans les entreprises performantes, être présents. Mais toutes les organisations ne sont pas des ferventes supportrices de ces disciplines. Tantôt le marketing et la communication ont mauvaise réputation (synonyme «de lourdes dépenses», toutes ces banques de données sont une atteinte à la vie privée, ce géomarketing, cette méthode agressive de «vente»), tantôt le marketing et la communication sont utilisés mais ne sont pas reconnus comme tels (logique, vu leur réputation), tantôt encore, certaines associations font du marketing et de la communication sans le savoir (comment peut-on alors améliorer ce que l'on n'a pas conscience de faire).

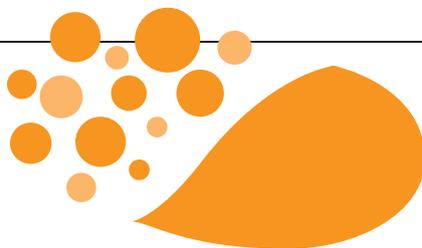
Ce qui va changer pour le secteur non marchand, c'est que les ONG et les associations devront travailler avec le monde des entreprises, grandes ou petites, proches ou lointaines, et que ces entreprises chercheront à être convaincues du bien-fondé, donc gagnant/gagnant, d'une collaboration.

Comment mettre en place une politique de communication intelligente et de marketing efficace pour convaincre les entreprises et le grand public? Telle est la question. Il faudra choisir entre faire et ... faire.

### A propos d'Eric Feront

Licencié en Sciences économiques appliquées, spécialisation «Marketing», il est aussi Analyste et Auditeur reconnu de la RSE (Université de Toulouse, 2008).

Marketing Director au Grand-Duché de Luxembourg, Il est fondateur dès 1996 de [www.NFPconsulting.org](http://www.NFPconsulting.org) (Marketing et Communication exclusivement pour le secteur non-marchand) et intervient dans de nombreux séminaires. Professeur à l'ICHEC-ENTREPRISES (Bruxelles) et à la CEP-L (Luxembourg), il collabore à la rédaction de nombreuses publications concernant le marketing ou la RSE.



## BOURSE D' ENTREPRISES



La «Bourse d'entreprises» a laissé place à la «Bourse transfrontalière d'entreprises». Cette initiative des Chambres de Commerce et d'Industrie de Namur, du Luxembourg belge, de Meurthe-et-Moselle et du Grand-Duché de Luxembourg vise à dynamiser la reprise d'entreprises sur le Luxembourg, la Belgique et la France en se dotant d'un outil informatique confidentiel et performant permettant la gestion des offres de cession et des demandes de reprises d'entreprises.

La bourse est disponible en ligne sous:

**[www.bourse-entreprises.org](http://www.bourse-entreprises.org)**

## «**Bourse transfrontalière d'Entreprises**»

un outil performant pour la cession et  
la reprise d'entreprises en Grande Région

Envie de reprendre ou de céder?

Envie de devenir intermédiaire  
dans cette bourse?

Pour de plus amples renseignements,  
l'Espace Entreprises reste  
à votre disposition:

### **Espace Entreprises – Bourse d'Entreprises**

7, rue Alcide de Gasperi

L-2981 Luxembourg

E-mail: [bourse@cc.lu](mailto:bourse@cc.lu)

Tél.: +352 / 42 39 39 - 338

Fax: +352 / 43 83 26

La bourse facilite la transmission d'entreprises et la démarche des partenaires. Elle est guidée par la volonté de vouloir:

- créer une masse critique pour faciliter la rencontre entre cédants et repreneurs dans une vision de fluidité et de mise en réseau;
- dynamiser le marché de la transmission en terme de fiabilité des annonces et de professionnalisme des intervenants;
- promouvoir les territoires de chalandise de la Grande Région;
- pérenniser les activités économiques;
- sauvegarder l'emploi par le maintien d'entreprises rentables;
- développer l'esprit d'entreprendre par le biais de la reprise d'entreprise;
- assurer le contrôle de la qualité par le principe de la territorialité assorti d'un agrément préalable des intermédiaires professionnels sur base d'une charte de fonctionnement et de bonne conduite.

**Cette action est co-financée par la Commission européenne dans le cadre du projet «RTCE».**

# Bourse transfrontalière d'entreprises

Pour consulter le détail des dernières annonces, un site a été mis en place: [www.bourse-entreprises.org](http://www.bourse-entreprises.org). Afin d'obtenir toutes les informations relatives aux différentes offres, il vous suffit de vous inscrire via la rubrique «Acquisitions».

## Horeca

### Nord

**Réf C1492:** Vends Hotel-Restaurant Bar au Nord du pays, excellente situation, zone piétonne, grande terrasse, entièrement rénové 2003-2004.

### Centre

**Réf C1190:** Vends commerce de vente alimentaire (Sandwichs, croissants, tartes diverses, cafés et boissons etc.) 75 places (dont 50 places extérieures pour l'été).

**Réf C1399:** Vends fonds de commerce, brasserie-restaurant vis-à-vis de l'aéroport de Luxembourg. 2 salles avec 20 tables + terrasse 60 personnes, derrière maison, cuisine professionnelle très bien équipée, grand appartement privé.

**Réf C1425:** Vends Restaurant 50 couverts + 25 couverts Terrasse. Cuisine française et italienne. Vieille ville voie piétonne, possibilité logement.

**Réf C1432:** Vends fond de commerce de café avec grande surface à l'arrière (concerts, fêtes) Grande cuisine, réserve, cave, garage, logement au dessous avec 5 pièces. Bonne clientèle à 15 minutes de la ville.

**Réf C1453:** Vends fonds de commerce restaurant. 25-30 places, cadre chaleureux + terrasse.

**Réf C1460:** Vends fonds de commerce restaurant 35-40 couverts, situé sur un site touristique avec une magnifique terrasse de 30 couverts avec vue panoramique.

### Sud

**Réf C1188:** Vends fonds de commerce d'un restaurant 16 couverts, cuisine rapide, emplacement centre-ville, devant les écoles et l'arrêt de bus, du train.

**Réf C1257:** Vends fonds de commerce Horeca, Restaurant haut de gamme.

**Réf C1264:** Vends fonds de commerce Horeca, restaurant cuisine française et italienne.

**Réf C1335:** Vends restaurant 35 couverts, rénové à neuf. Mobilier et matériel neuf, cuisine traditionnelle française.

**Réf C1446:** Vends fonds de commerce d'un restaurant haut de gamme. 40 couverts, équipement impeccable, terrasse, parking en face, climatisation, salon. 3 Appartements au dessus + 4 chambres au sous-sol + Cave à vin.

**Réf C1471:** Vends fonds de commerce d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec location de 13 chambres. A céder meubles de chambres, linge de lit, machine à café, cuisine équipée.

**Réf C1603:** Vente de l'immeuble comprenant café, restaurant, terrasse, appartement avec jardin. Part Restauration 435 m<sup>2</sup>, Part habitation 395m<sup>2</sup>, Jardin 985 m<sup>2</sup>. Restaurant 80 couverts.

## Commerce de détail

### Nord

**Réf C1490:** Vends fonds de commerce, magasin de vêtements sportifs pour homme et femme.

### Centre

**Réf C1091:** Vends fonds de commerce au centre-ville de Luxembourg spécialisé dans la vente de vêtements d'enfants.

**Réf C1105:** Vends commerce d'accessoires et pièces de rechange automobiles.

**Réf C1209:** Vends fonds de commerce de magasin de fleurs.

**Réf C1221:** Vends commerce spécialisé dans produits naturels et bien-être haut de gamme. Bon emplacement dans le cœur du centre-ville et terrasse extérieure pour repas légers.

**Réf C1259:** Vends fonds de commerce de détail et services décoration d'intérieur et extérieur.

**Réf C1282:** Vends fonds de commerce de société de nettoyage et désinfection des containers et poubelles et rentrées et sorties des containers poubelles aux particuliers.

**Réf C1287:** Vends fond de commerce de tabac, presse et cadeaux.

**Réf C1304:** Vends fonds de commerce de détail. Vente de décoration intérieure et extérieure.

**Réf C1322:** A céder librairie et édition.

**Réf C1579:** Cession commerce, vente journaux, tabacs, papèterie, petite confiserie, loterie, service copie, impression textile et articles scolaires.

**Réf C1589:** Cession Commerce, Salon de thé 20 places, vente de produits Bio, très bon emplacement en plein centre touristique.

### Est

**Réf C1141:** Vends fonds de commerce d'un petit supermarché avec clientèle très fidèle.

**Réf C1367:** Magasin de fleurs, plantes et de décoration intérieure et extérieure. Cession des actifs, vends installation du magasin et stocks, bail à loyer pour les surfaces commerciales.

**Réf C1598:** Vends fonds de commerce de décoration de table, couverts, lampes, bougies et accessoires, potpourri et huiles, articles de décoration pour jours de fêtes, serviettes en papier, bijoux de mode.

### Sud

**Réf C1129:** Vends fonds de commerce de magasin de laines dans zone piétonne, nouvelle installation depuis un an avec clientèle fidèle de la Grande Région depuis plus de 20 ans.

**Réf C1194:** Vends fonds de commerce (Café-Thé-Alcool, eaux-de-vie, liqueurs, vins et champagnes). Bon emplacement, clientèle fidèle existante.

**Réf C1247:** Vends fonds de commerce de détail, épicerie fine en spécialités italiennes.

**Réf C1300:** Vends fonds de commerce d'articles pour enfants, petite et grande puériculture, meubles, accessoires et vêtements bébé.

**Réf C1384:** Cession Commerce achat-vente en détail de meubles, objets mobiliers, meubles anciens et modernes, tableaux, tapis, et autres.

**Réf C1471:** Vends fonds de commerce de boutique de textile homme.

**Réf C1491:** Vends fonds de commerce de confections enfants et accessoires haut de gamme. Vente du stock disponible après liquidation. Boutique bien connue dans le pays et les pays voisins (France-Belgique) avec grande clientèle existante.

### Ouest

**Réf C1255:** Vends fonds de commerce de détail, vente de bijouterie magnétique et fantaisie.

## Commerce de gros

### Sud

**Réf C1216:** Vends commerce de négoce en sel, sel de déneigement, sel adoucisseur, sel alimentaire, sel technique.

**Réf C1423:** Vends Commerce d'équipements et procédés destinés aux installations de stockage et de manutention pour l'industrie ainsi que pour la préfabrication d'éléments en béton pour la construction.

## Services

### Centre

**Réf C1006:** Vends société de transport avec des locaux administratifs et les places de parking obligatoires.

**Réf C1308:** Vends Agence Immobilière.

### Ouest

**Réf C1071:** Vends commerce de logiciels et de services informatiques aux PME dans le domaine de la gestion et du décisionnel.

### Sud

**Réf C719:** Vends agence de publicité spécialisée dans le cadeau d'affaires avec clientèle. Aide à la reprise possible.

## Industrie

### Est

**Réf C1377:** Cession distillerie sous régime forfaitaire. Fabrication, Importation, Embouteillage Alcool.

Pour tout renseignement complémentaire, la Chambre de Commerce reste à votre disposition

E-mail: [bourse@cc.lu](mailto:bourse@cc.lu)

Tél. : 42 39 39-338

Personne de contact:  
Géraldine FLAMMANG



Votre partenaire pour la réussite

Chaque mois, le Merkur vous présente sur cette page deux collaborateurs/-trices de la Chambre de Commerce. L'idée de cette nouvelle page est de **rendre encore plus transparents les services et les activités de la Chambre de Commerce** et de **vous permettre de mieux connaître vos interlocuteurs** auprès des différents départements.



### ■ Rachel Gaessler

Manager du réseau interrégional 1,2,3,GO organisé par Business Initiative a.s.b.l., Département Création et Développement des Entreprises

Rachel travaille au sein du département création et développement d'entreprises. Elle gère plus particulièrement le réseau interrégional 1, 2, 3, GO organisé par Business Initiative a.s.b.l.. Cette entité est constituée de trois personnes. En qualité de manager, Rachel s'occupe de l'organisation générale de l'initiative 1, 2, 3, GO, qui a pour objectif d'aider les futurs entrepreneurs à transformer leur idée innovante en plan d'affaires, via le soutien bénévole de près de 300 coaches, tous entrepreneurs, hommes et femmes de terrain experts dans de multiples domaines d'activité. 1, 2, 3, GO connaît un franc succès depuis sa création en 2000. A ce jour, le réseau a suivi plus de 700 projets en Grande Région. Les tâches de Rachel sont nombreuses. Elle est chargée entre autres de rechercher des financements (privé et public) pour faire vivre l'initiative. Rachel gère le budget de l'initiative et elle définit la stratégie et la poli-

tique d'1, 2, 3, GO. Chaque année, elle coordonne le parcours interrégional 1, 2, 3, GO. Elle organise les remises de prix et les événements interrégionaux avec les relais régionaux.

«Mes tâches sont très variées et c'est cette polyvalence que j'apprécie particulièrement. J'aime aussi les contacts enrichissants que j'entretiens avec les créateurs et les coaches du réseau. La découverte de nouvelles idées et le suivi de projets innovants sont, à mes yeux, passionnants. J'ai également la possibilité de développer mon sens créatif et de mettre en place de nouvelles idées et actions pour dynamiser l'image d'1, 2, 3, GO», assure Rachel. Côté sport, Rachel pratique régulièrement le jogging qui lui permet de décompresser. En été, elle s'adonne à la voile. Côté loisirs, Rachel assiste avec plaisir à des opéras et le théâtre reste une de ses passions qu'elle pratique avec assiduité. ■



### ■ François Nénon

Attaché, Département Création et Développement des Entreprises

François travaille en tant qu'attaché auprès du Département Création et Développement des Entreprises de la Chambre de Commerce. Après avoir passé six ans auprès du Département international, François a rejoint en 2006 le Département CDE, afin d'y mettre en place une démarche qualité basée sur la norme ISO9001:2000. Il occupe le rôle de responsable qualité et d'auditeur interne au sein de l'Espace Entreprises. Depuis l'obtention de la certification de l'Espace Entreprises en septembre 2007, François gère au quotidien les différents projets nécessaires au bon fonctionnement de ce service.

Il reste attentif aux attentes des clients et met en place diverses améliorations destinées à simplifier les démarches administratives ou à assurer une meilleure qualité de service aux clients venant créer une société ou réaliser différentes formalités. François représente également la Cham-

bre de Commerce au sein de commissions, conseils ou associations. «Mon travail me permet de conjuguer deux actions essentielles à mon épanouissement: concevoir et structurer. Chaque jour, il faut imaginer et mettre en œuvre de nouvelles solutions pour faire avancer notre démarche qualité et faire en sorte que les clients soient satisfaits de nos prestations. Par ailleurs j'ai la chance d'avoir rejoint une équipe dynamique et motivante dont je suis particulièrement fier», assure François.

Même si François s'investit pleinement dans son travail au sein de la Chambre de Commerce, il aime se ressourcer en famille ou profiter de son temps libre pour cultiver son goût pour les arts, et tout particulièrement pour les arts plastiques, le design et l'écriture. Depuis quelques années, François nourrit également une passion pour l'Inde et sa civilisation. ■

# Direct Mail

le mailing visiblement très efficace

mikado.lu



Direct Mail est le service qui vous permet de faire distribuer tous types de publicités sans adresse dans les boîtes aux lettres, partout au Luxembourg. C'est le moyen idéal pour développer votre chiffre d'affaires et augmenter la fréquentation de votre point de vente. Plus de détails sur [www.pt.lu](http://www.pt.lu) ou au 8002 3210.

**Direct Mail**

Communiquez avec efficacité.



Division des Postes - L-2998 Luxembourg - Téléphone gratuit : 8002 3210 - [www.pt.lu](http://www.pt.lu)



## VALORISER, C'EST ASSURER L'AVENIR.

Aujourd'hui, une famille de trois personnes produit une tonne de déchets par an.

Le traitement des déchets constitue un défi environnemental majeur auquel LAMESCH, société du groupe SITA-SUEZ, répond par la valorisation. Réutiliser les déchets, c'est préserver les matières premières qui ne sont pas inépuisables.

Le déchet transformé peut devenir une véritable "matière première secondaire". Notre objectif : réduire l'impact environnemental des déchets et leur redonner de la valeur.

Pour plus d'informations sur nos services : [www.lamesch.lu](http://www.lamesch.lu)

Votre environnement, notre responsabilité.

